



HAL
open science

Les initiatives collectives innovantes en matière de foncier agricole

M. Caritey

► **To cite this version:**

M. Caritey. Les initiatives collectives innovantes en matière de foncier agricole. Sciences de l'environnement. 2017. hal-02607228

HAL Id: hal-02607228

<https://hal.inrae.fr/hal-02607228v1>

Submitted on 16 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les initiatives collectives innovantes en matière de foncier agricole

Mémoire de fin d'étude - Master 2 DYNTAR

Mathilde Caritey (Cros)



Marie Houdart
Salma Loudiyi
Laurent Rieutort

Année 2016 - 2017

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mes deux maitres de stage, Marie Houdart et Salma Loudiyi, qui m'ont accompagnée et guidée au cours de cette mission par leurs conseils, leur disponibilité, leurs encouragements, et leur grande confiance et sérénité.

Je remercie également Laurent Rieutort, tuteur pédagogique sur cette mission de stage mais aussi responsable du Master, pour sa grande disponibilité tout au long de l'année.

Merci encore à tous les membres de l'unité DTAM d'Irstea pour leur accueil et tout particulièrement à Sandrine Lagoutte pour sa gestion avec brio de toutes les démarches administratives, à Pierre Mathieu Le Bel pour les bons moments passés aux rencontres nationales des Espaces Tests agricoles à la ferme de Toussacq et à Alain Guéringier pour son aide dans l'étude du cadastre.

Il me tient également à cœur de remercier toutes les personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de cette recherche et qui ont accepté de me consacrer un peu de leur temps pour répondre à mes questions et m'aider à comprendre la trajectoire de l'initiative dans laquelle elles étaient impliquées. Je pense notamment aux acteurs de la ferme de la Mhotte qui m'ont chaleureusement accueillie, à Thomas Frémont qui m'a invitée à participer aux journées nationales des Espaces Tests et m'a ramenée jusqu'à Clermont afin de réaliser l'entretien sur le trajet, aux élus et chargés de mission des collectivités territoriales et aux techniciens de la Safer, à Pierre Sauvat, aux bénévoles de Terre de Liens et à Hélène Beaulieu, employée au Celavar Auvergne.

Je remercie aussi mes chers collègues stagiaires et notamment Romain, Elisa et Sandra pour les discussions que nous avons eues et nos petits défis musicaux.

Merci enfin à Lucile et Marie pour ces deux dernières années d'études passées ensemble, pour leur confiance et leur soutien sans faille dans nos projets et pour m'avoir fait traverser la France de bas en haut à la découverte de nos départements français.

Table des matières

Remerciements	3
Table des illustrations	6
Liste des sigles et abréviations	7
Introduction	8
I. Contexte et problématique	10
1. <i>Caractéristiques de la relation propriété – usage agricole du foncier au regard de l’évolution des politiques foncières en France</i>	10
A. Du 19 ^{ème} siècle à la seconde guerre mondiale : la propriété foncière comme garantie d’usage	10
a) Reconnaissance et radicalisation du droit de propriété : du collectif au privé pour augmenter les rendements	10
b) Une agriculture de propriétaires.....	11
c) Des contrastes entre le Nord et le Sud du territoire français	11
B. De 1946 à 1975 : la supériorité de l’usage sur la propriété.....	12
a) La politique de modernisation de l’agriculture : consolider le modèle familial.....	12
b) Le fermage : une révolution pour l’usager	14
c) Les lois de restructuration de 1960 et 1962	14
d) Le tournant des années 1970 dans la confortation des droits d’usage.....	15
C. Des années 1980 à nos jours : changement d’échelle et redéfinition des enjeux	17
a) Crise du modèle de production agricole : nouveaux enjeux.....	17
b) L’influence de la PAC : changement d’échelle.....	18
c) Des formes sociétaires croissantes	19
D. Un contexte actuel favorable à l’émergence d’actions collectives	20
a) Redéfinition de l’espace rural et des fonctions de l’agriculture.....	20
b) De nouvelles attentes en matière d’alimentation.....	20
2. <i>Les actions collectives en termes de foncier comme objet de la recherche</i>	22
A. De l’action collective au développement territorial	23
a) Mise en valeur ou création de ressources territoriales.....	23
b) Renouvellement des processus de gouvernance territoriale.....	24
B. Influence du territoire sur l’action collective.....	24
II. Méthodologie	27
1. <i>Cadre d’analyse : approche processuelle et territoriale</i>	27
A. Du contexte aux ingrédients	27
B. Les moteurs	28
C. Séquence ou bifurcation	28
2. <i>Choix de critères et des initiatives</i>	29
3. <i>Recueil et traitement des données</i>	31
A. Méthode d’enquête et d’analyse.....	31
B. Conduite d’entretiens et analyse du discours des enquêtés.....	31
III. Résultats	34
1. <i>La ferme de la Mhotte</i>	34
A. 1976 – 1991 : L’installation et la création de l’école.....	34
B. 1991 – 1997 : L’acquisition de la ferme de la Mhotte	35
C. 1997 – 2006 : Des crises successives.....	36
D. 2006 – 2012 : Nouvelle génération et changement de gouvernance	37
E. 2012 à nos jours : Solutionner la propriété.....	39
2. <i>Le verger-test des Cheires</i>	39
A. Avant les années 2000 : Quelques éléments de contexte	39
B. 2000 – 2008 : Le verger de promotion comme outil de relance de la filière pomicole	

C.	2008 – 2012 : Un projet mis à mal	43
D.	2012 – 2016 : L’installation d’un arboriculteur	44
E.	2016 à nos jours : Le verger-test, construction et lancement du dispositif	45
IV.	Analyse et discussion	49
1.	<i>La sécurisation du foncier comme enjeu commun mais des dynamiques différentes</i>	<i>49</i>
A.	Une même vision de la propriété avec des ambitions divergentes.....	49
a)	La propriété, un problème à dépasser : une même vision.....	49
b)	... pour deux outils différents développés	50
B.	Des stratégies différentes selon la dynamique	52
a)	Du verger de promotion au verger test : multiplier les acquisitions foncières.....	52
b)	La ferme de la Mhotte : la sauvegarde d’un ilot	54
C.	Un ancrage territorial plus ou moins évident en fonction des initiatives	57
a)	Un lien au territoire bourbonnais qui se construit continuellement	57
b)	Dans le Puy-de-Dôme, un ancrage territorial qui facilite les relations... ..	58
c)	Des tensions avec la population locale inévitables ?	59
2.	<i>Les facteurs déterminants de l’action collective</i>	<i>61</i>
A.	Le territoire, un élément indispensable de la trajectoire ?	61
a)	La Mhotte : une trajectoire initialement déconnectée	61
b)	Le verger test : un projet indissociable de son territoire	62
B.	Une présence continue et soutenue des acteurs à chaque étape de la démarche collective	65
a)	Bifurcation professionnelle et prise de risques : l’émergence de la dynamique.....	65
b)	Des acteurs qui assurent la continuité des valeurs malgré des changements de génération	66
c)	L’importance du réseau.....	67
	Conclusion	70
	Bibliographie.....	72
	Annexes	75

Table des illustrations

Figure 1: Schéma du développement de l'agriculture française.....	13
Figure 2: Schéma des nouveaux acteurs impliqués autour de l'agriculture	22
Figure 3: Carte de la localisation des initiatives étudiées	30
Figure 4: Nombre d'entretiens réalisés par initiative	32
Figure 5 : Schéma de la trajectoire de la ferme de la Mhotte.....	34
Figure 6 : Liens entre acteurs et initiatives à la ferme de la Mhotte	38
Figure 7 : Schéma de la trajectoire du verger test	40
Figure 8 : Relations entre les acteurs de 2000 à 2012 - Verger-test (1/3).....	41
Figure 9 : Relations entre les acteurs de 2013 à 2016 - Verger tes (2/3).....	46
Figure 10 : Relations entre les acteurs en 2017 - Verger-test (3/3).....	48
Figure 11 : Processus de décision et d'acquisition de Terre de Liens.....	51
Figure 12 : Schéma des relations propriété - usage du foncier - Verger test	53
Figure 13 : Schéma des relations propriété - usage du foncier - Ferme de la Mhotte	55
Tableau 1: Acteurs rencontrés	32

Liste des sigles et abréviations

BRE : Bail Rural Environnemental

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

FVD : Faire-valoir Direct

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GFA : Groupement Foncier Agricole

PAC : Politique Agricole Commune

PNR : Parc Naturel Régional

PNRVA : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

PSDR : Pour et Sur le Développement Régional

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SARL : Société Anonyme à Responsabilité Limitée

SAU : Surface Agricole Utile

SCA : Société Civile Agricole

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole

SCI : Société Civile Immobilière

Introduction

Les enjeux en matière d'agriculture sont multiples : urbanisation croissante qui participe à l'érosion des terres agricoles, difficultés d'installation et de transmission des exploitations en raison du capital d'investissement élevé et des problèmes d'accès au foncier, remise en cause de la capacité à nourrir la population mondiale avec une agriculture dominante qui pose le problème de la gestion des ressources naturelles et de la pollution du sol, libéralisation des marchés qui ont conduit à une baisse de la rémunération et une pression accrue de la PAC.

Face à ces enjeux, les initiatives sociales se multiplient. On peut citer entre autres l'action de Terre de Liens en matière d'accès au foncier, les mouvements divers en faveur de l'agroécologie et de la permaculture, les actions citoyennes diverses telles que Colibri qui prônent d'autres manières de vivre plus respectueuses de l'environnement et de l'humain en général et également toutes les recherches dans le but de sécuriser le foncier et permettre un accès plus équitable pour tous et notamment pour les générations à venir.

Cette mission de stage aborde ces thématiques avec une entrée par la question du foncier. Elle fait partie du programme USUS s'inscrivant dans la quatrième génération de PSDR



(Programmes Pour et Sur le Développement Régional) dont le premier naît en 1993 suite aux préconisations de Michel Sebillote à l'INRA. USUS questionne les usages du foncier agricole et ses évolutions. Il a pour ambition d'étudier et d'analyser les caractéristiques de la relation propriété - usage agricole du foncier ainsi que de déterminer les enjeux de cette relation sur le développement territorial et la durabilité de l'agriculture. Pour cela, le programme est décomposé en trois volets de recherche.

Dans le premier volet, l'intérêt est d'observer les modalités de la relation propriété et usage et de son influence sur l'exploitation agricole. L'enjeu est d'analyser les interactions entre les différents acteurs : propriétaires, exploitants agricoles. Le deuxième vise à étudier « *la territorialisation de l'action publique foncière, l'action collective et l'innovation* » (« PSDR USUS: Appel à propositions de recherche. Formulaire scientifique » 2015, page 3). C'est dans le cadre de ce volet spécifique qu'intervient ce stage. Deux questions en particulier ont guidé ma mission : « *Comment des territoires ou des collectifs citoyens se saisissent des questions agricoles et innover en matière de foncier ? Comment ces configurations innovantes renouvellent le rapport propriété - usage ?* » (« PSDR USUS: Appel à propositions de recherche. Formulaire scientifique » 2015 page 3). Enfin, le troisième volet s'intéresse plus particulièrement à la contractualisation et aux évolutions de celle-ci face aux nouvelles pratiques.

Le territoire d'étude reste l'ancienne région Auvergne puisque ce programme a été défini avant la fusion des régions mais aussi car le foncier constitue un enjeu essentiel des

territoires ruraux. Enfin, en tant qu'outil de recherche-action, il inclut deux partenaires principaux que sont la Safer et Terre de Liens.

Ce programme de recherche-action est mené en partie par les chercheurs de l'IRSTEA (Institut de Recherche en Sciences et Techniques pour l'Environnement et l'Agriculture) qui succède en 2011 au CEMAGREF (Centre d'Etudes du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts). Ce changement de nom s'explique par l'évolution des travaux menés depuis la création du centre en 1981. Neuf instituts sont répartis dans toute la France. Celui de Clermont-Ferrand comporte lui-même deux sites : le campus des Cézeaux à Aubière (Puy de Dôme) où s'est déroulée ma mission de stage et Montoldre (Allier). De plus, afin de questionner toutes les dimensions du foncier et de la relation propriété - usage, l'Irstea travaille avec d'autres instituts de recherche au sein de l'UMR Métafort, devenue aujourd'hui Territoires depuis la fusion avec le CERAMAC au début de l'année 2017 (Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées au Massif Central, à la Moyenne Montagne et aux Espaces Fragiles). L'unité réunit ainsi un collectif de chercheurs pluridisciplinaire qui utilisent à la fois des méthodes de recherche empirique mais aussi de recherche-action comme c'est le cas ici.

Après avoir observé l'évolution des relations entre propriété et usage du foncier agricole, nous nous intéresserons aux dimensions de l'action collective. Nous aborderons ensuite la méthode utilisée et notamment le cadre d'analyse processuelle. Nous présenterons dans une troisième partie les résultats issus du terrain d'étude, à savoir la chronologie des événements des deux trajectoires étudiées. Enfin, nous pourrions les comparer et nous développerons deux points d'analyse : les caractéristiques de l'action collective et ses facteurs déterminants afin de comprendre comment ces initiatives émergent et quel est leur lien au territoire.

I. Contexte et problématique

Les initiatives collectives innovantes en matière de foncier agricole nous amènent à nous intéresser à deux grandes thématiques à savoir la propriété et notamment l'évolution des relations entre propriété et usage en lien avec les politiques foncières françaises depuis le 19^{ème} siècle. Ce premier point nous permettra ainsi de comprendre le développement des actions collectives que l'on peut déjà définir comme étant « *l'action commune ou concertée des membres d'un groupe en vue d'atteindre des objectifs communs* » (Lorino, 1989 dans Laurence Amblard et al., à paraître, p. 3).

1. *Caractéristiques de la relation propriété – usage agricole du foncier au regard de l'évolution des politiques foncières en France*

L'article 544 du Code Civil définit la propriété comme « *le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue.* » Ceci nous renvoie aux trois composantes de la propriété, à savoir l'usus (le droit d'utilisation, d'usage), le fructus (le droit de le faire fructifier et de récolter les fruits de son bien) et l'abusus (le droit d'en abuser). Au travers des politiques agricoles successives, il est intéressant d'observer l'ambivalence de la relation entre propriété et usage du foncier agricole. Nous verrons en effet que, selon le contexte, tantôt la propriété contraint l'usage du foncier, tantôt l'usage prend le dessus sur celle-ci jusqu'à parvenir à une certaine ambiguïté des relations lors de la libéralisation des marchés.

A. **Du 19^{ème} siècle à la seconde guerre mondiale : la propriété foncière comme garantie d'usage**

Au cours de cette première séquence, la reconnaissance du droit de propriété joue un rôle dans la réorganisation sociétale et permet le développement d'un nouveau modèle d'exploitation. En revanche, cette affirmation de la propriété individuelle constitue un des obstacles au développement de l'agriculture qui peine à nourrir la population française.

a) Reconnaissance et radicalisation du droit de propriété : du collectif au privé pour augmenter les rendements

Le droit de propriété est reconnu à partir du 19^{ème} siècle et ne cesse de se renforcer dans le Code Civil pour devenir de plus en plus individuel. On définira ainsi la propriété comme un droit « individuel, exclusif et absolu » (Brun 1979, p. 21). A l'inverse, il existait auparavant des règles collectives de gestion et d'usage du foncier qui régissaient le droit de propriété et qui correspondaient à une organisation communautaire de la société. Ces règles portaient aussi bien sur le fonctionnement technique que sur l'organisation sociale de l'activité agricole. Par la suite, l'ouverture sur un marché extérieur pour les grains voulue par Napoléon III en 1861 (Philippe - Dussine, 2013) rend ces règles inappropriées. Elles sont considérées comme des entraves au développement de la productivité et ont été abandonnées de même que des pratiques liées telles que la jachère et l'assolement triennal qui nécessitaient une interdépendance entre les paysans. Le modèle de référence devient alors celui d'une exploitation de polyculture – élevage qui gagne en autonomie vis-à-vis de

ses voisines (Brun, 1979). Ces évolutions s'accompagnent d'une hausse de la surface agricole et d'un usage du sol plus intensif conduisant à une relative augmentation de la production agricole (Boinon 2011). La productivité reste en effet faible notamment du fait des besoins conséquents en main d'œuvre. Le pays connaît une première phase d'exode agricole à partir de 1860 qui reste cependant anecdotique puisque seulement 10% des exploitations agricoles disparaissent en l'espace de 70 ans (Brun, 1979). La population agricole française reste donc majoritaire au cours de cette période.

b) Une agriculture de propriétaires

Jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, les exploitations sont alors de très petite taille - 14 ha en moyenne - due au morcellement de la propriété voulu par les règles du Code Civil de partage égalitaire au moment de l'héritage (Boinon, 2011). Le faire-valoir direct (FVD) est le mode d'exploitation majoritaire : 60% en 1930 (Levesque, 2013) ce qui permet à l'auteur de caractériser cette période comme étant celle d'une « *agriculture de propriétaires* ». Levesque (2013) souligne également le pouvoir de décision que détiennent ces propriétaires fonciers sur les fermiers qui découle d'une part de la nouvelle organisation des exploitations. L'abandon des règles collectives leur permet en effet une certaine émancipation dans la prise de décision. D'autre part, Boinon (2011) qualifie, d' « *excessifs* » ces droits du fait de la courte durée des baux (3 à 9 ans) et l'absence de prise en compte de la plus-value que le fermier apporte à la terre en la travaillant qui se traduit aujourd'hui par une indemnisation de fin de bail pour le paysan sortant. Ce manque de reconnaissance ne permet pas ou peu d'investissement à l'exploitant sur la parcelle car rien ne garantit qu'il obtienne assez de ressources pour équilibrer ses comptes. Or, l'agriculture durant cette période est peu productive et les revenus des paysans sont faibles.

Ces éléments expliquent donc en partie le retard de l'agriculture française en matière de productivité et de progrès technique vis-à-vis de ses voisins européens notamment. Ils sont bien sûr à corréliser avec la politique protectionniste du gouvernement depuis 1890 et les tarifs Méline¹ qui cherchent à protéger le blé français de la concurrence américaine en instaurant des droits de douane. Le maintien des prix élevés ne favorise pas l'investissement ni la recherche de compétitivité. Il bénéficie en revanche aux propriétaires fonciers qui concentrent les flux financiers et s'enrichissent au détriment des propriétaires-exploitants et des « simples fermiers » (Brun, 1979).

c) Des contrastes entre le Nord et le Sud du territoire français

Des différences sont cependant à relever entre les régions de France mais viennent conforter les idées précédentes. On retrouve au sud de la ligne La Rochelle - Genève (Boinon 2011) une dominance du FVD et donc une majorité de petites propriétés paysannes pour lesquelles

¹ La loi dite "Méline" (du nom du président de la chambre des députés fin du 19^{ème} siècle) adoptée en 1892, correspond à une mesure tarifaire qui avait pour but de protéger l'agriculture française des importations à bas prix de produits agricoles.

le foncier constitue une sécurité financière. Les exploitants transmettent ainsi leurs exploitations très tardivement ce qui constitue une fois encore une entrave à la modernisation. En effet, lors de l'apparition du fermage, ils restent méfiants et très attachés à la propriété ce qui les empêche de s'agrandir pour les besoins de leur projet d'exploitation (Boinon, 2011).

Le Nord et l'Ouest du pays connaissent quant à eux une tradition de grands propriétaires terriens. Le métayage y est le mode d'exploitation dominant car il présente plusieurs intérêts pour le propriétaire : en termes de revenus mais aussi de pouvoir de décision. Le fermage permettra d'ailleurs « *la libération [des agriculteurs] de la tutelle des propriétaires* » (Macé, 1983, p. 215). De même, en raison de l'absentéisme des propriétaires qui partent vers les villes de l'Ouest ou à la capitale, des experts-fonciers se voient confier la gestion des biens et profitent du métayage qui leur permet de bénéficier de généreuses commissions.

Ainsi, cette première période révèle des liens entre propriété et usage peu satisfaisants à plusieurs titres. D'un côté l'affirmation des droits des propriétaires conforte l'insécurité des exploitants. De l'autre, le manque de productivité révèle des difficultés financières pour ces mêmes usagers. Bien qu'elle permette un libre usage du foncier, la propriété ne peut pour autant satisfaire les exploitants agricoles du fait de la faible productivité du sol. Ces éléments révèlent l'incapacité de cette forme de relation propriété - usage à contribuer au développement de l'agriculture et par là, de la classe paysanne mais également de la société française qui dépend de l'agriculture pour nourrir la population.

B. De 1946 à 1975 : la supériorité de l'usage sur la propriété

Trois crises au cours de la phase précédente - la crise de 1929 d'une part, et les deux guerres mondiales qui mobilisent de forts moyens humains d'autre part - mettent en évidence le manque de productivité de l'agriculture et son incapacité à subvenir aux besoins de la France. Durant la période d'après-guerre, le gouvernement met donc en œuvre des politiques d'envergure visant à moderniser et restructurer l'agriculture française afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays en renversant la balance commerciale alors déficitaire. Le contexte étant différent, la relation entre propriété et usage connaît certaines modifications qui donnent la priorité à l'usager plutôt qu'au propriétaire foncier.

a) La politique de modernisation de l'agriculture : consolider le modèle familial

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le pays a besoin de se reconstruire. L'agriculture constituant un enjeu majeur, l'Etat compte sur les agriculteurs pour parvenir à l'indépendance alimentaire du pays. La politique de modernisation basée sur le modèle fordiste encourage les agriculteurs à investir dans le but de développer le progrès technique (Boinon, 2011). Pour cela, cette politique vise à consolider le modèle d'exploitation familiale, objectif rappelé lors du traité de Rome en 1957 au cours duquel sont également définis deux des objectifs de la Politique Agricole Commune (PAC) à savoir :

- « accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de productions, notamment de la main d'œuvre »
- « assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture. »

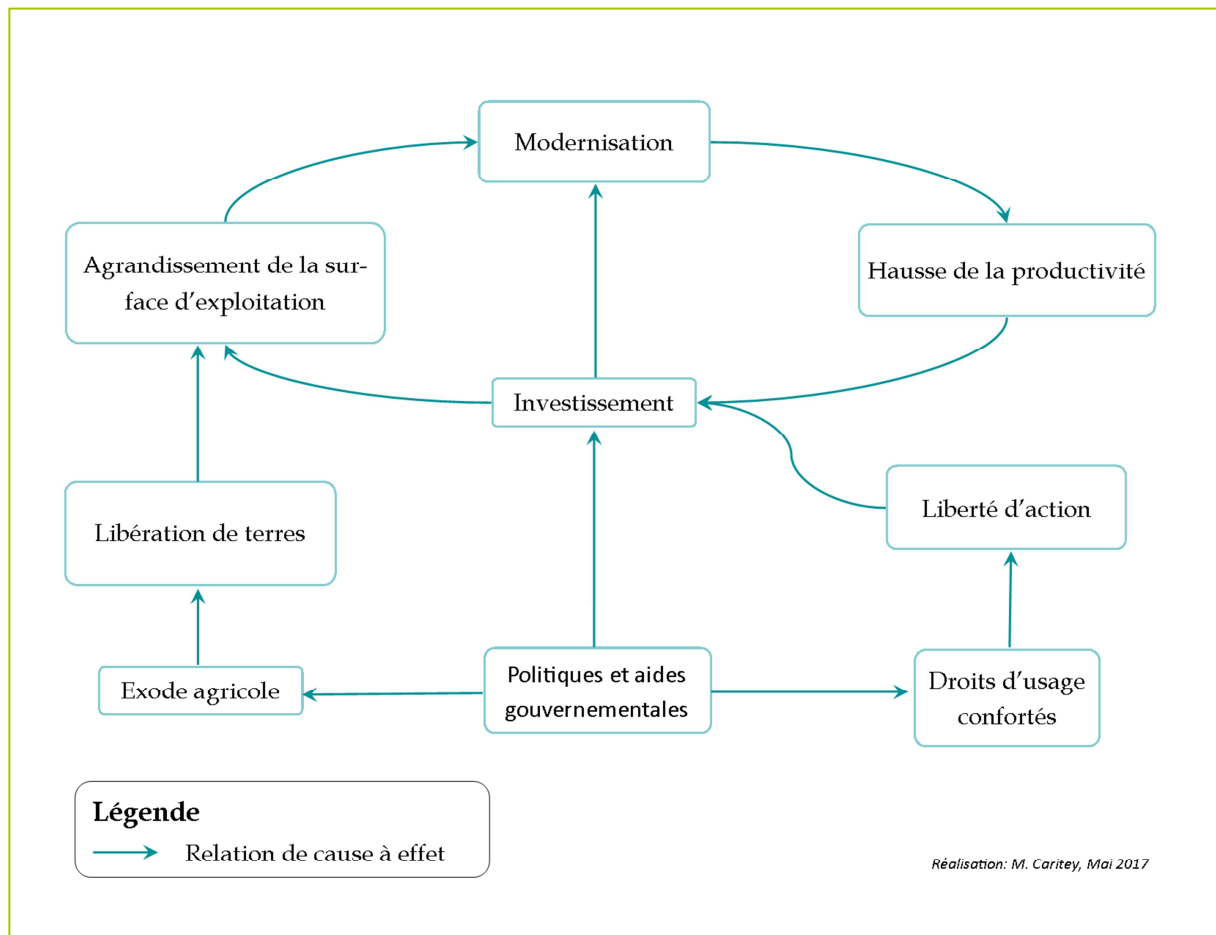


Figure 1: Schéma du développement de l'agriculture française

Ce choix de privilégier les exploitations de taille moyenne s'explique par la volonté d'entrer dans le marché économique mondial et donc par la nécessité de faire face à la concurrence en ayant des structures de taille adaptée au marché. Afin de favoriser l'agrandissement des exploitations, les politiques ainsi que la profession agricole parviennent à un consensus pour faire accepter l'exode agricole c'est-à-dire la disparition de toute une partie de la population travaillant dans ce domaine. Les agriculteurs obtiennent en effet la garantie que les terres libérées iraient en priorité aux exploitations réalisant des efforts dans le but d'améliorer leurs performances et non pas aux grosses structures ou aux acteurs non-agricoles (Boinon, 2011). Le développement de l'agriculture s'accompagne en parallèle de besoins grandissants en main d'œuvre dans les secteurs de l'industrie ou des services qui participent aux innovations productivistes, ce qui permet d'absorber la population agricole en reconversion. Des mesures incitatives encouragent par ailleurs les agriculteurs à abandonner leur exploitation lorsque

les critères ne correspondent pas au modèle d'exploitation familiale de taille moyenne. Le processus peut-être retracé dans le schéma ci-dessus (Figure 1) qui montre les différents mécanismes ayant conduit à la modernisation de l'agriculture française.

b) Le fermage : une révolution pour l'utilisateur

Le statut du fermage est institué en 1946 mais ne connaît un réel engouement qu'à partir de 1958. Il permet à l'agriculteur exploitant de s'affranchir de son propriétaire foncier en lui octroyant davantage d'autonomie vis-à-vis de celui-ci quant à l'utilisation du sol (Boinon, 2011). En premier lieu, il impose le versement d'une indemnité au fermier sortant qui vise à amortir les investissements réalisés sur la parcelle. De même, il instaure une durée de bail minimale de 9 ans avec un droit au renouvellement quasiment systématique de manière à pérenniser les investissements. Un nouveau droit prévoit la possibilité de demander la conversion d'un bail à métayage en un fermage car ce dernier est plus propice au développement du progrès technique que le précédent. Enfin, les prix du fermage sont calculés à partir des tarifs de 1939 ce qui empêche le propriétaire de récupérer à son compte les profits de la production. Ils restent ainsi fixes sur la durée du bail quels que soient les rendements. Cette référence à 1939 est supprimée en 1975 et en 1995, suite aux réformes de la PAC, et est remplacée par « l'indice naturel des fermages ». Il prend en compte à hauteur de 60%, l'évolution du revenu brut à l'hectare d'une exploitation moyenne nationale au cours des 5 dernières années, et à 40%, l'évolution du niveau général des prix de l'année précédente. Les loyers restent bien inférieurs à ceux pratiqués dans le métayage afin d'accroître les revenus des agriculteurs exploitants.

Ce mécanisme concourt à privilégier et à renforcer les droits d'usage plutôt que ceux de la propriété contrairement à ce qui avait été le cas jusqu'à présent. Les droits des propriétaires fonciers se voient donc mis au second plan car la priorité est donnée aux usagers du sol. Le fermage favorise ainsi le pouvoir de décision de l'exploitant et stabilise les structures foncières afin d'assurer la continuité économique de l'exploitation (Boinon, 2011). De cette manière, le fermier est en mesure d'engager des moyens financiers permis par la hausse du profit réalisé, dans le but de moderniser son exploitation sans crainte de ne pas obtenir de retour sur l'investissement.

c) Les lois de restructuration de 1960 et 1962

Les lois d'orientation de l'agriculture de 1960 et de 1962 font partie de cette révolution agricole. Elles visent à restructurer entièrement l'agriculture afin de parvenir aux objectifs énoncés lors du Traité de Rome tout en consolidant l'exploitation familiale de taille moyenne. Deux mécanismes sont alors créés afin de guider cette mutation selon les objectifs attendus.

En 1960 d'abord, la référence est une exploitation familiale avec 2 unités de main d'œuvre (UMO) (Levesque, 2013). Des superficies minimum – en dessous desquelles « *la disparition ou le démembrement* » est souhaitable – et maximum (qui nécessite une autorisation) sont définies

afin de concentrer les efforts sur un type de structure en particulier. Les seuils étant fixés par arrêté préfectoral. Le contrôle des cumuls est ensuite instauré en 1962 et a pour objectif de mettre en œuvre cette mesure. Il vise à surveiller l'agrandissement des exploitations afin d'entraver le développement des grosses structures (Boinon, 2011). La SMI (Surface Minimale d'Exploitation) ne naît que plus tard en 1968. Au-delà de la superficie maximale, une autorisation d'exploiter doit être obtenue auprès du préfet qui analyse la demande en commission. Il est intéressant de noter ici que les contrôles ont lieu sur les superficies d'exploitation et non sur la propriété ce qui semble approfondir la mise à distance des droits du propriétaire vis-à-vis de ceux de l'utilisateur. C'est d'ailleurs ce qui constituera, nous le verrons plus tard, une des limites de cette « politique des structures » telle qu'elle est appelée.

Ensuite, afin de temporiser la concurrence entre les exploitations, des missions de régulation du marché foncier sont confiées aux SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural). Elles sont créées par la loi de 1960 et se voient attribuer un droit de préemption en 1962. Leur objectif étant d'éviter la hausse des prix et de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, elles peuvent préempter en demandant une révision des prix de vente. De plus, dans le but de favoriser les moyennes exploitations, elles ont la possibilité de contrer une vente si l'acheteur n'est pas le locataire ou un membre de la famille du vendeur (Boinon, 2011). Les SAFER peuvent conserver le bien durant 5 années avant de le réorienter vers un candidat dont les critères coïncident avec la politique.

La politique menée dans les années 1960 est globalement un succès car elle aide à la reconversion professionnelle des agriculteurs ce qui libère le foncier pour les moyennes exploitations. De plus, les lois contribuent à protéger le modèle d'exploitation familiale et pourtant, si la propriété est encouragée, les droits d'usage restent maintenus.

d) Le tournant des années 1970 dans la confortation des droits d'usage

En revanche, des effets indirects ne tardent pas à apparaître notamment dans le courant des années 1970. Tout d'abord, les nombreux avantages voulus par le statut du fermage présentent peu d'intérêt pour les propriétaires fonciers. On voit alors apparaître un phénomène de rétention de terres qu'André Brun explique de plusieurs manières : « *le développement d'un tourisme vert, la poursuite de l'inflation, ou l'insatisfaction des migrants devant la vie urbaine et le marché de l'emploi très « détendu* » (Brun, 1979, p. 25). De fait, la forêt gagne du terrain sur nombre de parcelles alors que d'autres sont réduites à l'enfrichement. La relation s'inverse même par endroits où le propriétaire paie l'agriculteur pour de la fauche par exemple. Des contrats oraux sont parfois conclus également. De cette manière, le manque de visibilité dans le temps et la réduction de terres agricoles refont naître un sentiment d'insécurité et d'instabilité pour l'exploitant tandis que le propriétaire retrouve un pouvoir de décision et une maîtrise du sol.

Parallèlement à cette baisse du nombre de bailleurs, la concurrence entre les exploitations, ainsi que la volonté politique obligent les agriculteurs à devenir propriétaires, développant ainsi le FVD. Néanmoins, malgré les actions de la SAFER, la pression foncière augmente. La législation ne parvient pas à empêcher les grandes exploitations de se développer. Elles échappent au contrôle des cumuls grâce à des stratégies familiales d'agrandissement (Boinon, 2011). Les agriculteurs ont de plus en plus de mal à faire face et recherchent davantage la location plutôt que la propriété qui les contraint financièrement. Dans le département de la Mayenne, la SAFER tente de développer les GFA (Groupements Fonciers Agricoles) dans l'espoir de parvenir à un arrangement entre les personnes ayant des moyens financiers et les agriculteurs cherchant à s'installer (Macé, 1983). Cependant, les capitaux extérieurs étant bloqués - le modèle familial étant toujours la norme - les GFA restent majoritairement cantonnés aux relations familiales. De plus, les projets de développement de formes sociétaires sont systématiquement rejetés ou contrés dans la sphère politique nationale qui voit là une menace pour le modèle d'exploitation de référence. Les bailleurs ne bénéficient donc pas ou peu d'avantages à prendre des parts d'un GFA d'autant qu'il s'agit d'une propriété dématérialisée dans laquelle on ne retrouve pas l'attachement caractéristique au bien foncier.

Ainsi, entre d'un côté un manque croissant de bailleurs et de l'autre l'endettement des exploitants, la situation paraît bloquée. C'est dans le but de remédier à cette situation que les baux à long terme voient le jour en 1975. Au croisement des droits d'usagers et droits de propriétaires, cette mesure marque un tournant dans la relation propriété - usage telle qu'elle a été développée jusque-là. Ce nouveau bail offre aux agriculteurs une stabilité accrue du fait d'une durée comprise entre 18 et 25 ans. De même, la liberté d'investissement et de décision est rehaussée puisque l'exploitant ne nécessite plus d'autorisation de la part de son propriétaire lorsque les actions visent à bonifier la terre à long terme et qu'elles contribuent à augmenter de 20% le potentiel de production (Boinon, 2011). Seules les plantations, la construction de structures pour une production hors-sol ou encore la levée d'investissement dont la durée d'amortissement est supérieure à 6 ans de la durée du bail nécessitent encore l'approbation de celui-ci. De ce fait, pour compenser ces nouveaux droits en faveur de l'usager, des avantages fiscaux visent à inciter les bailleurs à signer. De plus, les propriétaires sont autorisés à accroître le loyer du fermage de 10 à 15% et bénéficient de l'avantage de pouvoir se retirer sans besoin de se justifier. Ces mesures tentent donc de combler le manque croissant de bailleurs et par là-même ôtent à l'usager la sécurité instituée par le statut du fermage (Brun, 1979). Si l'on revient donc aux caractéristiques de la relation propriété - usage, on peut relever une certaine ambivalence et une forme de retour en arrière puisque le propriétaire retrouve une forme d'ascendance sur l'usager même si celui-ci jouit encore d'une certaine indépendance de choix.

C. Des années 1980 à nos jours : changement d'échelle et redéfinition des enjeux

a) Crise du modèle de production agricole : nouveaux enjeux

Les années 1970 voient apparaître des premières remises en cause du modèle de production dominant notamment avec la politique agricole de montagne (1972) qui cherche à appréhender les différences de pratiques et tente d'améliorer le statut des agriculteurs en proposant de nouvelles aides.

Les années 1980 connaissent également de grandes crises sanitaires qui font naître de nouvelles exigences chez les consommateurs en termes de traçabilité, de qualité ou d'éthique. De nouvelles interrogations en lien avec le bien-être animal, la provenance des produits et leur qualité émergent. Ces demandes conduisent au développement de nouvelles filières de qualité reconnues par des labels de toutes sortes qui attestent de l'origine d'un produit ou d'un mode de production particulier. Le label bio est par exemple institué en France en 1980 et en 1991 au sein de l'Union Européenne. En 1992 naissent les Appellations d'Origine Protégée (AOP) et Indications Géographiques Protégées (IGP) qui témoignent d'un attachement au terroir et à des caractéristiques de production résultant de savoir-faire locaux. Ces démarches traduisent de plus en plus l'introduction de questions relatives à la qualité des aliments et à la sécurité sanitaire au cœur des débats sociétaux. Elles illustrent ainsi la pression croissante qu'exerce la demande sociale sur l'agriculture.

La reconnaissance en 1990 de la multifonctionnalité de l'agriculture contribue également à faire évoluer ce modèle. De nouveaux enjeux apparaissent tels que l'aménagement du territoire, l'environnement ou le maintien de certaines formes sociales de production (Boinon, 2011). Cela se traduit par l'apparition de mesures agro-environnementales lors de la réforme de la PAC en 1992, suivies des CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) mis en place en France en 1999 (Pluvinage et Mayaud, 2013). On s'intéresse également de plus en plus aux régions marginalisées. La DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) est d'ailleurs créée en 1973 en vue de faciliter l'installation en milieu défavorisé avant d'être étendue à l'ensemble du territoire national en 1976 avec des modulations suivant la région et les difficultés liées. Les critères d'obtention sont renforcés par la suite au cours des années 1980 « *en vue de promouvoir une exploitation familiale compétitive* » (Boinon, 2011, p. 30). Le niveau de formation exigé est élevé et le candidat doit également justifier de la viabilité de son projet en termes de revenus économiques en proposant un plan d'affaire. La compétitivité des exploitations agricoles devient un enjeu majeur puisque l'autonomie alimentaire est atteinte. On remarque que la propriété est encore une fois mise au second plan et ne détermine pas l'installation (Boinon, 2011).

La prise en compte des spécificités locales s'exprime ensuite à travers les politiques d'action menées à l'échelle départementale. En 1995, la création de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture) regroupe les outils existants à savoir la commission des cumuls devenue en 1980, la commission des structures, ainsi que la

commission mixte chargée d'attribuer les droits à produire et les primes. Cette entité a pour objectif de coordonner les politiques globales et locales en élaborant une stratégie départementale à travers le SDDS (Schéma Directeur Départemental des Structures Agricoles).

b) L'influence de la PAC : changement d'échelle

Créée en 1962, la PAC connaît diverses évolutions et adaptations de sa stratégie qui influencent grandement la relation propriété - usage. Elle doit d'abord gérer la surproduction qui met en péril le financement de la PAC du fait des aides à l'exportation. C'est dans ce cadre-là que les quotas laitiers sont mis en place en 1984. Ils ont pour mission de contrôler les volumes de production des exploitations. Cette opération accroît la dissociation qui existe déjà entre production et foncier (Boinon, 2011) puisque les quotas sont détachés de la valeur foncière afin d'éviter une augmentation des coûts de production dans le cas où les propriétaires en profiteraient pour revaloriser le prix du loyer. Cette politique agricole divise par 5 le nombre d'exploitations laitières et atteint son objectif premier. Il représente néanmoins un coût considérable pour l'Union Européenne et la rigidité du système est remise en cause par les libéraux² (Ricard, 2014).

En 1992, la réforme de la PAC occasionne une baisse des prix des matières premières allant dans le sens d'un alignement sur les cours mondiaux. Les primes visent alors à compenser la différence auprès des agriculteurs et complètent le système de quotas laitiers en instaurant des aides pour l'élevage allaitant, bovin ou ovin. Ces aides sont remplacées en 2003 par le découplage des aides PAC et les DPU (Droit à Paiement Unique). L'agriculteur touche une somme fixe par hectare quelle que soit la production. Ce mécanisme a pour objectif de simplifier le système tout en permettant à l'exploitant de choisir les productions les plus rentables. Il est renforcé en 2009. En 2014-2015, la PAC insiste à nouveau sur les obligations environnementales tout en donnant plus de liberté aux Etats. La France met en œuvre un plan d'action de soutien aux petites exploitations et aux zones défavorisées tout en encourageant les filières de qualités telles que le veau sous la mère.

Ces initiatives permettent à l'exploitant de conserver une maîtrise de sa production mais le rendent néanmoins de plus en plus dépendant des aides car elles apportent un revenu indispensable au producteur. Petit à petit il semblerait que la relation propriété - usage se modifie sensiblement. Elle ne concerne plus seulement le propriétaire et l'exploitant mais voit entrer de nouveaux acteurs nationaux et supranationaux tels que la PAC dans un contexte de mondialisation. L'agriculteur ne doit plus seulement rendre des comptes à son propriétaire mais à des instances européennes dont une partie de son revenu dépend. Cette situation est mal vécue par les agriculteurs qui s'inquiètent de la pérennité d'un tel système et de leur indépendance d'action. Des entretiens réalisés auprès d'agriculteurs dans le cadre

² Il est progressivement démantelé à partir de 2003 puis abandonné en 2015 pour être remplacé par des contrats de droit privé entre l'exploitant et la coopérative laitière.

d'une enquête sur le Plan de Développement Rural National (PDRN) ayant pour but de compléter la PAC, illustre cet état d'esprit : « *Le système des aides n'est de toute façon pas bon, et il serait préférable que les agriculteurs vivent de leur métier plutôt que des aides. Ils sont agriculteurs et pas jardiniers* » (Tchékémian et Suchet, 2011, p. 11).

c) Des formes sociétaires croissantes

Enfin, un autre problème voit le jour. La modernisation et l'agrandissement des structures agricoles ont eu pour conséquence une augmentation des capitaux d'exploitation et foncier. Les difficultés de transmission se multiplient car les repreneurs capables d'investir de telles sommes sont faibles. Les montages financiers vont alors se diversifier et les formes sociétaires s'accroître. En 2006, la référence au modèle familial d'exploitation est abandonnée pour laisser place au terme de « *structure d'entreprise* » (Levesque, 2013). Ce changement de vocabulaire permet d'envisager l'arrivée de capitaux extérieurs au cercle familial et offre de nouvelles perspectives de financement. Entre 2000 et 2010, la surface détenue par les entreprises agricoles sous forme sociétaire augmente : les GAEC gagnent 10 % de la SAU malgré la régression de leur nombre, les EARL doublent leur superficie, les SCEA et autres sociétés commerciales acquièrent 9% tandis que les exploitations individuelles voient leur SAU diminuer de 28% (Levesque, 2013). La crise de 2008 joue un rôle majeur dans ces changements de statut. En effet, la terre retrouve un intérêt pour le placement financier face à la volatilité de la Bourse. Deux nouveaux types d'acteurs expriment alors leur intérêt pour le foncier :

- Les Etats, qui cherchent à maîtriser le foncier et la production agricole car ils ne font plus confiance au marché économique.
- Les acteurs privés et financiers (banques, entreprises agro-alimentaires, enseignes de grande distribution,...), à la recherche de profit à moyen et court terme et essentiellement attirés par « l'unité de production ». Le foncier constitue également dans ce cas une source de diversification de leur patrimoine.

Robert Levesque, lors de son intervention au congrès national des SAFER, alerte sur le possible développement d'une agriculture financière et commerciale qui n'aurait d'autre but de servir les intérêts de quelques grands groupes mondiaux au détriment de la population agricole mais aussi de l'environnement. On peut rapprocher cette idée de la notion d'agrobusiness qui désigne « *une agriculture moderne, mécanisée et utilisant des intrants industriels sur de très grandes surfaces* » (Merlet, 2010, p. 19). Celle-ci est capable, grâce aux importants capitaux qu'elle détient, d'accroître considérablement sa productivité ce qui conduit à une baisse des prix. Elle serait donc actuellement responsable de la « paupérisation » d'une partie de la population agricole qui ne peut s'adapter à la variation des prix. Ce système suscite donc de nombreuses interrogations auprès de la société civile et de la profession agricole et donne lieu à des initiatives diverses proposant des solutions nouvelles pour s'éloigner de l'agriculture agro-industrielle.

D. Un contexte actuel favorable à l'émergence d'actions collectives

L'action collective peut être définie comme un « *mode de coordination alternatif au marché et à la réglementation étatique* » (Wade, 1987 dans Loudiyi et al., 2014, p. 2). Elle peut être spontanée et coordonner des acteurs autour d'un enjeu commun ou bien institutionnalisée (Amblard et al., à paraître).

Découlant de ce contexte, deux dynamiques nous amènent à nous intéresser à l'action collective et à sa dimension territoriale. Nous verrons dans quelle mesure l'évolution de l'espace rural peut avoir des répercussions sur l'agriculture et susciter un mouvement commun. Ensuite, nous reviendrons sur la façon dont les préoccupations croissantes de la société vis-à-vis de son alimentation donnent lieu à des exigences nouvelles, à l'origine de certaines actions collectives en opposition avec le système agro-industriel.

a) Redéfinition de l'espace rural et des fonctions de l'agriculture

Parallèlement à cette distanciation de l'agriculture vis-à-vis du territoire, on observe à partir des années 1970, un regain démographique des territoires ruraux. La diversité des emplois occupés par ces nouveaux habitants met alors fin à la traditionnelle association monde rural et agriculture (Rieutort, 2010). Cette attractivité nouvelle révèle ainsi de nouvelles fonctions aux territoires ruraux et à l'agriculture qui s'inscrit de plus en plus dans son territoire. Dans son article, Laurent Rieutort (2010) cite Bouzillé - Pouplard (2002) pour définir la reterritorialisation de l'agriculture comme la « *construction d'un mouvement de retour de l'agriculture vers le territoire en insistant sur la nouveauté de la relation : des nouveaux référentiels de production, de nouveaux objectifs, et un nouveau lien au territoire* » (p. 38-39). Il relève également trois leviers qui permettent d'illustrer ceci. Tout d'abord l'accent mis sur les pratiques respectueuses de l'environnement (MAE, zones Natura 2000...) qui contribuent à ancrer l'agriculteur sur son territoire. Ensuite, les démarches de qualité reconnues par les labels (AOP, IGP, label rouge) participent à recréer un lien avec le terroir. Enfin, il observe un phénomène de « patrimonialisation » qui se caractérise par la reconnaissance de l'agriculture comme une « *culture traditionnelle* » et le « *lieu de l'enracinement territorial et de l'identité* » (Rieutort, 2010, p. 42). L'agriculture retrouve une place importante dans le territoire ce qui donne lieu à l'émergence de projets divers rendus possibles également par l'apparition des « territoires de projets » au sein desquels de nouveaux acteurs interviennent. Cette gouvernance résulte des liens renouvelés entre urbain et rural (Lardon et Loudiyi, 2013) qui vont guider un certain nombre d'initiatives.

b) De nouvelles attentes en matière d'alimentation

La modernisation agricole a entraîné une dissociation des liens entre agriculture et alimentation (Lamine et Chiffolleau, 2012 ; Bricas et al., 2013) mais aussi entre agriculture et territoire (Rieutort, 2010). Dans leur article, Nicolas Bricas *et al* (2013) relèvent trois niveaux de distanciation. Le premier est le niveau géographique avec un rallongement des trajets de transports. Ensuite, au niveau économique on observe un accroissement des intermédiaires.

Enfin, ils soulignent une distance cognitive caractérisée par un manque de confiance des consommateurs lié à la complexité des informations présentes sur les étiquettes des produits. Or, « *cette distanciation est anxigène* » (Bricas et al., 2013, p. 67) et se traduit par une volonté de rapprochement et un besoin de maîtriser à nouveau son alimentation. De plus, le système agro-industriel actuel ne satisfait pas les producteurs en termes de rétribution et de « *rappports de pouvoirs dissymétriques* » (Loudiyi et al., 2014 ; Rieutort, 2010) de même qu'il questionne les conséquences de ces pratiques sur l'environnement et la santé humaine.

Ainsi, depuis les années 2000, les citoyens s'emparent de plus en plus des questions alimentaires (Lardon et Loudiyi, 2013) et des initiatives citoyennes traduisent cette volonté de « réassociation » (Lamine et Chiffolleau, 2012). Cette appropriation par la société civile mais aussi par certains acteurs du marché ou gouvernements locaux défendant une vision alternative, s'exprime de différentes manières. Au sein de la ville, l'agriculture est d'abord un moyen de recréer du lien social car elle est traditionnellement associée à des valeurs communautaires et possède une dimension collective (Bricas et al., 2013). De plus, suite aux crises sanitaires survenues depuis les années 1980, une réaffirmation de la dimension organique inhérente à l'activité agricole conduit à des mouvements en faveur d'une agriculture plus saine et en adéquation avec son environnement. L'agroécologie ou l'agriculture biologique inspirent donc de nombreuses initiatives telles que les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui se basent sur les chartes de l'agriculture paysanne et biologique.

Synthèse

Le contexte que nous venons de présenter nous amène à définir plusieurs enjeux. Nous avons observé d'une part une augmentation du capital d'exploitation qui a conduit à l'endettement des agriculteurs et donc à une forme de paupérisation de cette classe socio-professionnelle. De plus, les exploitations trouvent de moins en moins de repreneurs en raison du fort investissement qu'elles nécessitent et s'exposent ainsi au risque d'agrandissement des structures agricoles voisines voire à la reprise par une entreprise agro-alimentaire ou une enseigne de grande distribution. Tandis que la première perspective ne contribue pas au développement des espaces ruraux – elle n'est en effet pas favorable à l'installation de nouveaux agriculteurs et de leur famille qui pourraient redynamiser le territoire (consommation sur place, scolarité des enfants...) – l'arrivée d'investisseurs attirés plus par le profit que la pérennisation des terres suscite la crainte d'une financiarisation de l'agriculture. Enfin, ce processus s'accompagne d'un éloignement des agriculteurs vis-à-vis du territoire et donc d'une déterritorialisation de l'agriculture. Une distance géographique, sociale et environnementale a ainsi vu le jour entre territoire et agriculture.

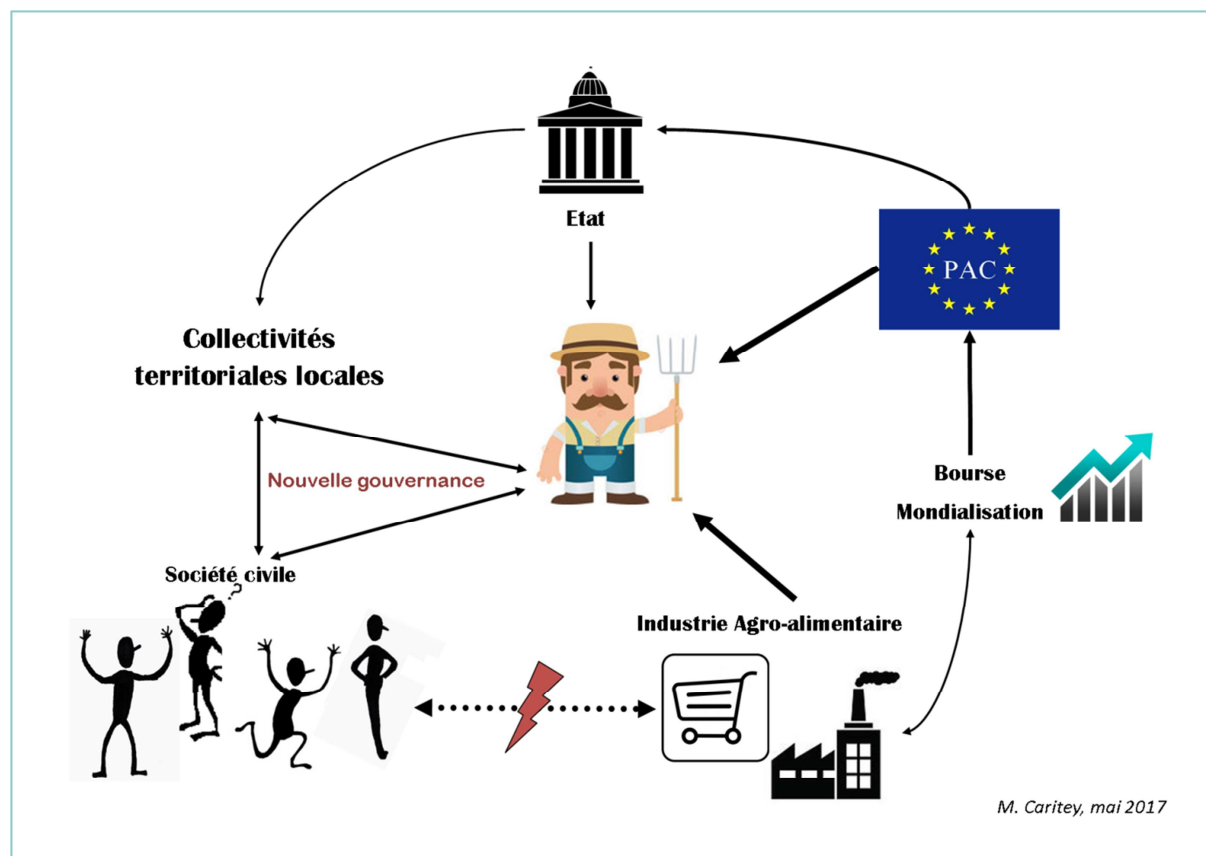


Figure 2: Schéma des nouveaux acteurs impliqués autour de l'agriculture

De cette manière, les acteurs impliqués sont de plus en plus nombreux (Figure 2). Les pressions de la mondialisation et des industries agro-alimentaires s'expriment par une dépendance des agriculteurs aux subventions européennes qui tentent de compenser la fluctuation des prix du marché mondial. Les préoccupations des citoyens vis-à-vis du système agroalimentaire dominant s'accroissent. Les collectivités locales trouvent elles aussi une place de plus en plus importante et s'associent à la société civile, ce qui donne lieu à de nouvelles formes de gouvernance. Ce partenariat cherche à proposer un autre modèle d'agriculture et conduit à l'émergence d'innovations sociales que Richez-Battesti (2008) définit selon deux points. Il s'agit de la « *capacité (1) à répondre à des besoins non satisfaits par le marché dans le cadre d'un projet d'accès au marché ou de transformation du marché, en privilégiant l'utilité du service sur la rentabilité, et (2) à mobiliser des acteurs collectifs dans le cadre de rapports de réciprocité entre les associés et l'organisation, en bref de mise en œuvre d'une démocratie économique* » (p. 40). C'est ce deuxième point qui nous amène au cœur de la problématique, à savoir l'action collective. Nous tenterons par-là de comprendre le lien qui existe entre action collective et ses effets sur la redéfinition des rapports propriété - usage du foncier agricole.

2. Les actions collectives en termes de foncier comme objet de la recherche

Dans cette partie, nous nous intéresserons au double lien qui existe entre action collective et territoire en commençant par observer l'influence de l'action collective sur le territoire aussi

bien en termes de création de ressources que de gouvernance territoriale. Nous verrons ensuite comment le territoire en tant que lieu d'articulation « *entre le local et le global* » (Lardon et al., 2008 cité dans Amblard et al., à paraître), modèle et influence les actions collectives.

A. De l'action collective au développement territorial

Le développement territorial résulte de deux éléments. Il consiste à révéler d'une part les ressources d'un territoire et à les valoriser. D'autre part, il découle de la « *capacité à mettre en place des structures et des processus d'organisation et de coordination des acteurs partis prenant de cette valorisation des ressources* » (Houdart et Loudiyi, 2017, p. 2).

a) Mise en valeur ou création de ressources territoriales

Nous abordons ici le territoire dans ses trois dimensions : matérielle (ressources naturelles et aménagements réalisés au cours du temps par les hommes), idéale (représentations et image du territoire par les populations, patrimoine et traditions) et organisationnelle (structures d'organisation des « *acteurs sociaux, politiques et institutionnels* ») (Amblard et al., à paraître ; Houdart et Loudiyi, 2017).

De cette manière, les initiatives suscitent la création de ressources diverses. La route de l'huile des monts pisans, en Italie (Loudiyi et al., 2014), a par exemple donné lieu à la création d'un circuit agrotouristique. Une autre mise en œuvre de ressource matérielle peut être illustrée par la réhabilitation des palhàs dans le cadre de la fête de la pomme (Houdart et Loudiyi, 2017). En ce qui concerne les ressources idéelles, elles correspondent à la mise en avant d'une identité territoriale qui peut s'exprimer lors d'évènements culturels qui supposent au préalable un inventaire des savoir-faire et une appropriation du patrimoine traditionnel. De plus, une des spécificités de l'innovation sociale se trouve effectivement dans le fait qu'elle conduit systématiquement à la création de ressource organisationnelle pouvant ensuite aboutir à des ressources matérielles. Cela s'explique par le fait qu'une initiative sociale est indissociable d'une action collective : « *Seule l'action collective mène à l'innovation sociale* » (Bertrand et al., 2017).

Ainsi, la réussite d'une action collective s'observe également dans l'accès aux ressources (préexistantes ou révélées) qu'elle permet à des acteurs qui n'en auraient pas eu la possibilité s'ils avaient agi de manière individuelle (Loudiyi et al., 2014). Elle implique donc le regroupement d'acteurs donnant lieu à une nouvelle gouvernance et créatrice de ressources organisationnelles. En effet, les projets de territoire conduisent généralement à une professionnalisation des acteurs et / ou à la montée en compétences de structures déjà existantes ou créées pour l'occasion. De cette manière, de plus en plus d'acteurs intermédiaires trouvent leur place dans les initiatives collectives et contribuent à articuler des politiques publiques extraterritoriales avec les actions menées localement (Lardon et Loudiyi, 2013).

b) Renouvellement des processus de gouvernance territoriale

Cette nouvelle gouvernance résulte de l'arrivée de nouveaux acteurs dans les espaces ruraux mais aussi de l'implication de la société civile dans les questions ayant trait à l'agriculture et à l'alimentation. La variété des acteurs constitue un défi car une coordination est nécessaire pour la mise en place d'un projet (Lamine et Chiffolleau, 2012). Cette diversité de visions du territoire ou de stratégies individuelles peut être source de conflits (Rieutort, 2010) et venir entraver le déroulement de l'action. C'est par exemple le cas au cours de la trajectoire de la route de l'huile des monts pisans où intérêts agricoles et économiques s'opposent à la volonté de développement touristique (Loudiyi et al., 2014). De même, dans toute interaction sociale, des enjeux de pouvoir et de hiérarchie s'expriment, révélant les inégalités entre les acteurs (Bricas et al., 2013). Les rapports de pouvoirs sont d'ailleurs souvent ce qui oriente les décisions et donne une impulsion au projet dans une direction ou une autre (Amblard et al., à paraître). Ces actions s'inscrivent donc dans des processus longs qui résultent de cette « mise en mouvement d'un ensemble hétérogène d'acteurs aux visées et valeurs qui peuvent être tout aussi hétérogènes » (Lamine et Chiffolleau, 2012, p. 8-9).

Des acteurs dits « décalés » peuvent alors jouer le rôle d'intermédiaire et favoriser la coopération et la mise en avant d'une vision commune (Amblard et al., à paraître). Les pouvoirs publics peuvent tenir ce rôle et parvenir à fédérer autour d'une politique de développement territorial en donnant à chacun une place dans le projet et notamment en impliquant la participation citoyenne (Houdart et Loudiyi, 2017). On remarque par ailleurs que les dispositifs de gouvernance sont caractérisés par la présence croissante des collectivités territoriales (Lardon et Loudiyi, 2013). Les parcs naturels peuvent aussi tenir ce rôle de médiateur du fait de leur point de vue extérieur et faire le relais (Amblard et al., à paraître) entre acteurs institutionnels et citoyens cette fois. En effet, étant donné que les initiatives sociales se développent dans les interstices délaissés par l'un des acteurs du marché ou de l'Etat, elles naissent souvent d'un partenariat entre la société civile et les institutions territoriales locales.

Enfin, on identifie la présence d'individus clés qui « font circuler l'information, favorisent la réciprocité entre les membres des réseaux, font jouer les avantages de la collaboration » (Travaux de Giest et Howlett, 2010, repris dans Amblard et al., à paraître, p. 13). De cette manière, ils peuvent constituer un moteur de l'action collective en faveur du développement territorial.

B. Influence du territoire sur l'action collective

S'il existe bien un lien de l'action collective vers le territoire, il convient également de mentionner l'influence que ce dernier peut avoir sur les initiatives.

Le contexte global joue en effet un rôle important notamment en termes de politiques publiques qu'elles soient nationales ou européennes (Amblard et al., à paraître). Les différences de conjonctures économiques, sociales ou institutionnelles et la capacité des acteurs à tirer parti de celles-ci orientent donc sensiblement les actions territoriales. Pour le

cas de la fête de la pomme par exemple, l'utilisation du programme Leader permet d'ouvrir un poste à temps plein qui allège l'association et la communauté de communes et contribue à produire ou du moins conforter les ressources organisationnelles récemment créées (Houdart et Loudiyi, 2017). En revanche si le contexte peut être un atout, il peut aussi limiter voire entraver le développement d'une action. Situer une action dans son contexte temporel et spatial permet ainsi d'étudier l'impact des ressources créées ou mobilisées qui sont elles aussi issues de relations territoriales (Bertrand et al., 2017).

On peut par ailleurs observer une forme de cercle vertueux où les ressources nouvellement créées ou revalorisées motivent certains acteurs à s'engager dans l'action collective qui peut engendrer de nouvelles initiatives collectives (Loudiyi et al., 2014 ; Houdart et Loudiyi, 2017). La dynamique de développement local peut ainsi révéler d'autres pistes d'action, inciter d'autres acteurs à s'insérer dans le mouvement ou encore à rejoindre d'autres réseaux élargis. Les ressources matérielles et organisationnelles constituent en général les clefs de la réussite d'un projet (Amblard et al., à paraître).

Synthèse

Tout au long des années, nous avons vu le rôle des propriétaires décliner qu'ils soient, ou non, les usagers du sol agricole. Le pouvoir dont ils bénéficiaient autrefois semble avoir glissé entre les mains d'un marché de plus en plus global qui gère le cours des prix des matières premières. Face à la fluctuation des prix et la compétitivité qui tend à abaisser toujours plus les coûts et les revenus des producteurs, des instances nationales et européennes apportent un soutien aux agriculteurs par le biais de subventions. De fait, la propriété n'octroie plus une réelle indépendance à l'agriculteur quant à l'usage du foncier. Le marché en revanche détient un rôle puissant puisqu'il est en mesure d'influencer et de régir l'usage agricole du foncier sans pour autant être en possession du bien matériel. La relation propriété - usage connaît ainsi une nouvelle composante résultant de la mondialisation : le marché économique qui se caractérise par des acteurs immatériels tels que les cours mondiaux de la Bourse, la PAC par le biais des primes.

Cette perte de contrôle peut être difficile et menaçante, comme nous l'avons évoqué précédemment, et donne lieu aujourd'hui à des tentatives de reprise d'autonomie. Cette volonté s'exprime aussi bien du côté des agriculteurs, que des citoyens ou des acteurs publics et institutionnels. Elle passe par une recherche de la proximité avec un développement croissant des circuits courts et une reconnexion de l'agriculture avec son territoire. Elle mobilise donc des acteurs divers au sein d'une nouvelle gouvernance où il convient de gérer la divergence d'intérêts des participants en vue d'atteindre un objectif commun. Ces initiatives participent aux mutations territoriales par la création et la valorisation de ressources. Elles se construisent et évoluent également dans un contexte supra-territorial mais le territoire joue aussi un rôle puisqu'il induit l'utilisation des ressources existantes ou créées. Si le lien entre action collective et foncier agricole se dessine en filigrane, la question de l'agriculture paraît être centrale malgré la diversité des thématiques que peuvent aborder les projets de territoire à travers les actions collectives.

Dans le cadre de cette recherche, nous nous poserons donc la question suivante :

→ Dans quelle mesure les actions collectives foncières renouvellent-elles les relations entre propriété et usage du foncier agricole ?

Nous approfondirons deux points en particulier : quelles sont les spécificités de l'action collective innovante en matière de relation propriété - usage du foncier agricole ? Quels sont les éléments conduisant à l'émergence et au développement de ces actions collectives ainsi qu'à leur pérennisation dans le temps ?

Cette étude portera donc sur l'analyse de deux initiatives collectives de l'ancienne région Auvergne. Nous analyserons la trajectoire du processus d'action collective et les liens qu'elle entretient à la fois avec le territoire mais aussi dans la relation entre propriété et usage. Nous serons particulièrement attentifs aux liens qu'entretiennent les acteurs de ces démarches à la propriété afin d'analyser ce qu'elle représente en termes de valeurs et d'objectif à atteindre.

II. Méthodologie

Après avoir présenté le contexte duquel découlent cette recherche et les enjeux liés, nous nous attacherons à définir la méthode utilisée. Nous présenterons d'abord le cadre d'analyse processuelle choisi pour analyser les trajectoires avant de préciser les critères retenus pour le choix de l'action collective. Enfin, nous verrons la méthodologie propre au recueil et au traitement des données de terrain.

1. *Cadre d'analyse : approche processuelle et territoriale*

Dans le cadre d'une analyse de l'action collective, la dimension temporelle occupe une place importante car ces actions s'inscrivent à la fois dans le passé où elles émergent, elles agissent sur le présent tout en regardant vers l'avenir. L'approche processuelle permet ainsi de prendre en compte la trajectoire et de dépasser les configurations socio-spatiales (Amblard et al., à paraître). Elle s'inscrit dans une approche constructiviste du temps qui vise à obtenir une vision globale de la trajectoire (Mendez, 2010). De façon à rendre compte des liens entre action collective et territoire, nous mobiliserons également une approche territoriale notamment au travers du concept d'ingrédient. Nous pourrions ainsi rendre compte du poids de certains facteurs territoriaux et extraterritoriaux pour l'apparition de nouvelles ressources ou interactions au cours de la trajectoire.

Nous mobiliserons pour cela un cadre d'analyse mis en œuvre par un collectif de chercheurs français (Mendez, 2010) qui relève quatre composantes dans la trajectoire à savoir les ingrédients, les moteurs, les séquences et les bifurcations. Les ingrédients d'abord mettent en évidence l'influence du contexte. Ils sont « mis en mouvement » par des moteurs dont nous distinguerons quatre types. Ingrédients et moteurs composent une séquence. En cas de changement majeur dans la composition des ingrédients, on parlera de bifurcation.

A. **Du contexte aux ingrédients**

Ce cadre d'analyse redonne une place centrale au contexte qu'il considère comme un « véritable acteur » de la trajectoire. Une relation de réciprocité existe entre contexte et action, l'un agissant sur l'autre. On s'inscrit donc dans une approche contextualiste. A travers la notion d'ingrédient on va distinguer les éléments du contexte qui agissent directement sur la trajectoire. Ce sont donc les éléments pertinents pour expliquer le processus. Ils peuvent agir « comme des contraintes qui limitent l'action ou comme des ressources qui la nourrissent » (Chabrat-Michel, 2015, p. 123, à partir de Mendez, 2010).

On divisera les ingrédients en trois catégories qui correspondent aux trois dimensions du territoire que nous avons évoqué précédemment : les ingrédients matériels, idéels et organisationnels. Nous porterons également une attention particulière aux éléments du contexte supra-territorial pouvant avoir un rôle dans la trajectoire qu'ils soient politiques, législatifs, ou économiques.

B. Les moteurs

Le moteur est défini comme « *le mécanisme génératif du mouvement des ingrédients et de leurs assemblage au cours de la trajectoire* » (Mendez, 2010, p. 88). Les auteurs de cet article ont repris les travaux de Van de Ven et Poole (1995) pour classer les types de moteurs en quatre catégories.

- *Le moteur dit « programmatique » ou « cycle de vie »* : dans ce cadre, « *un programme régule le processus de changement* » (Loudiyi et al., 2014, p. 5) et des filtres agissent sur les évènements extérieurs : sans pour autant les éliminer, ils les mettent à distance. Les phases d'avancement ainsi que la fin du programme sont connues d'avance (Mendez, 2010).
- *Le moteur évolutionniste* : il est lui-même composé de trois mécanismes. On observe d'abord une première phase de **variation** des pratiques. Les changements sont alors maintenus ou rejetés, c'est la phase de **sélection**. Enfin, on va favoriser leur conservation et leur reproduction à travers le mécanisme de **réretention**.
- *Le moteur dialectique* : ici le mouvement des ingrédients résulte de tensions au sein du groupe. Elles débouchent soit sur un équilibre des forces qui va permettre une stabilité des relations, soit sur un rapport de force conduisant à une hiérarchisation des membres du groupe.
- *Le moteur téléologique* : il intervient en opposition avec le précédent puisque c'est la poursuite d'un objectif commun qui anime le processus. Les actions des membres du collectif sont orientées vers ce même but. Il peut être difficile à déterminer car le sens donné par les acteurs peut différer et le processus n'est pas toujours linéaire. Deux éléments sont à repérer : d'une part la présence d'un objectif partagé et d'autre part l'influence de celui-ci sur la trajectoire.

C. Séquence ou bifurcation

Ce concept part du postulat qu'une trajectoire n'est pas homogène mais peut être découpée en plusieurs étapes. Ainsi, une séquence est caractérisée comme un « *segment temporel d'une trajectoire qui articule un ensemble d'ingrédients suivant un arrangement singulier* » (Mendez 2010).

Lorsque la configuration d'ingrédients ainsi que le type de moteur changent, on parle de bifurcation. Elle suscite alors une réorientation de la trajectoire. Elle peut survenir suite à une phase de crise ou bien clore celle-ci à travers un évènement marquant.

Ces éléments permettent de rendre compte du rythme de la dynamique et ainsi de répondre à la question : « *Comment se produit tel phénomène et comment évolue-t-il dans le temps ?* » (Chabrat-Michel, 2015, p. 123). Pour terminer nous reprenons la définition de la trajectoire donnée par ce même groupe de chercheurs et qui reprend les éléments avancés jusqu'à présent (Mendez, page 90) : « *ensemble de phénomènes organisés dans le temps qui combinent des ingrédients et des moteurs dont le changement éventuel permet d'identifier des séquences. Lorsque ces*

changements modifient l'orientation même de la trajectoire, ils correspondent à des bifurcations. La dynamique de chacune des séquences repose sur le ou les moteurs qui sont au principe de l'action. »

2. Choix de critères et des initiatives

En amont de cette mission de stage, des entretiens exploratoires ont été réalisés auprès de plusieurs acteurs du territoire en vue d'obtenir un premier état des lieux des initiatives collectives innovantes existant sur la région. Nous avons ensuite établi certains critères afin de pouvoir sélectionner celles qui paraissaient les plus intéressantes dans le cadre de ce programme. Nous avons ainsi retenu le temps long dans lequel s'inscrit le processus afin d'être en mesure d'effectuer une analyse processuelle. Le nombre ainsi que la diversité des acteurs partis prenants dans cette initiative a été également déterminant puisque nous avons émis l'hypothèse que selon les types d'acteurs impliqués dans la démarche, l'influence sur le territoire en serait modifiée. De même, il s'agissait ici d'étudier le processus d'action collective donc une initiative qui mobilisait un certain nombre d'acteurs. D'un point de vue pratique nous avons également tenu compte de la distance entre le lieu de la démarche et le centre de recherche de Clermont-Ferrand. Enfin, nous avons centré notre choix sur des initiatives qui questionnent la relation propriété - usage du foncier agricole et qui développent donc des formes de propriété collective, phénomène émergent depuis la fin du 20^{ème} siècle. Deux initiatives ont été choisies compte-tenu du temps de la mission de stage.

Dans un premier temps, le sens d'initiative innovante ne paraît pas évident pour tous les acteurs interrogés lors des entretiens de cadrage. La notion d'innovation semble parler davantage aux acteurs appartenant à des mouvements alternatifs en comparaison aux institutions classiques telles que chambre d'agriculture ou collectivité territoriale. Un élément d'explication peut être avancé ici que l'on vérifiera au cours de l'enquête de terrain. On peut penser en effet que cette différence résulte de la capacité à mobiliser des dispositifs d'action plus ou moins classiques. Les associations telles que Terre de Liens³ ou Ilots paysans⁴ disposent d'une capacité à inventer de nouveaux dispositifs afin de pallier aux manques et de proposer des alternatives au système dominant. Elles ont également pu être établies dans cet objectif-là.

La première initiative retenue concerne un verger-test situé dans la périphérie sud de Clermont-Ferrand. C'est un projet multi-acteurs puisque sont impliqués les associations Terre de Liens et Ilots paysans, la communauté de communes Mond'Arverne, le Parc naturel régional (PNR) des Volcans d'Auvergne, la Safer, des agriculteurs ainsi que des citoyens participant au chantier de bénévoles. L'objectif est de permettre à des porteurs de projets de

³ **Terre de Liens** est une association créée en 2003 qui œuvre pour la préservation d'une agriculture durable, biologique et paysanne, l'accès au foncier pour les paysans et permet notamment à des agriculteurs de faciliter leur installation en mobilisant une épargne citoyenne.

⁴ **Ilots Paysans** démarre en 2009 comme groupe de travail informel au sein du Celavar Auvergne et rejoint le réseau ReNETA (Réseau National des Espaces Test Agricoles) en 2012. L'association est créée en 2016 et lui donne une existence juridique propre. L'objectif est d'accompagner les porteurs de projet agricole dans une période de test afin qu'ils vérifient sa solidité et sa faisabilité.

se tester en agriculture en vue d'une installation. L'initiative du verger-test est relativement récente mais elle s'inscrit dans la continuité d'une action collective qui débute dans les années 2000. Elle constitue également un réel intérêt du point de vue de la variété des acteurs et détient le privilège d'être le premier espace-test arboricole établi en France. De plus, cette initiative a retenu notre attention car elle est revenue plusieurs fois au cours des entretiens de cadrage ce qui semble témoigner de la curiosité qu'elle suscite et de son caractère novateur.

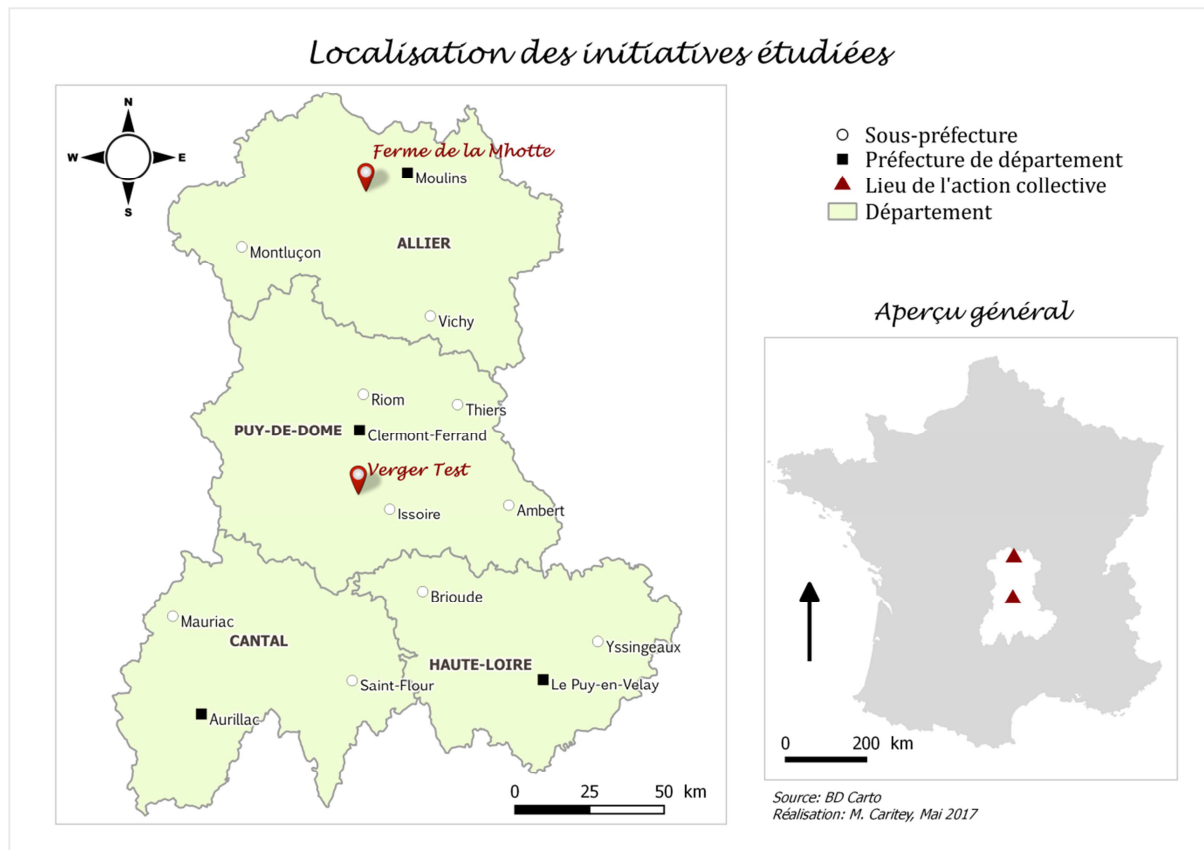


Figure 3: Carte de la localisation des initiatives étudiées

La seconde initiative concerne la Ferme de la Mhotte, un corps de ferme acheté en 1991 sous la forme d'une SCA (Société Civile Agricole). Elle accueille aujourd'hui une grande diversité d'activités comme une « gratuiterie », une « ressourcerie », des gîtes, des habitations, deux maraichers en GAEC, un atelier d'artistes, un magasin bio, une SARL d'équitation... Le projet rassemble ainsi des personnes variées qui depuis quelques années ont en commun la volonté de « *dissocier la propriété de l'usage* » afin d'assurer la durabilité du lieu (« Site internet de la Ferme de la Mhotte » 2017). Cette démarche présente l'intérêt de se situer sur un temps long qui permettra d'étudier les évolutions et la mise en place du projet. La ferme de la Mhotte est située dans le département de l'Allier à proximité de la ville de Moulins, à 1h30 de Clermont-Ferrand. Nous pourrions voir ici comment le foncier agricole peut susciter de nouveaux usages et des nouvelles formes d'activités agri-rurales.

Les deux actions collectives retenues présentent donc des différences qu'il nous sera possible de comparer et d'analyser notamment en termes d'influence et de rayonnement sur le

territoire. Tout d'abord les types d'acteurs engagés dans le projet ne sont pas les mêmes : du côté du verger-test, on observe un partenariat entre les trois types d'acteurs (institutionnels, économiques et citoyens). En ce qui concerne la ferme de la Mhotte, la démarche semble réunir essentiellement des citoyens et deux agriculteurs mais il ne paraît pas y avoir de partenariat avec des institutions. Toutes deux proposent néanmoins une alternative au système agro-industriel dominant. Ils remettent en cause la relation propriété - usage en dissociant les deux composantes. De plus ils mettent en avant l'atout de mise en commun de la propriété comme garantie d'usage alors que jusqu'à présent, malgré la tendance aux sociétés pour les exploitations agricoles, propriété et usage restaient intrinsèquement liés. Nous pourrions ainsi nous demander de quelle manière la forme de propriété défendue dans ces démarches collectives constitue une alternative voire une contestation du risque de l'agriculture commerciale telle que l'annonçait Robert Lévesque (2013).

3. *Recueil et traitement des données*

A. Méthode d'enquête et d'analyse

En cohérence avec le cadre d'analyse présenté précédemment, les données ont été recueillies au moyen d'entretiens semi-directifs auprès de tous les acteurs partie-prenante dans chaque initiative. En parallèle nous avons pris connaissance des démarches effectuées à partir de documents plus officiels de type articles de presse, rapports, compte-rendu de réunions ou conventions de partenariats afin de pouvoir ensuite comparer avec le discours des enquêtés et les confronter à une vision plus institutionnelle. Des entretiens plus anciens ou réalisés dans le cadre d'un autre programme de recherche ont également permis d'apporter des précisions notamment dans le cadre du verger-test afin d'éclaircir certaines situations et soulever des détails pouvant avoir été oubliés au cours du temps.

A partir de ces deux matériaux, nous avons pu reconstituer le processus de manière à pouvoir ensuite identifier les ingrédients et moteurs et déterminer les séquences voire les phases de bifurcation. C'est ce que Mendez (2010, p. 91) appelle la « *méthodologie narrative* » suivie de la « *décomposition temporelle* ». Une fois les séquences temporelles distinguées à partir des moteurs et ingrédients, l'analyse processuelle permet de se confronter à nouveau au terrain en rédigeant la chronologie de la trajectoire afin que les acteurs vérifient la validité et la cohérence du récit par rapport à leur vécu. Nous avons pu ensuite comparer entre elles les deux initiatives et analyser leur influence territoriale ainsi que le rapport entretenu à la propriété. Des représentations graphiques permettent de donner une approche visuelle différente de la situation comme le souligne Sabine Chabrat-Michel dans sa thèse (2015) notamment en ce qui concerne les évolutions de la propriété et du foncier ou bien les relations entre les acteurs.

B. Conduite d'entretiens et analyse du discours des enquêtés

Une vingtaine d'entretiens a été effectuée pour les deux initiatives. Ils constituent ainsi le principal matériau de l'enquête (Figure 4).

Verger test



11 entretiens

1 entretien de cadrage

2 entretiens de 2012

Ferme de la Mhotte



8 entretiens formels

1 entretien de cadrage

4 entretiens informels

Figure 4: Nombre d'entretiens réalisés par initiative

Le tableau suivant (Tableau 1) nous donne à voir un premier aperçu des acteurs et donc des différences entre les deux trajectoires notamment au niveau des collectivités territoriales qui sont pleinement engagées au sein du verger-test alors qu'elles sont extérieures à la démarche de la ferme de la Mhotte. De même, on remarque une plus grande implication même indirecte d'acteurs institutionnels (Safer, PNRVA) dans le cadre de la trajectoire du verger-test ce qui laisse présager d'une forme d'indépendance de la part de la ferme de la Mhotte.

Tableau 1: Acteurs rencontrés

	Acteurs partie prenante dans la trajectoire	Acteurs extérieurs ou associés
Ferme de la Mhotte	6 Membres du collectif de la ferme <ul style="list-style-type: none"> - 1 Responsable de l'Echoppe - 1 Artiste de Bureau d'Etudes - 2 Membres du couple fondateur - 2 Maraichers 1 Acteur du fonds de dotation 3 Personnes temporaires	2 Habitants du territoire 1 Responsable projet de la communauté de communes 1 Elu communal 1 Président de Terre de Liens
Verger-test	2 adhérents Terre de Liens 1 salarié d'Ilots Paysans 2 membres du Celavar 1 technicien du GRAB 2 chargés de mission de la communauté de communes 1 Ancien élu communal et intercommunal 1 Arboriculteur voisin	2 Techniciens de la Safer 1 Gérant d'une enseigne de la GMD 1 Chargé de mission du PNRVA 1 Membre au conseil d'administration de Terre de Liens

Les entretiens ont de préférence été enregistrés et retranscrits sauf lorsqu'il y avait refus de la part de la personne enquêtée afin de pouvoir rester fidèle au discours recueilli. En ce qui concerne la ferme de la Mhotte et étant donnée la grande diversité d'acteurs présents de manière temporaire, les entretiens ont parfois pris la forme de discussions informelles pour pouvoir comprendre l'organisation du lieu et les motivations des personnes engagées plus que la chronologie de la trajectoire.

Les entretiens étaient découpés en quatre parties majeures abordées selon l'orientation du discours de l'enquêté. On commençait généralement par aborder la trajectoire dans son ensemble et les différentes étapes de construction avant de s'intéresser à la structure foncière. Selon le degré de connaissance des acteurs, ces parties pouvaient être plus ou moins détaillées. Ensuite, on questionnait les conceptions liées à cette démarche et l'engagement personnel de l'acteur lorsque celui-ci était partie prenante dans la dynamique. Lorsqu'il s'agissait d'une personne plutôt extérieure à la trajectoire, on regardait davantage les relations de cette personne ou de sa structure avec les acteurs du projet. Enfin, on terminait par l'effet du territoire sur ces dynamiques. Ces deux grilles d'analyses sont disponibles en annexe de ce mémoire.

Après retranscription et relecture des entretiens, j'ai pu faire ressortir des idées qui revenaient chez plusieurs acteurs et donc déterminer des thèmes communs aux deux initiatives.

III. Résultats

Pour chaque action collective, nous avons retracé la chronologie des évènements en déterminant les ingrédients et les moteurs de manière à différencier chaque séquence. Nous présenterons ici l'enchaînement des évènements pour chaque trajectoire avec un schéma à l'appui en commençant par la ferme de la Mhotte.

1. La ferme de la Mhotte

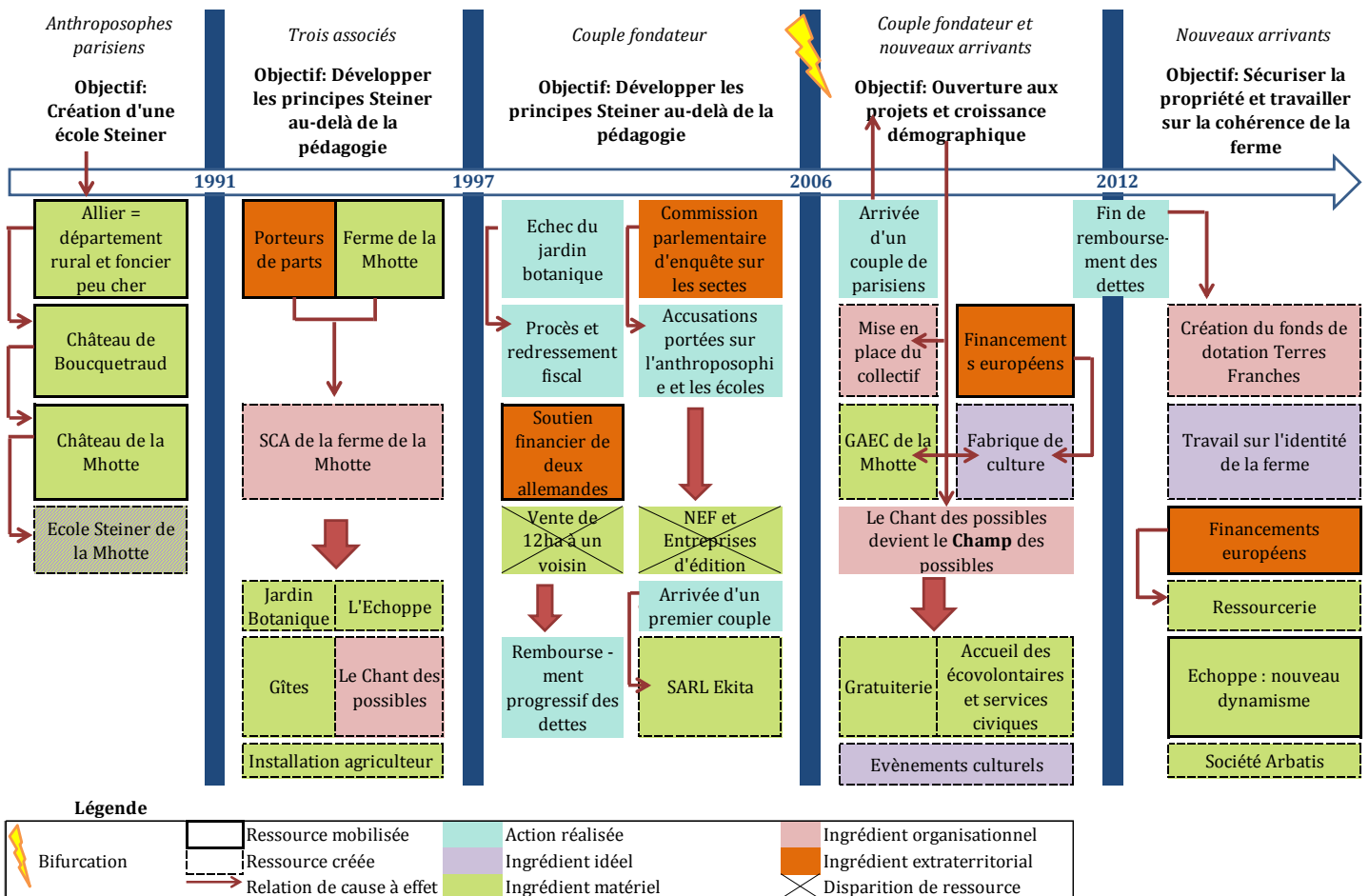


Figure 5 : Schéma de la trajectoire de la ferme de la Mhotte

A. 1976 – 1991 : L'installation et la création de l'école

Cette première séquence réunit un collectif de personnes fédérées au sein d'une association⁵ et liées par l'anthroposophie qui cherchent à développer le modèle d'éducation et la pédagogie de Rudolf Steiner. Le choix du lieu suivant certains critères que sont la dimension rurale et l'accessibilité des prix du foncier permettent de déterminer un moteur évolutionniste. Les acteurs font en effet une première sélection du lieu à l'échelle nationale

⁵ ARAA : Association de Recherches Anthroposophiques de l'Allier, créée à Paris et ayant pour objectif de créer une communauté pédagogique pour apporter un soutien aux enfants ne s'adaptant pas au système classique. Elle est devenue en 2000 l'association A cœur et gère depuis les bâtiments ainsi que les usagers de l'école de la Mhotte.

avant de s'implanter dans un premier château qui deviendra finalement inadapté aux effectifs scolaires. Les variations conduisent donc à un changement de pratique qui se traduit ici par le déménagement sur le château de la Mhotte, domaine attenant à la ferme de la Mhotte.

Dans le courant des années 1970, des parisiens anthroposophes réfléchissent à la question de la scolarisation et font le constat des difficultés d'attention et d'apprentissage que rencontrent certains élèves. Ils décident alors de créer une école Steiner et choisissent le département de l'Allier pour ses caractéristiques rurales et ses faibles prix en matière d'immobilier. Avec leurs économies personnelles et des emprunts, ils acquièrent un château sur la commune de Franchesse et font leur première rentrée en septembre 1976 avec une quinzaine d'élèves environ. Très vite les effectifs augmentent et atteignent une centaine d'enfants. Deux ans plus tard, ils transfèrent donc l'école au château de la Mhotte, sur un domaine de 14ha appartenant à un ami qui le cède à bail emphytéotique au collectif gérant la structure scolaire. Après quelques travaux, ils effectuent donc leur première rentrée en septembre de l'année suivante, en 1979.

Au cours de cette première séquence les ressources mobilisées sont exclusivement matérielles (caractère rural du territoire, spécificités foncières, patrimoine). Ces ingrédients permettent la création d'une troisième ressource mixte, à la fois matérielle et idéale, à savoir l'école Steiner puisqu'elle contribue au partage et à la diffusion de la pédagogie développée par Steiner et représente également un lieu physique d'accueil pour les enfants.

B. 1991 – 1997 : L'acquisition de la ferme de la Mhotte

L'implantation de l'école conduit immédiatement à lancer une dynamique sur le territoire puisque l'on y observe une croissance des initiatives anthroposophiques. En effet, en même temps que s'effectue l'arrivée de l'école sur la Mhotte, la ferme des Béguets est mise en vente et un groupe se porte acquéreur avec l'aide d'une banque anthroposophique. Elle trouve son sens dans la présence de l'école et la volonté d'étendre les principes Steiner au-delà de la pédagogie. L'une des membres fondatrices de l'école puis de la ferme de la Mhotte explique en effet que « *c'était très important que venant à la campagne, nous soyons effectivement avec une ferme et dans l'agriculture pour une partie de nos activités. Sinon autant rester en ville peut-être, je ne sais pas* ». De plus, le foyer Mickael s'installe en parallèle de l'école, deux entreprises d'édition voient également le jour, de même que la NEF (Nouvelle Economie Fraternelle) et un foyer pour handicapés entre les années 1985 et 1995. Ces éléments ne sont pas directement en lien avec la trajectoire de la ferme de la Mhotte ce qui justifie l'absence de leur présence sur le graphique ; néanmoins tout ceci fait partie de la dynamique de développement alternatif sur le territoire, en lien avec la société anthroposophique. C'est dans ce même esprit que naît le projet d'acquisition de la ferme de la Mhotte avec quatre partenaires : un couple qui faisait partie des fondateurs de l'école de la Mhotte et deux autres personnes. On parle ainsi de moteur téléologique puisque les acteurs sont animés par un objectif commun.

Au cours de l'année 1991, la ferme contiguë à l'école est mise en vente. Les acteurs en place font appel à des personnes venant de diverses régions de France et même de l'étranger et les invitent à prendre des parts de la SCA (Société Civile Agricole). Celle-ci acquiert le domaine de 56 ha environ en décembre de cette année. Un des associés monte alors un projet de jardin botanique qui emploie des personnes en difficulté d'insertion et dont le contrat est en partie financé par l'Etat. Des travaux importants sont effectués sur les bâtiments pour accueillir stages et séminaires, provoquant un endettement. Le couple est quant à lui davantage porté sur le développement culturel du lieu tandis que la troisième personne s'intéresse à la création d'une « plateforme biologique » avec la mise en place du magasin bio l'Echoppe qui s'installera sur le lieu en 1992 et découle d'un regroupement de consommateurs institué dès la création de l'école. Certains parents d'élèves ont effectivement souhaité se regrouper afin de pouvoir se fournir en produits bio qu'ils achetaient en grande quantité avant de se les répartir.

Au cours de cette séquence deux ressources sont mobilisées : les porteurs de parts comme ressource extraterritoriale et le domaine de la ferme de la Mhotte comme ingrédient matériel. De là découle la SCA de la Mhotte qui va voir naître diverses initiatives, ressources matérielles (jardin botanique, Echoppe) et organisationnelles : Association du Chant des possibles qui participe à la création de spectacles, expositions ou stages artistiques rassemblant principalement le réseau de connaissances.

C. 1997 – 2006 : Des crises successives

Au cours de cette troisième séquence, diverses crises de nature économique et sociale mais aussi politique surviennent suite au départ de deux des partenaires de la ferme pour des raisons financières et familiales et à l'enquête sur les dérives sectaires menée par le Parlement qui montre du doigt la société anthroposophique. Le moteur de cette séquence est donc dialectique puisque de graves difficultés empêchent la poursuite de l'objectif qui reste néanmoins présent.

En 1997, le jardin botanique devenu entreprise d'insertion à la croissance rapide fait faillite suite à des problèmes de gestion du personnel et de non-paiement des charges. Le responsable du projet quitte alors la ferme, de même que celui qui souhaitait créer une plateforme biologique. Un procès a lieu concernant le jardin botanique et un redressement fiscal s'en suit : cela conduit à un appel aux porteurs de parts ainsi qu'à la vente de 12ha de foncier afin de rembourser les dettes contractées. Le couple se charge de maintenir la ferme hors de l'eau mais les animations culturelles sont insuffisantes, les gîtes sont peu loués et les entrées d'argent minces. Le couple est prêt à vendre la ferme lorsqu'ils reçoivent le soutien financier inattendu (don et prêt) de deux allemandes anthroposophes ainsi qu'un héritage familial qui leur permettent de rebondir.

Par ailleurs, à la fin des années 1990, une enquête parlementaire est réalisée sur les dérives sectaires et l'anthroposophie est accusée publiquement par Jacques Guyard, président de

cette commission. Malgré la réhabilitation par Jack Lang, alors Ministre de la Culture, les effectifs scolaires chutent brutalement à l'école de la Mhotte qui sera même fermée quelques semaines en 2000. De même, les entreprises d'édition indiquées plus haut ainsi que la NEF quittent le territoire progressivement, conséquence de la crise, pour s'implanter ailleurs afin de « *privilégier leurs propres intérêts par rapport à l'intérêt communautaire ou l'intérêt révolutionnaire* » (Membre fondateur de l'école et de la ferme de la Mhotte). Cette seconde crise crée un isolement des habitants de la Mhotte et n'arrange pas la situation de la ferme encore précaire. A partir de 2004, l'association du « Chant des possibles » retrouve cependant un certain dynamisme et en 2005, un jeune couple s'installe sur le lieu avec des chevaux et crée l'entreprise Ekita.

Le peu de ressources créées ou mobilisées exprime clairement l'arrêt de la dynamique puisque l'enjeu consiste à se recentrer sur la ferme afin d'assurer la survie du projet. On observe par ailleurs la disparition de ressources matérielles diverses (entreprises découlant de l'anthroposophie, foncier) en lien avec les événements qui perturbent donc l'ensemble des initiatives et provoquent un isolement des acteurs et de la ferme. Seul un ingrédient extraterritorial mobilisé au cours de cette séquence permet au couple de pouvoir rebondir. Enfin on note seulement la création de la SARL Ekita qui constitue une nouvelle ressource matérielle à la fin de cette séquence.

D. 2006 – 2012 : Nouvelle génération et changement de gouvernance

Cette séquence peut constituer une bifurcation par rapport aux précédentes. En effet, l'arrivée de nouveaux acteurs extérieurs à la société anthroposophique met en évidence un changement d'objectif et une redéfinition du « *projet social* » de la Ferme (Membre de Bureau d'études). De même, les nouveaux arrivants s'intéressent à la croissance démographique du lieu et cherchent à diffuser son identité. Ainsi, diverses personnes s'installent progressivement et participent à l'émergence de nouvelles initiatives.

En 2006, les deux membres du collectif d'artistes « Bureau d'études », un couple de parisiens, s'installent sur la ferme de la Mhotte avec la volonté de participer à un projet social. Ils s'investissent au sein de l'association du « Chant des possibles » qui est rapidement renommée le « Champ des possibles » en lien avec le caractère agricole du lieu. Celle-ci contribue à mettre en place une gratuiterie ; des écovolontaires et des personnes en service civique sont accueillis afin de bénéficier de main d'œuvre. Les acteurs ont ainsi la capacité de construire de nouveaux projets et des locaux communs sont aménagés. De même, des réunions hebdomadaires sont instaurées afin que le collectif puisse prendre des décisions au consensus et basculer de cette manière vers une gestion collective du lieu. En 2008, les premiers maraichers en biodynamie commencent à travailler des parcelles de la ferme puis décident finalement de s'associer en GAEC tandis que d'autres parcelles sont confiées à l'éleveur de la ferme des Béguets voisine. On triple ainsi le nombre d'habitants permanents entre 2004 et 2012 sans compter les nouveaux usagers qui ne logent pas tous sur place mais participent à la prise de décision. Enfin, un projet est mis en place suite à des fonds

européens qui conduit à la création d'un site internet de la ferme de le Mhotte, une réorganisation des structures présentes sur la ferme avec notamment une suppression des associations « *fantômes* » c'est-à-dire n'ayant plus qu'une existence juridique (Membre de Bureau d'études). Ce travail est réalisé grâce à la création d'un contrat aidé qui permet à celui-ci de s'investir pleinement dans la Fabrique des cultures.

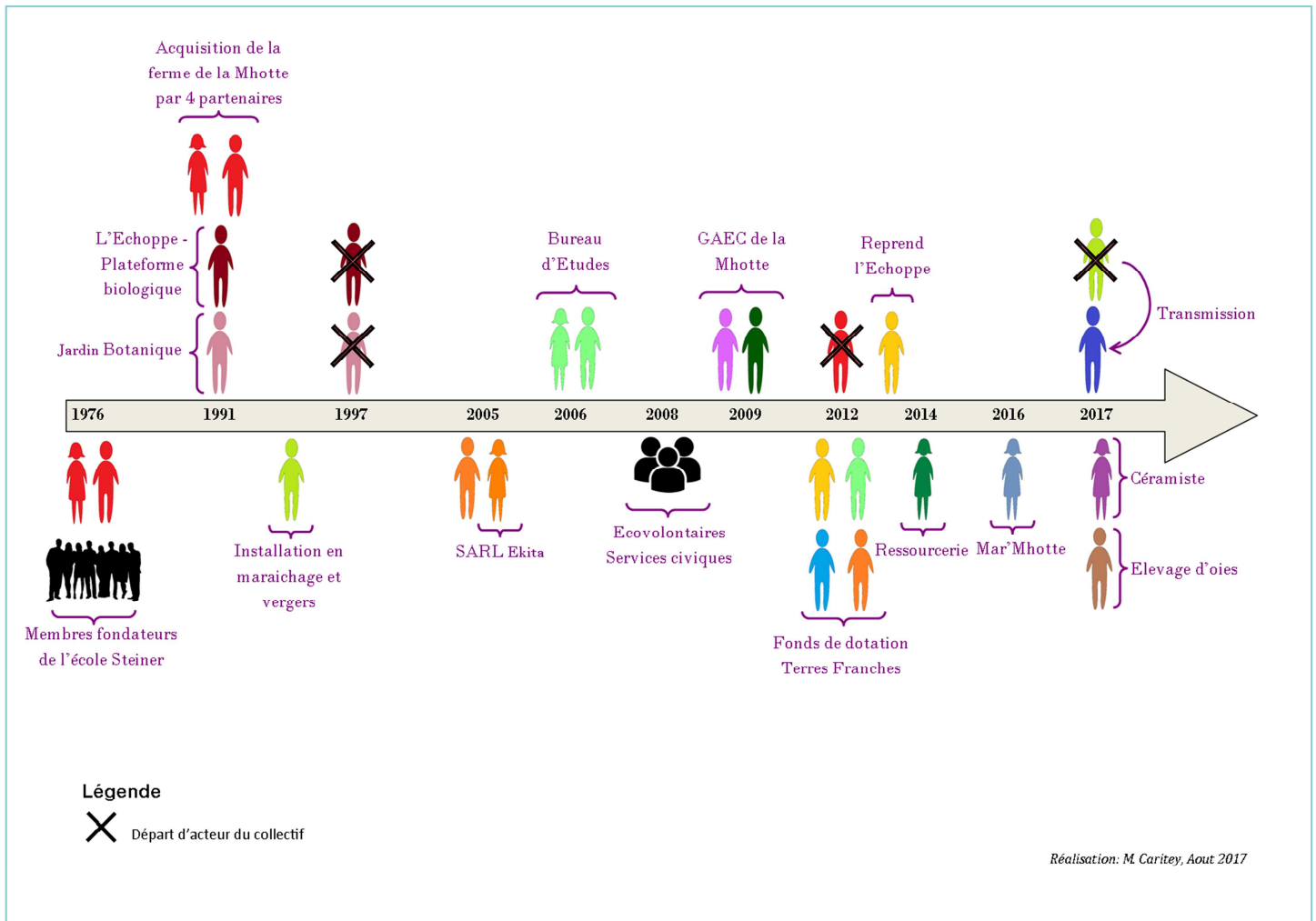


Figure 6 : Liens entre acteurs et initiatives à la ferme de la Mhotte

La nouvelle dynamique s'observe par la création de nombreuses ressources aussi bien du point de vue matériel (Gratuiterie, GAEC) qu'organisationnel (collectif d'administrateurs, association du Champ des possibles, écovolontaires) voire idéal par la mise en place de spectacles et conférences qui participent à faire connaître le lieu à un plus grand nombre. De même, l'intervention des maraichers sur les marchés contribue à diffuser l'identité de la ferme de la Mhotte, tout comme le projet de la Fabrique des cultures qui donne une visibilité internet au lieu. Enfin, on peut noter aussi la mobilisation d'une première ressource extraterritoriale entièrement détachée de la sphère anthroposophique à savoir les financements européens dédiés à ce dernier projet. Ces ingrédients permettent une réorganisation des tâches et amorcent une gestion différente du lieu.

E. 2012 à nos jours : Solutionner la propriété

En 2012, le remboursement des dettes arrivant à terme, un petit groupe de réflexion se forme pour approfondir la question de la gouvernance et de la propriété collective. Il aboutit à la création d'un fonds de dotation qu'il nomme Terres Franches. Ce fonds de dotation doit permettre de sortir la terre et le bâti de la propriété et de séparer propriété et usage. Les porteurs de parts sont alors invités à donner leurs parts. Le couple fondateur qui détenait une grande partie d'entre elles se voit proposer en contrepartie la construction d'une maison en bois qu'ils habitent gratuitement. Ils déménagent donc sur la parcelle à côté et leur ancienne maison est transformée en logements pour les écovolontaires et en espaces pour les communs. Cette maison construite par l'un des habitants de la Mhotte conduit à la création d'une entreprise de bâtiment et de cette manière à une professionnalisation des savoirs faire. En 2017, une stagiaire en design graphique a pour mission de réaliser un travail sur l'identité de la ferme afin de faire valoir les valeurs partagées par les usagers de la ferme de la Mhotte. Elle travaille pour cela sur la création de cartes postales et de cartes de visites, ainsi que sur la reconfiguration du site internet. La signalétique est également refaite à neuf en prenant en compte les symboles définissant chaque structure et activité afin de pouvoir se repérer sur la ferme de la Mhotte et l'identifier comme un lieu public. Enfin, l'Echoppe est reprise par l'un des fils du couple fondateur qui lui donne un nouvel élan alors qu'elle était sur le point de fermer ses portes.

Cette dernière séquence voit la création de quatre ressources : l'une organisationnelle avec le fonds de dotation, l'autre idéale issue du stage de design. L'entreprise de construction de maisons individuelles constitue un troisième ingrédient matériel. De plus, à la suite de la gratuité est créée la ressourcerie qui recycle des objets pour les revendre, correspondant ainsi à la dernière ressource matérielle qui mobilise pour sa mise en place des financements européens. Actuellement le fonds de dotation a pour ambition d'acquérir le domaine de l'école afin de créer une entité cohérente entre les deux lieux. Des projets de construction d'habitats partagés sont aussi en discussion et questionnent à nouveau la propriété. La ferme de la Mhotte est donc amenée à évoluer encore afin de répondre aux problèmes qui se posent au fur et à mesure.

2. Le verger-test des Cheires

A. Avant les années 2000 : Quelques éléments de contexte

L'Auvergne a été historiquement une région arboricole. Le département du Puy-de-Dôme est même dans les années 1930 l'un des premiers producteurs de pommes sur le territoire national. L'une des variétés, la Canada d'Auvergne est d'ailleurs très réputée en France et représentée par la fédération nationale des Canada d'Auvergne. A partir des années 1950, l'intensification de l'agriculture se répand au sein de la production arboricole. Des variétés américaines telles que la golden sont insérées dans les vergers et on passe progressivement des pré-vergers ou vergers dits traditionnels à des formes plus productives où la taille des

arbres est maintenue à hauteur modérée appelés vergers basses-tiges (Conservatoire des Espaces Naturels d’Auvergne, 2017a). Néanmoins, cette intensification conduit à une surproduction qui conduit l’Etat à proposer des primes d’arrachage. De plus, les importants besoins en main d’œuvre rendent la productivité faible et les producteurs peinent à se fédérer (Conservatoire des Espaces Naturels d’Auvergne, 2017b). Ainsi, on assiste petit à petit au déclin de la pomiculture.

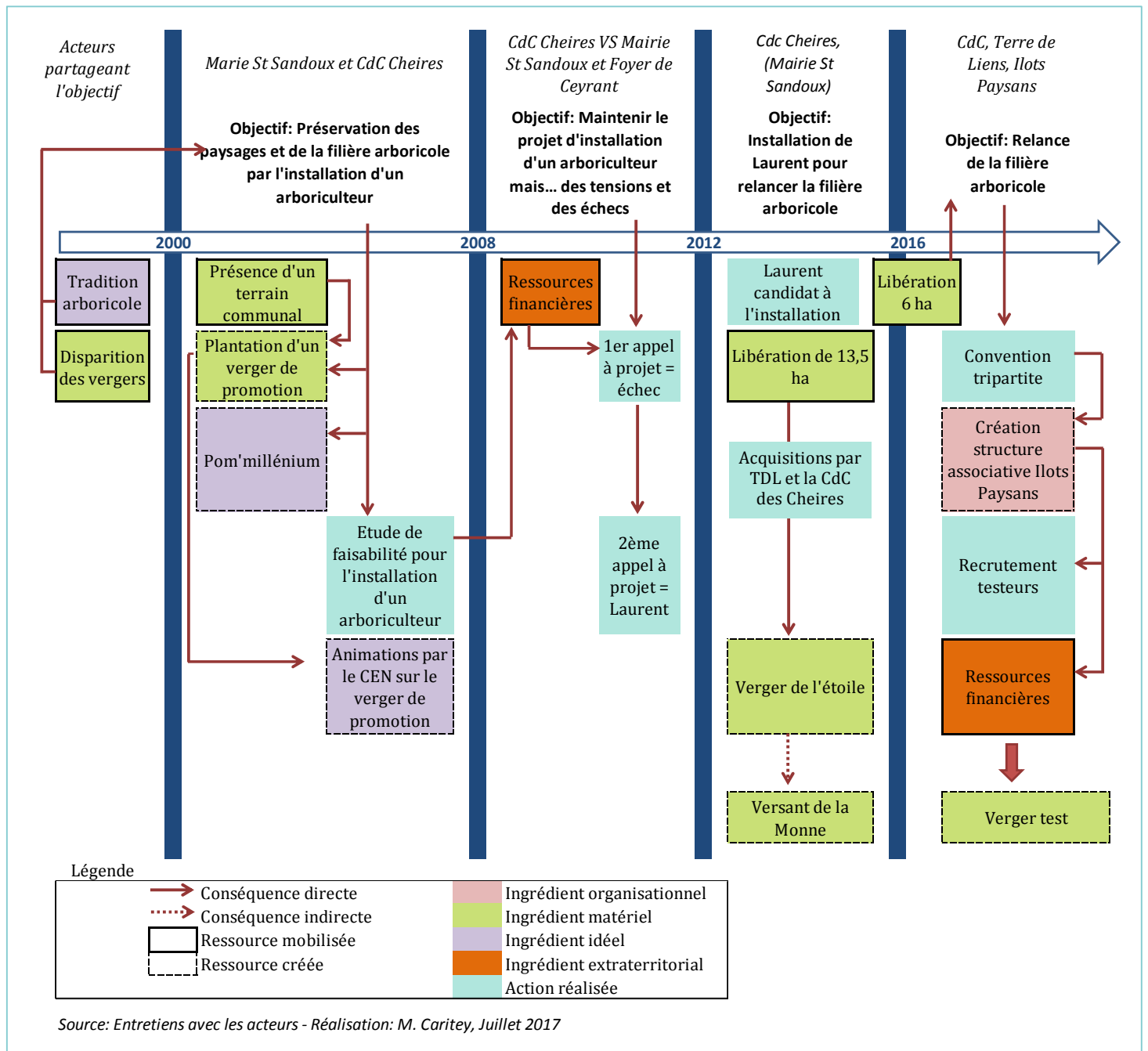
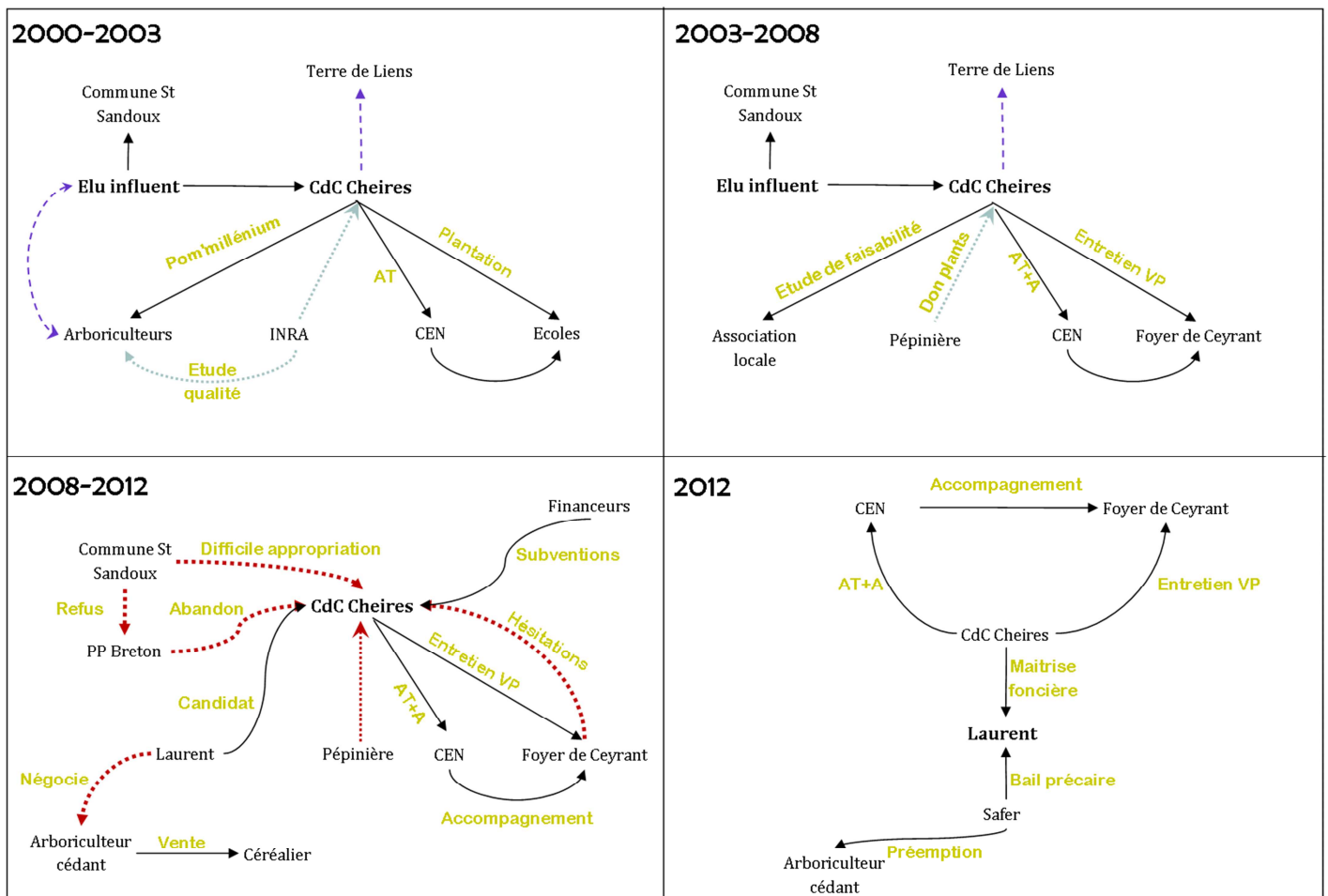


Figure 7 : Schéma de la trajectoire du verger test

La tradition fruitière en Auvergne et la disparition des vergers à la fin des années 1990 suscite chez les élus une volonté de préserver un patrimoine local. Une dynamique est alors lancée dont nous allons décrire les séquences successives.

B. 2000 – 2008 : Le verger de promotion comme outil de relance de la filière pomicole



Légende

- ⋯→ Relation envisagée, à venir
- - - → Réseau
- ⋯→ Tension, abandon de la relation
- Convention Tripartite
- AT Accompagnement technique
- A Animation
- Acteur principal**
- Nature de la relation**

Figure 8 : Relations entre les acteurs de 2000 à 2012 – Verger-test (1/3)

Cette première séquence mobilise des élus qui répondent à la menace de disparition des vergers face à l'urbanisation et l'extension des frontières agraires de l'agriculture céréalière vers les vallées qui composent le territoire. Ils sont ainsi sensibles à la préservation d'un paysage patrimonial. Cet objectif commun et partagé nous permet de déterminer un moteur téléologique puisque les diverses actions menées par la communauté de communes des Cheires en partenariat avec d'autres acteurs visent un même but, celui de l'installation de

nouveaux arboriculteurs sur le territoire avec l'idée de relancer la filière arboricole jadis prospère. C'est l'aspect économique qui prime donc mais qui est intimement lié à la dimension patrimoniale.

Dans ce contexte, en 2001, un élu est particulièrement influent de part ses positions politiques : il est à la fois élu sur sa commune mais aussi président de l'intercommunalité en plus de conseiller général et sénateur à la fin de sa carrière. Il est également engagé dans l'arboriculture car il est lui-même producteur de pommes et propriétaire foncier et a donc des relations avec les autres arboriculteurs de la région. Il alerte les autres élus de la communauté de communes sur la disparition des vergers dans le paysage et de toute la filière arboricole. La communauté de communes se lance alors dans la plantation d'un verger de promotion et de conservation de la pomme d'Auvergne. Ce projet rassemble à la fois les enfants scolarisés sur le territoire qui participent à la plantation des arbres et le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) qui conseille la collectivité sur des aspects techniques. L'INRA (Institut National de Recherche en Agronomie) se propose également de mener une réflexion sur la qualité des fruits en partenariat avec les producteurs. Durant trois ans, les Cheires organisent en parallèle des manifestations autour de la pomme appelées le Pom'millénum. Celles-ci, mises en place en partenariat avec l'Autriche déjà à l'initiative d'évènements similaires, favorisent des rencontres autour de la pomme afin de sensibiliser la population sur le fruit en lui-même et sur la production. Après trois ans, cette manifestation arrive à bout de souffle, en raison d'un manque d'implication de la profession arboricole. Elle est donc arrêtée mais aura tout de même permis le partage de connaissances autour de ce sujet.

Au bout de 4-5 ans, le verger de promotion et de conservation commence à entrer en production. Le Foyer de Ceyran, un atelier de travail pour personnes en situation de handicap, se charge alors de l'entretien et se rétribue sur la récolte par la production de jus de pommes qu'il vendait déjà par ailleurs grâce à ses propres vergers.

Le verger de conservation et de promotion est pensé comme un lieu qui accueillerait des visites de la part d'étudiants en agriculture et qui pourrait leur donner envie de se lancer dans ce type de production : « *sur 1000 étudiants qui passeront y en a peut-être un qui voudra s'installer et nous le prendrons en charge* » (Ancien élu de la communauté de communes). Le souhait est donc bien de permettre à un jeune de s'installer en arboriculture pour relancer la filière pomicole. Ainsi, en 2006, une étude de faisabilité auprès d'une association locale est lancée pour étudier cette possibilité d'installation. Celle-ci donne des conclusions encourageantes sous réserve que le porteur de projet puisse avoir un revenu durant les 5 premières années environ en attendant que les arbres deviennent productifs. Au même moment, une pépinière entre dans le projet et propose à la collectivité de fournir les plants gratuitement. Suite à cette succession d'évènements, un dossier est monté afin d'obtenir des financements. Ceux-ci sont octroyés en 2008 par deux collectivités territoriales (Région et Département) ainsi que par le Sénat afin de récompenser le caractère novateur de la

démarche mais aussi du fait de l'influence et des relations de l' élu à l'initiative de cette démarche. Les Cheires bénéficient donc de 600 000€ pour la mise en place du projet à utiliser sous 5 ans.

Au cours de cette séquence, on peut noter la mobilisation d'une ressource matérielle qu'est le terrain communal sur lequel sont plantés les arbres et ainsi la création du verger de collection. De même, deux nouvelles ressources idéelles, à savoir le Pom'millénium et les animations réalisées par le CEN et le CPIE auprès des scolaires sur le verger, permettent de partager des connaissances et d'échanger autour de la pomme même si dans le cas de la première, elle prend fin au bout de trois ans.

C. 2008 - 2012 : Un projet mis à mal

Au cours de cette séquence, l'objectif majeur semble être de maintenir le projet et de convaincre les acteurs associés à la démarche (commune de Saint Sandoux et le foyer de Ceyran) de s'impliquer davantage. Ceci nous permet de déterminer un moteur dialectique où la communauté de communes doit rediscuter et mettre en débat la formulation de son projet agricole afin de resituer le verger de conservation et de promotion au sein de celui-ci. Cette controverse aura une fin positive du côté de la commune puisqu'elle va finalement reconnaître l'intérêt de la démarche et s'investir davantage notamment pour acquérir les terres nécessaires au projet. En revanche, en ce qui concerne le foyer de Ceyran, l'absence de compétence technique au sein des éducateurs les conduit à l'abandon de celui-ci. Tout semble reposer sur un candidat que nous appellerons Laurent ⁶ qui intervient à la fin de la séquence.

L'année 2008 est porteuse de changements politiques. L' élu à l'initiative de la démarche en 2000 se retire, ce qui occasionne un changement de présidence au sein de l'intercommunalité ainsi que la perte du mandat de sénateur et donc d'une certaine influence. Or, si le projet avait été bien approprié par les Cheires, les élus de Saint Sandoux semblent avoir plus de difficultés à s'impliquer. Jusqu'en 2010, le projet stagne du fait de cette difficile implication des nouveaux élus communaux. De plus, le foyer de Ceyran, considéré comme le porteur de projet à l'installation, tarde à prendre une décision et à fournir un montage financier. De cette manière, un premier appel à projet est lancé. La communauté de communes reçoit la candidature d'un porteur de projet breton avec la volonté d'ajouter des poules au pied des vergers afin de favoriser la complémentarité écologique et permettant de dégager un revenu avant l'entrée en production des arbres. Les élus communaux s'y opposent à la fois pour des raisons de préservation du paysage mais également car un permis de construire a été refusé à un agriculteur local et ils souhaitent garder une cohérence dans leurs décisions.

L'année suivante, 2011, paraît être celle des désistements. Le foyer de Ceyran annonce effectivement son retrait du projet d'installation. De même, la pépinière qui s'était engagée à fournir gratuitement des plans, propose finalement de les vendre à prix coutant ce qui

⁶ Les prénoms ont été changés, par souci d'anonymat.

engage de nouvelles dépenses imprévues pour la collectivité. Trois ans après l'obtention des subventions, les financeurs commencent à perdre également patience devant l'absence de réalisation concrète du projet. Ainsi, un deuxième appel à projet est lancé. Un technicien territorial en réflexion sur une possible reconversion professionnelle, Laurent, avait déjà entendu parlé de la démarche de la communauté de communes et de leur recherche de porteur de projet l'année précédente mais il ne se sentait jusqu'alors pas prêt. Cette fois-ci il dépose sa candidature qui est acceptée en décembre 2011. En même temps, il découvre une annonce sur le bon coin d'un arboriculteur qui vend une partie de ses vergers. Il commence à négocier avec lui en lui proposant une « *procédure de transmission* » (Laurent, 2017) afin de pouvoir apprendre le métier. Finalement, cet arboriculteur sur le départ décide de vendre à un céréalier dont le projet est d'arracher les arbres, ce qui compromet l'installation de Laurent et son projet de reconversion. A la fin de l'année 2011, la situation est incertaine et le projet de la communauté de communes dans une impasse.

Cette séquence est pauvre en ressources mobilisées ou créées : les subventions obtenues constituent le seul ingrédient puisque des incertitudes compromettent le projet intercommunal empêchant ainsi la réalisation d'actions concrètes.

D. 2012 - 2016 : L'installation d'un arboriculteur

Cette présente séquence voit un renouvellement d'une partie des acteurs. Etant donné que le verger de promotion devient secondaire au profit de l'installation de Laurent, le foyer de Ceyran et le CEN deviennent eux aussi plus distants. Laurent en revanche, devient un acteur principal de cette séquence puisque l'objectif de celle-ci est de permettre son installation. Deux structures opèrent un processus d'acquisition : d'une part la communauté de communes pour l'aboutissement de son projet initial dans la continuité des actions menées dans le cadre de la relance de la filière arboricole. D'autre part, Terre de Liens suit son processus d'acquisition foncière classique pour garantir un revenu à Laurent en attendant la production des arbres de Saint Sandoux. Ici, la fin et les étapes des processus semblent connus d'avance. Aussi, on peut caractériser le moteur de programmation puisqu'il suit un rythme similaire que ce soit pour la communauté de communes ou Terre de Liens à savoir : recherche de foncier, levée de fonds, achat et signature de bail avec le fermier (Laurent dans les deux cas).

La Safer contacte finalement Laurent en janvier 2012 afin de lui proposer les terrains qui se libèrent car elle a connaissance de son projet d'installation : « *ils avaient mon dossier parce que quand on répond à une annonce, on remplit tout un descriptif de son projet d'installation* » (Laurent, 2017). La Safer est à ce moment-là très engagée pour la préservation des vergers. Elle fait valoir son droit de préemption afin de contrer la vente entre le céréalier et l'arboriculteur contacté par Laurent et signe un bail précaire avec ce dernier. D'autres terrains se libèrent dans les années qui suivent et viennent augmenter la surface d'exploitation de Laurent ce qui permet de conforter son projet sur le long terme car les vergers sont déjà productifs. Celui-ci a pour projet initial de constituer un GFA et mobilise donc son réseau relationnel

(majoritairement urbain et extra territorial). Cependant après un accident du travail en 2014, il abandonne cette idée compte tenu du manque de temps – il vient seulement de quitter son emploi au Conseil Départemental – et contacte Terre de Liens pour que l’association examine sa demande d’acquisition. Cette même année, il change de statut et passe en EARL. De même, il signe un bail avec la communauté de communes pour les terrains que celle-ci a pu acheter à des propriétaires particuliers et reprend également l’entretien du verger de promotion. Hormis quelques lourdeurs juridiques pour l’achat avec Terre de Liens qui retardent la signature jusqu’en 2015-2016, l’installation de Laurent se déroule progressivement. Les plantations sur Saint Sandoux débutent au cours des hivers 2013/2014 et 2014/2015.

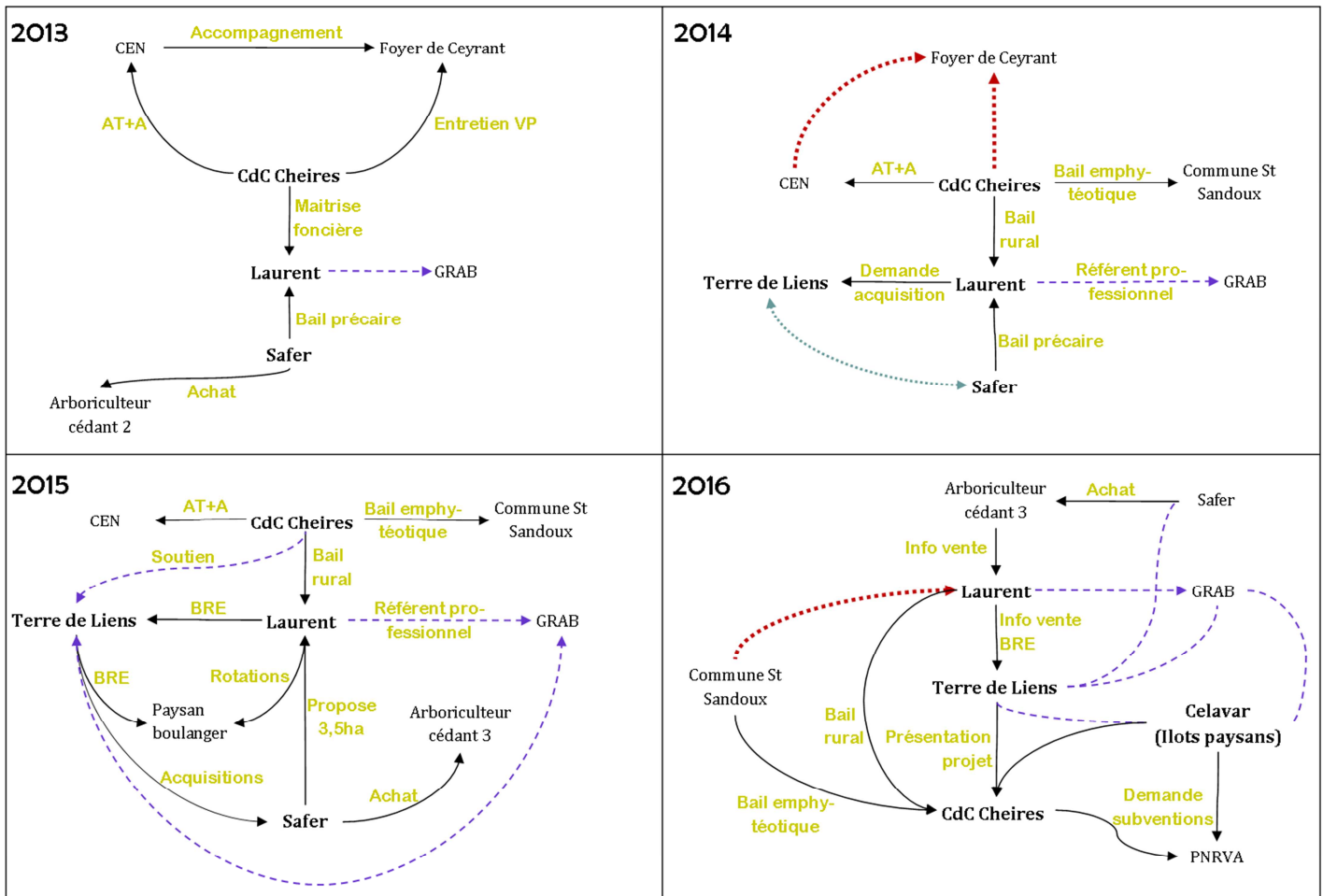
Les différents terrains achetés sont autant de ressources matérielles mobilisées afin de stabiliser le foncier et répondre à l’objectif d’installation. On observe également que certains des nouveaux acteurs sont particulièrement sensibles à la dimension patrimoniale et à la préservation des paysages. C’est le cas d’un administrateur Terre de Liens qui habite sur le territoire de la communauté de communes, d’un technicien du GRAB, ou encore de la Safer. Enfin, on peut considérer cette séquence comme l’aboutissement de la dynamique lancée par les Cheires voilà quinze années. En effet, au cours de cette troisième séquence, l’exploitation de Laurent constitue une nouvelle ressource matérielle et conduit à l’agrandissement de l’exploitation du Versant de la Monne d’un paysan boulanger qui manquait de foncier.

E. 2016 à nos jours : Le verger-test, construction et lancement du dispositif

Cette séquence est relativement courte et les événements s’enchaînent très rapidement. Les différents acteurs cités précédemment tels que Terre de Liens et la communauté de communes des Cheires se rassemblent. Ilots Paysans, un groupe de travail au sein du Celavar et ayant pour but de créer des espaces test, se lie également à la dynamique. Chaque action semble œuvrer dans un seul et même objectif qu’est la mise en place du verger test. On peut ainsi parler de moteur téléologique.

En 2016, un nouvel arboriculteur arrête son activité et met ses vergers en vente pour partir vivre à l’étranger. Laurent en a connaissance et prévient Terre de Liens. Grâce à la Safer qui préempte, les acteurs se réunissent autour de la table et réfléchissent à la construction d’un projet dans le but de préserver les cultures pérennes. On retrouve donc Laurent et Terre de Liens, la communauté de communes des Cheires, Ilots Paysans, et le GRAB. Le verger test devient l’outil privilégié et chacun se répartit les différentes actions à mener en fonction de sa compétence. Ainsi, il est décidé que Terre de Liens porte le foncier, la communauté de communes s’occupe du bâtiment, Ilots Paysans gère le dispositif espace test et Laurent ainsi que le GRAB se chargent de l’accompagnement technique des porteurs de projet. Tandis qu’Ilots Paysans entame la recherche de financements, Terre de Liens présente le projet à la foncière ; il est accepté sous réserve de la création d’une entité juridique pour Ilots Paysans qui n’existe jusque-là que dans le cadre du Celavar Auvergne. La collectivité territoriale fait quant à elle des recherches sur le choix d’un bâtiment et décide finalement d’acquérir un

ancien local de la commune de Saint Amant Tallende qui était utilisé par les services techniques. Celui-ci servira à la fois à l'exploitation de Laurent et aux testeurs. Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est sollicité à la fois par la communauté de communes et par Ilots Paysans pour une demande de subventions. Le chargé de mission Leader du parc les oriente vers une demande de financement de l'accompagnement et monte donc le dossier avec Ilots Paysans.



Légende

- - - - - Relation envisagée, à venir
- - - - - Réseau
- - - - - Tension, abandon de la relation
- - - - - Convention Tripartite
- AT Accompagnement technique
- A Animation
- Acteur principal**
- Nature de la relation**

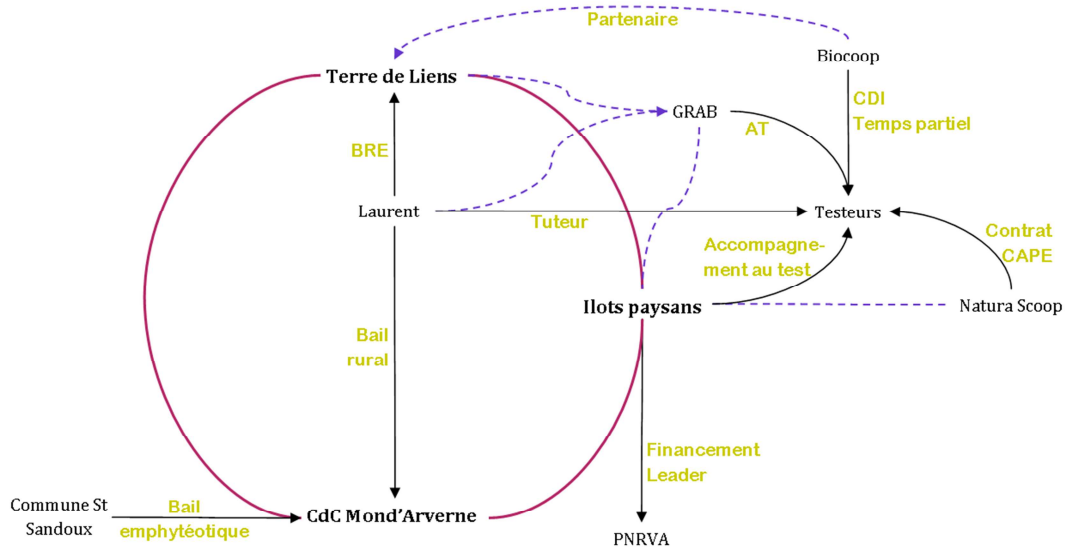
Figure 9 : Relations entre les acteurs de 2013 à 2016 - Verger tes (2/3)

Des tensions au conseil municipal de Saint Sandoux sont soulevées lors de l'annonce de ce projet mais elles concernent essentiellement la tenue des vergers de Laurent qui se retire des réunions de travail. A la fin de l'année 2016 a lieu la création de l'association Ilots Paysans afin qu'elle ait une existence juridique propre et puisse être considérée comme un porteur de

projet réel juridiquement. A cette même période, un appel à candidature est lancé pour recruter des porteurs de projets sur le verger-test. Les entretiens sont réalisés par Ilots Paysans puis les profils sont présentés aux élus. Deux candidats sont retenus : une femme et un homme. Celle-ci est embauchée en janvier dans un magasin bio à mi-temps afin de pouvoir bénéficier d'un revenu le temps de son test. Le second bénéficie déjà de revenus par ailleurs. Le début de l'année 2017 connaît également la fusion des intercommunalités : les Cheires deviennent donc Mond'Arverne. Le projet de verger-test doit ainsi être représenté à l'ensemble des nouveaux élus qui se l'approprient « sans grande difficulté ». Au cours du printemps 2017, des chantiers bénévoles sont organisés par Terre de Liens sur le terrain afin de nettoyer certaines parcelles dans le but de contribuer à atténuer les tensions avec certains élus et habitants mais aussi pour faciliter l'entrée en test des porteurs de projet qui a lieu en mai. Une rencontre entre la communauté de communes, Ilots Paysans et les porteurs de projet permet également d'évaluer les travaux à réaliser sur le bâtiment qui devrait a priori être disponible pour l'automne. Actuellement le verger-test semble lancé, Terre de Liens est devenu propriétaire depuis le début de l'été et la période de test a débuté. Il reste à déterminer à présent quelle sera l'évolution d'un tel outil dans les années à venir.

Diverses ressources entrent en jeu dans cette dernière séquence identifiée. Les terrains acquis constituent des ressources matérielles mobilisées tandis que la création de l'association Ilots Paysans découlant du partenariat public / privé entre les trois acteurs principaux que sont la communauté de communes, Terre de Liens, et Ilots Paysans produit une nouvelle ressource organisationnelle. La volonté de préservation des paysages considérés comme partie du patrimoine reste présente. De plus, les subventions font partie des ressources mobilisées provenant d'un territoire plus large que le périmètre de la nouvelle communauté de communes. Ainsi, tous ces ingrédients concourent à la création de la ressource matérielle recherchée : le verger-test.

2017



Source: Entretiens avec les acteurs

Réalisation: M. Caritey, Aout 2017

Légende

-> Relation envisagée, à venir
- - - -> Réseau
-> Tension, abandon de la relation
- > Convention Tripartite
- AT Accompagnement technique
- A Animation
- Acteur principal**
- Nature de la relation**

Figure 10 : Relations entre les acteurs en 2017 – Verger-test (3/3)

IV. Analyse et discussion

Dans cette partie, nous étudierons les deux initiatives selon deux angles différents. Nous commencerons par analyser les caractéristiques d'une action collective en comparant les stratégies foncières mises en œuvre et l'intégration locale. Dans un second temps, nous nous pencherons sur les facteurs déterminants et nous questionnerons notamment l'importance du territoire avant de souligner le rôle incontournable des acteurs tout au long de la démarche.

1. La sécurisation du foncier comme enjeu commun mais des dynamiques différentes

Dans cette première partie de l'analyse, nous nous pencherons sur les caractéristiques de l'action collective en lien avec la relation propriété – usage qui s'inscrit dans un territoire donné. Après avoir décrit la vision de la propriété qui découle d'un contexte de mondialisation et d'une volonté de recréer du lien au niveau local, nous observerons les stratégies mises en place par chaque action collective. Nous verrons enfin le degré d'ancrage territorial de chacune, découlant des choix et des manières de construire l'action.

A. Une même vision de la propriété avec des ambitions divergentes

Loin de chercher à instaurer une vision ancestrale de la propriété, les deux initiatives cherchent à créer et à mobiliser de nouveaux outils afin de redonner à l'usager les droits qu'il a progressivement perdu face à l'arrivée de nouveaux acteurs dans la relation propriété – usage et à l'évolution des politiques nationales en matière d'agriculture et de propriété du sol. Ils inventent ainsi une vision de la propriété basée sur du collectif qui englobe également une nouvelle manière de voir l'agriculture.

a) La propriété, un problème à dépasser : une même vision...

Ces deux trajectoires s'inscrivent dans un contexte, nous l'avons vu, sous pression pour l'agriculture en marge de l'agro-industrie en lien avec des difficultés d'accès au foncier en raison de l'urbanisation croissante et des nouveaux acteurs financiers prêts à investir dans la terre dans le but de faire du profit. Ainsi, les deux initiatives que nous venons de présenter défendent une vision de la propriété marginale dans la société actuelle puisqu'elles préconisent de dissocier l'usage de la propriété foncière. Elles permettent donc à des personnes n'ayant pas les moyens ou le désir de devenir propriétaire de pouvoir bénéficier de foncier sans que le propriétaire n'exerce de droit de modification ou d'orientation du projet afin que les personnes puissent s'investir pleinement sur le lieu. La temporalité est alors très importante. Terres Franches ou Terre de Liens agissent toutes les deux sur un temps long dans le but de garder pérennes les projets, exploitations ou cultures. L'objectif est bien de permettre une cohérence des usages du foncier, que ce soit en agriculture ou dans le cadre de projets, au-delà de la simple dimension humaine. Dans la trajectoire des vergers, cela s'exprime par la volonté de préserver des cultures pérennes afin de veiller à la continuité de la filière, à un maintien de paysages traditionnels et du cadre de vie, ainsi qu'à parvenir à

la relocalisation alimentaire de la production fruitière. Sur la ferme de la Mhotte, ce souhait signifie de faire durer un lieu au-delà des divergences, au gré des idées et projets qui naissent ou disparaissent, et selon les envies de chacun.

Néanmoins, ces deux trajectoires se situant dans une démarche alternative, elles défendent également une certaine vision de l'agriculture. Les fermiers Terre de Liens signent donc un bail environnemental rural qui admet des clauses particulières, notamment le fait que les pratiques agricoles respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique. Dans le même sens, à la ferme de la Mhotte les usagers s'entendent avec le fond de dotation sur des pratiques durables et respectueuses de l'environnement. La dimension collective de la propriété va également au-delà de l'acquisition du foncier. Les agriculteurs sont entourés, soutenus et parfois aidés par un groupe d'acteurs qui s'investit dans l'exploitation selon les besoins. Au GAEC de la Mhotte, les enfants de l'école viennent une fois par an participer aux récoltes durant l'automne. C'est également le cas de Laurent qui fait appel aux bénévoles au moment de la récolte des pommes et lors des chantiers de débroussaillage organisés par Terre de Liens au printemps 2017. Il ne s'agit pas seulement d'un besoin de main d'œuvre mais également de partager un moment convivial et créer des liens entre citoyens et agriculteurs. C'est une manière de répondre à la demande de la société civile en matière d'alimentation et de reconnecter agriculture et alimentation. Dans ce sens, cette forme de propriété paraît s'affranchir de la vision néolibérale des rapports de production agricole et de ses dérives qui maintiennent une séparation entre les deux composantes ainsi qu'un rapport de domination entre les acteurs.

b) ... pour deux outils différents développés

Si les deux actions collectives s'accordent sur une vision similaire de la propriété et de la relation entre propriété et usage du foncier, en revanche les moyens mis en œuvre pour y répondre diffèrent. La première distinction entre les deux trajectoires est l'échelle d'action des outils mis en place ou mobilisés pour sécuriser le foncier. Il s'agit dans le cas du verger test de faire appel à l'association Terre de Liens qui se situe à l'échelle régionale et nationale (notamment en ce qui concerne la collecte d'épargne) alors que le fonds de dotations créé à la ferme de la Mhotte a pour ambition d'agir sur la commune de Saint Menoux et plus particulièrement sur la Mhotte en acquérant le domaine de l'école.

Cette question d'échelle revient également à plusieurs reprises dans la dynamique des vergers. En effet, il était prévu au départ que Laurent constitue un GFA lors de son installation. Or, en raison du manque de temps, de moyens et de compétences, mais aussi de la durabilité du dispositif, il choisit finalement de faire appel à Terre de Liens. Celle-ci assurait une plus grande stabilité puisqu'elle prévoit le retrait éventuel des porteurs de parts en collectant 25% de plus que la somme nécessaire (Figure 11). De plus, le président de Terre de Liens explique que le choix de se positionner sur l'ensemble du pays facilite la collecte d'épargne en comblant les déséquilibres territoriaux. Les grandes villes ainsi que la région Ile de France apportent la majorité du capital qui permet alors d'acquérir des fermes ou du

foncier dans des territoires ruraux tels que l’Auvergne ou le Limousin. Il évoque ainsi les difficultés rencontrées par une foncière basque cherchant à collecter parmi les habitants de cette zone et pour eux. Le choix du local est perçu comme un facteur limitant mais peut néanmoins s’expliquer par les moyens humains à disposition. Dans le cas de la ferme de la Mhotte, deux personnes ont commencé à travailler là-dessus avant d’être rejointes par deux autres. Mais à la différence de Terre de Liens, où le foncier constitue l’activité principale, sur la Mhotte, le fonds de dotation est un projet parmi d’autres. Ainsi, Terres Franches n’a pas pour ambition de multiplier les acquisitions mais de veiller à sécuriser le foncier de la ferme en priorité, voire d’acquérir le domaine de l’école. De cette manière, l’échelle locale semble la plus adaptée pour cette envergure.

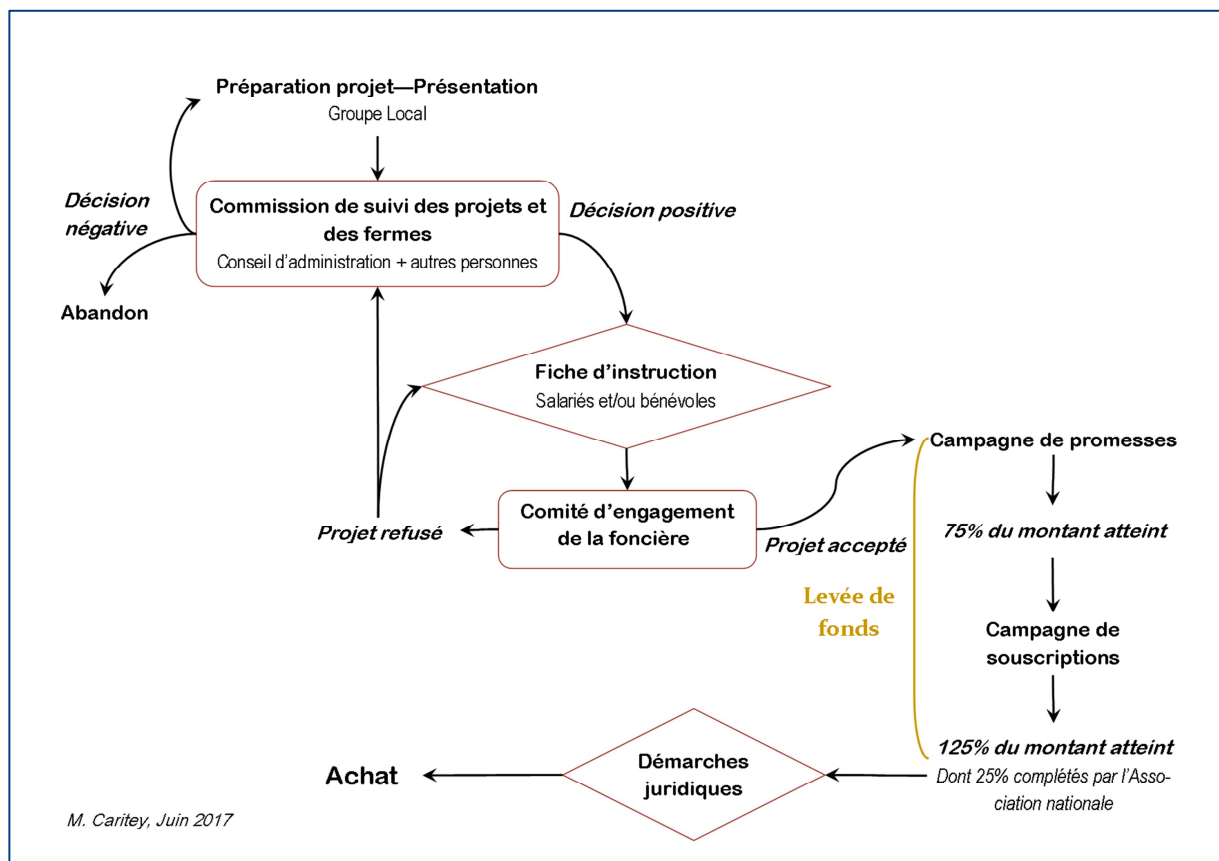


Figure 11 : Processus de décision et d'acquisition de Terre de Liens

Ces deux outils ne bénéficient pas non plus de la même trajectoire et antériorité. Terre de Liens a été créée en 2003 et commence à bénéficier aujourd'hui d'une plus grande médiatisation (publicités, expositions, reportages et films documentaires). L'Etat a, de plus, reconnu l'intérêt général de ses actions ce qui permet aux actionnaires de profiter d'avantages fiscaux. La sensibilisation opérée par l'association commence à porter ses fruits auprès des citoyens qui sont de plus en plus nombreux à connaître la structure et les enjeux pour lesquels elle milite. Elle a également obtenu un label de l'économie sociale et solidaire et travaille avec des collectivités territoriales sur certains projets ce qui lui permet d'agrandir encore son réseau. Ainsi, pour certains, prendre des parts de Terre de Liens constitue une

garantie du fait de la stabilité de la structure et de la croissance des acquisitions comme preuves tangibles de la réussite de ses actions. Le fonds de dotation est un outil qui existe quant à lui depuis 2008 seulement et Terres Franches a été créé en 2012. Il ne profite pas de l'appui des politiques locales et est porté par quatre personnes au total soit une minorité par rapport au nombre de bénévoles et de salariés de Terre de Liens. De plus, le fonds de dotation n'a pas encore réglé entièrement la question de la propriété sur la ferme, il doit donc faire ses preuves.

Enfin, dans le cas du verger test, il s'agit de mobiliser Terre de Liens en tant qu'acteur du foncier mais sécuriser la propriété signifie également de pouvoir installer un porteur de projet. Or, il se trouve que l'arboriculture étant une production difficile et ayant quasiment disparue en Auvergne, les candidats se faisaient rares voire inexistants dans la région. De cette manière, un autre outil est imaginé : l'espace test qui permet aux porteurs de projet de se former avant de décider d'une éventuelle installation sur le territoire. Celui-ci permet alors de sécuriser le foncier mais également de répondre à l'enjeu initial de relancer la filière arboricole. Il se distingue des autres car il n'a pas vocation à être intemporel. En effet, lorsque le territoire bénéficiera d'un nombre d'arboriculteurs suffisants pour alimenter une filière dynamique, le verger test n'aura plus lieu d'être puisqu'il aura atteint son but. Il doit rester un outil temporaire et un tremplin. En revanche, il permet actuellement de répondre à plusieurs des objectifs à savoir : former des porteurs de projets, poursuivre la veille foncière afin de préserver les cultures pérennes de l'arrachage pour avoir matière à installer d'autres arboriculteurs sur le territoire. De ces outils découlent donc des visions différentes de la stratégie adoptée par les structures en matière de sécurisation du foncier.

B. Des stratégies différentes selon la dynamique

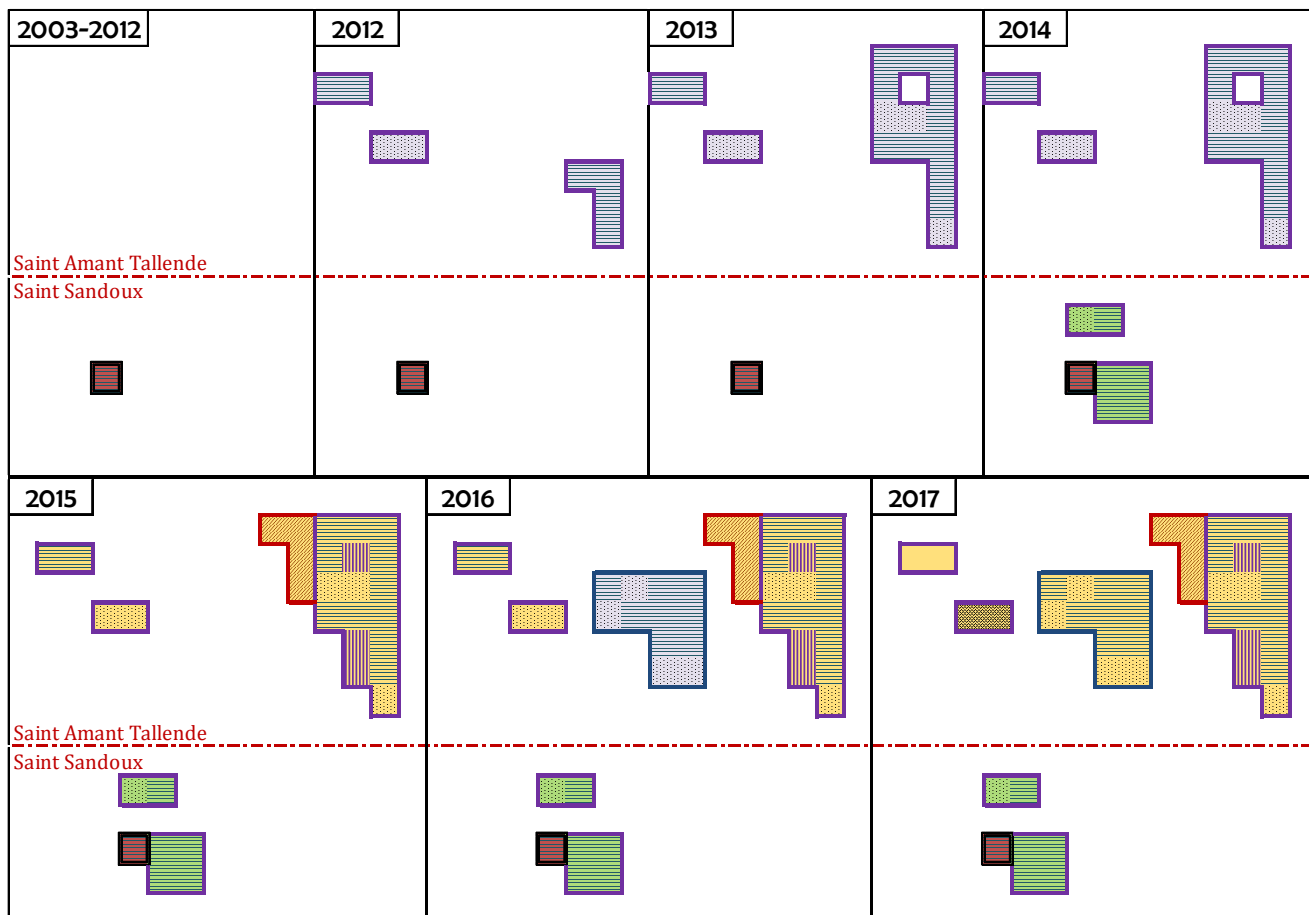
L'observation des deux schémas ci-après (Figures 12 et 13) nous révèle que les trajectoires aboutissent à des structurations foncières différentes. Dans le premier on note la présence de plusieurs ilots tandis qu'en ce qui concerne la Mhotte, les parcelles sont concentrées dans un même espace. Nous verrons ainsi à quoi cela correspond pour chaque dynamique avant de les comparer l'une à l'autre.

a) Du verger de promotion au verger test : multiplier les acquisitions foncières

On note sur la trajectoire du verger test que les acquisitions foncières se multiplient sur un versant situé sur les communes de Saint Sandoux et Saint Amant Tallende. Ainsi, petit à petit, des petits ilots de vergers apparaissent (Figure 12). Au sein de cette trajectoire, on peut distinguer deux manières de préserver les vergers et de relancer la filière arboricole.

La première consiste à racheter les parcelles de vergers mises à la vente. Cette manière d'agir est majoritairement due à la veille foncière réalisée par la Safer et à son engagement dans la préservation des cultures pérennes et est visible entre 2012 et 2014 puis en 2016. Etant avertis de toute vente, ils peuvent ainsi se positionner rapidement sur les parcelles dans le but d'éviter l'arrachage et la conversion en grandes cultures. La Safer est donc un acteur

incontournable de la stratégie foncière. C'est d'ailleurs elle qui oriente la trajectoire puisqu'elle permet l'installation de Laurent, la conforte au fur et à mesure et indirectement favorise l'installation d'un paysan boulanger avant de rétrocéder les terres à Terre de Liens. Elle agit essentiellement sur la commune de Saint Amant Tallende.



Réalisation: M. Caritey, Juillet 2017 Source: Cadastre 2016, Documents de Terre de Liens, Entretiens

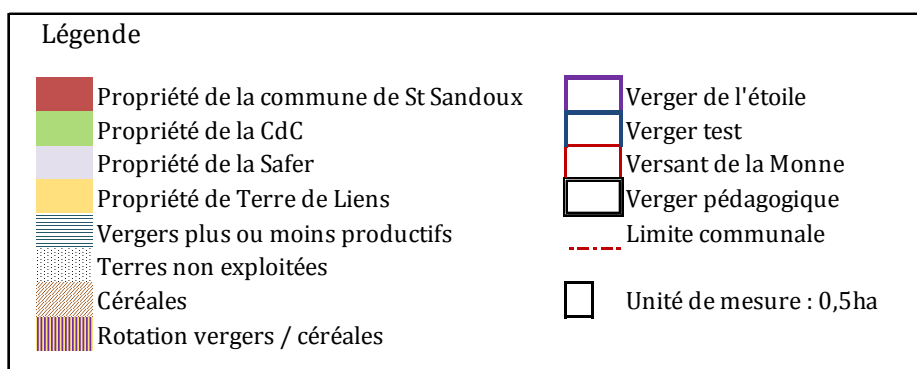


Figure 12 : Schéma des relations propriété - usage du foncier - Verger test

Du côté de Saint Sandoux et de la communauté de communes des Cheires, les acquisitions se font par le biais du réseau d'arboriculteurs de l'élu à l'initiative du projet et d'habitants ou élus du territoire. Une fois que Laurent est candidat, ils recherchent le foncier et l'acquièrent en 2013-2014. Les parcelles sont vierges et Laurent a pour mission de replanter les arbres. Sur

cette commune, les arboriculteurs avaient majoritairement arraché les vergers ce qui peut expliquer la difficulté à trouver des parcelles d'ores et déjà en production.

La présence de ces actions isolées et de ce panel d'acteurs informé constitue un terreau riche pour le lancement d'un projet tel que le verger test. Dans le cas de la libération des vergers en 2016, aucune des deux dynamiques ne nécessite encore de foncier mais l'objectif à défendre n'est toujours pas atteint. C'est pour cette raison que ces nouvelles parcelles suscitent des réflexions de la part des acteurs pour envisager un projet différent. Se regrouper pour porter un nouveau projet de manière collective avait du sens puisque chaque structure était arrivée au bout de ses objectifs de départ. En effet, la communauté de communes poursuivait l'objectif d'installer un arboriculteur sur le territoire, ce qui a été réalisé avec l'arrivée de Laurent. Terre de Liens avait également clôturé sa procédure d'acquisition. C'est la mobilisation d'une nouvelle ressource matérielle, à savoir les 6 ha de vergers d'un arboriculteur, qui les conduit à se réunir pour réfléchir à une nouvelle piste d'action.

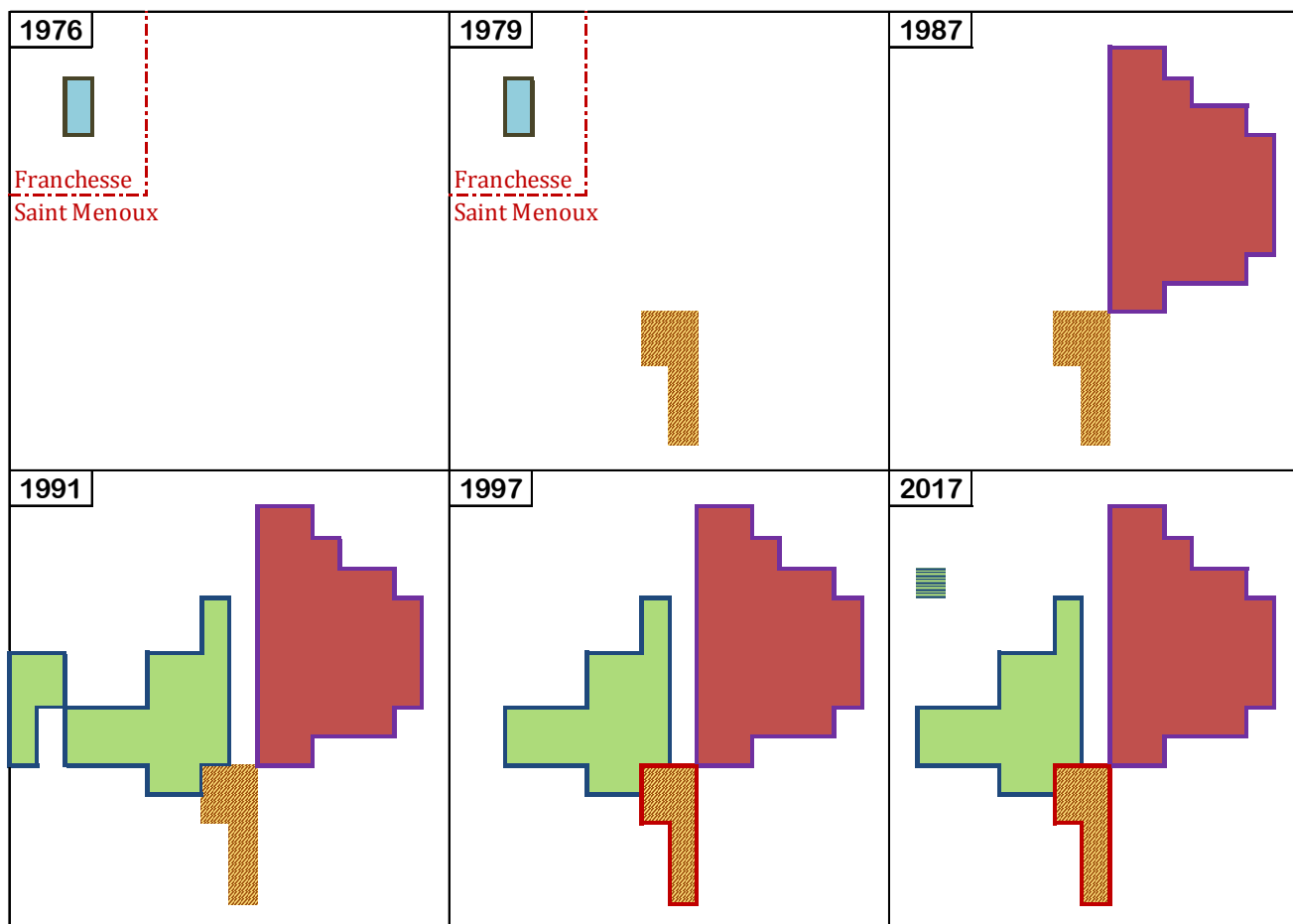
De cette manière, alors que l'acquisition de foncier par des acteurs institutionnels ou associatifs est encore peu développée, la création d'un espace test sur ce même foncier constitue une réelle innovation. Une démarche multi partenariale se construit sur l'interdépendance entre les acteurs et est facilitée par l'expérience déjà acquise de chacun d'eux. Les différentes structures (Safer, Terre de Liens, Communauté de communes, Ilots Paysans) se sont réparties les actions en fonction de leur champ de compétence mais aussi de leurs faiblesses. Elles ont utilisé leur complémentarité pour s'associer ce qui a conduit à une mise en commun de leurs capacités au service d'un même projet. Terre de Liens entre d'ailleurs en contact avec la communauté de communes afin de résoudre la question d'un bâtiment agricole et seul Ilots Paysans est capable de gérer un espace test. Le collectif se formalise ici petit à petit à partir d'un acteur collectif (Terre de Liens) à une coalition d'acteurs.

b) La ferme de la Mhotte : la sauvegarde d'un ilot

On retrouve sur le domaine de la Mhotte, des acquisitions successives similaires au verger test. En revanche, les parcelles sont contiguës les unes aux autres formant ainsi un ensemble géographique et idéologique cohérent puisque les trois structures sont initialement proches de l'anthroposophie. Si ces acquisitions résultent d'opportunités, elles proviennent cependant d'une réelle volonté de rassembler sur un même lieu des initiatives similaires et de veiller à ce que le voisinage de l'école partage les mêmes convictions. Les membres fondateurs de l'école et notamment le couple à l'origine par la suite de la ferme sont proactifs dans cette direction. On peut même parler de moteurs car ils sont très engagés dans l'école Steiner et cherchent à développer une dynamique globale autour de l'école.

On peut ainsi distinguer une première séquence d'extension du foncier jusqu'en 1991, qui correspond aussi à la croissance des initiatives anthroposophiques sur le territoire

bourbonnais. Bien qu'initialement déconnectée, l'arrivée de l'école Steiner a rapidement des effets notables sur le territoire. Le foyer Mickaël s'installe dans le même temps sur la Mhotte. De plus, la forte croissance des effectifs scolaires est directement liée à l'installation de familles et à un foisonnement d'initiatives diverses telles qu'un foyer pour handicapés, des entreprises d'édition, la NEF dont nous avons déjà parlé mais aussi des exploitations en agriculture biologique. A la fin des années 1980, la ferme des Béguets vient s'accoler à l'école et en 1991, c'est la ferme de la Mhotte qui voit le jour.



Réalisation: M. Caritey, juillet 2017

Source: Cadastre 2016, Entretiens

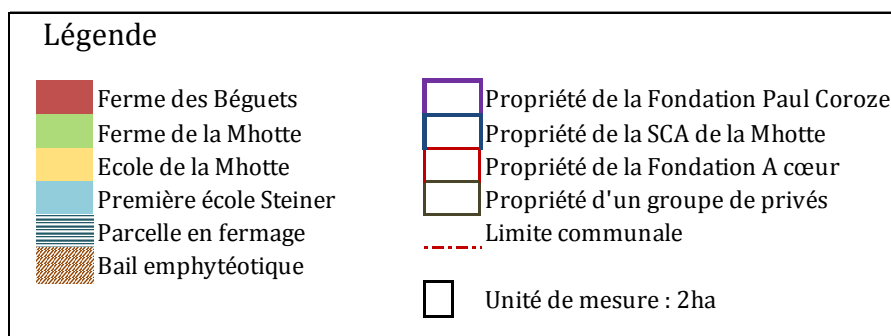


Figure 13 : Schéma des relations propriété - usage du foncier - Ferme de la Mhotte

A partir du moment où les crises émergent, on observe une forme de repli de la ferme et de l'école sur elles-mêmes afin de se maintenir malgré les difficultés. La vente d'une partie du foncier de la ferme en 1997 à un agriculteur voisin illustre cette stratégie dont le but semble bien de garder le cœur du lieu, les bâtiments qui se trouvent sur la plus grande surface. Cela est à rapprocher de la sensation de certains acteurs que le projet à ce moment-là n'est pas un projet agricole et donc que les terres n'ont pas autant d'intérêt que le bâti. L'accent est mis sur le développement culturel du lieu qui correspondait à la volonté des acteurs en présence : *« y a des choses que j'aurais aimé qu'elles se passent différemment c'est-à-dire qu'on ait vraiment une vraie volonté d'avoir un projet agricole sur la ferme de la Mhotte [...] Y a des personnes pour qui c'était plus un projet culturel [...] sur les trois membres fondateurs (...) y avait donc cette personne qui n'était pas du tout motivée par les terres »* (Habitant du territoire). On peut aussi expliquer cette absence de désir de dynamique agricole car la ferme des Béguets a déjà rempli ce souhait par le passé. La stratégie foncière paraît donc indissociable de l'orientation donnée au projet.

Cette manière de se retirer vers le cœur du lieu et de préserver les bâtiments en vendant une partie du foncier, s'exprime non seulement en termes de stratégie foncière mais également en termes de relations avec la population locale restée méfiante face aux accusations de secte. Ce n'est que lors de l'arrivée de la deuxième génération d'acteurs qu'un travail d'ouverture s'opère vers l'extérieur avec l'organisation de spectacles et conférences, la diffusion de l'identité de la ferme de la Mhotte sur les marchés par les maraichers ou lors de la mise en place d'une signalétique sur le lieu afin de le rendre accessible et visible par tous. De cette manière, à partir de 2012 et avec ces nouveaux membres du collectif, la question de la propriété ressurgit et les réflexions aboutissent à la création d'un fonds de dotation. La stratégie reste la même, à savoir préserver cet îlot constitué par la ferme avec cependant pour ambition d'acquérir à terme le domaine de l'école de la Mhotte, toujours dans l'objectif de solutionner la propriété de manière durable tout en restant à une échelle très locale.

Synthèse

Ces deux trajectoires sont le reflet de l'époque actuelle où le foncier devient rare et l'accès à celui-ci difficile notamment pour des personnes extérieures au monde agricole telles que Laurent ou les fondateurs de l'école et de la ferme. Ainsi, dans les deux dynamiques, les propriétaires sont des acteurs institutionnels ou collectifs. Dans le cas de la ferme de la Mhotte, c'est un groupe de privés qui s'assemblent pour acquérir de manière collective le foncier et qui choisit de mobiliser un nouvel outil afin de sécuriser davantage les terres. De même, on s'aperçoit que l'usage qui est fait du foncier n'est pas contraint et ne subit pas de modification en lien avec les changements de propriétaires de la Safer à Terre de Liens ou pour l'école de la Mhotte. Cela peut s'expliquer par le fait que la transmission d'un propriétaire à l'autre se fait dans la continuité des objectifs. En effet, en ce qui concerne l'école de la Mhotte par exemple, les personnes qui créent la fondation *A cœur* appartiennent au même réseau et partagent donc les valeurs défendues. La Safer a également répondu

positivement à l'appel de la communauté de communes dans la volonté de préserver les vergers. Dans les deux cas, ils adhèrent au projet général et œuvrent dans un même but qui est celui de sécuriser le foncier afin de permettre un usage dissocié de la propriété. Un autre point de comparaison peut être l'ancrage territorial et notamment l'acceptation par la population locale des initiatives foncière qui nécessite parfois des actions de la part des acteurs afin de faciliter leur intégration sur le territoire.

C. Un ancrage territorial plus ou moins évident en fonction des initiatives

a) Un lien au territoire bourbonnais qui se construit continuellement

Malgré la croissance rapide des initiatives sur le territoire suivant l'arrivée de l'école Steiner, les relations avec la population locale restent faibles. Seule l'importance donnée à l'apprentissage d'un instrument dans la pédagogie Steiner donne lieu à la fréquentation de l'école de musique par les élèves. En dehors, les relations se cantonnent plutôt au réseau anthroposophique qui joue un rôle important jusqu'à l'arrivée de la nouvelle vague d'acteurs au milieu des années 2000. En revanche, ces nouveaux membres du collectif entament une série de changements qui marque le lien au territoire.

L'association des Sept piliers devient celle de la Ferme de la Mhotte afin que le nom soit cohérent avec le lieu-dit. Des relations avec la population locale se nouent par le biais de rencontres et de partage de valeurs. Des contacts sont pris ou approfondis avec les collectivités territoriales avec une réelle volonté de travailler ensemble. L'installation des maraichers favorise des échanges avec les agriculteurs voisins bien que parfois limités car l'élevage reste la production dominante. Les médias s'intéressent à la dynamique du lieu et participent à la diffusion de connaissance en faisant des communications positives sur le sujet. Lorsque l'un des fils du couple fondateur décide de faire une formation agricole, il est en stage chez un agriculteur voisin pratiquant pourtant une agriculture conventionnelle, témoignant ainsi de la volonté de s'ouvrir à la population locale et de « *casser la glace* » (Gérant de l'Echoppe). De même lorsque ce même acteur se présente dans la liste d'opposition aux élections municipales, il veille à en informer le maire sortant et son candidat afin de préserver les relations et ne pas provoquer un nouveau clivage.

Enfin, cette construction du lien au territoire s'observe dans le rapport entretenu avec le collectif. Lorsque l'on arrive sur la ferme de la Mhotte, on a un projet personnel. L'intégration dans le collectif se fait donc par une entrée individuelle. Cette dimension individuelle est d'ailleurs mise en avant par les membres du collectif d'administrateurs car l'autonomie est jugée essentielle pour s'intégrer dans le lieu. Dans un second temps, les initiatives cherchent à créer un lien avec les actions existantes. De cette manière on peut dire que l'action collective se construit progressivement par l'accueil de nouveaux acteurs mais elle préexiste au nouveau projet. Les nouveaux membres créent le lien au territoire et aux autres initiatives présentes sur la ferme une fois que leur projet est lancé.

Aujourd'hui encore Saint Menoux bénéficie d'un dynamisme enviable par certaines communes des alentours. La présence d'un noyau d'acteurs et d'initiatives alternatives suscite la recherche de nouvelles idées et évolutions. Les relations sont aujourd'hui apaisées et la ferme de la Mhotte s'inscrit de plus en plus dans un territoire intercommunal même s'il persiste toujours une certaine méfiance chez certains habitants et des freins dans les relations avec les institutions locales.

b) Dans le Puy-de-Dôme, un ancrage territorial qui facilite les relations...

Le lancement du verger test suite à la libération de terres constitue l'aboutissement de plusieurs dynamiques. Il est issu du verger de promotion et de conservation de la pomme, de l'installation de Laurent, des actions de préservation de la Safer, Terre de Liens et de la communauté de communes des Cheires. Ainsi, comme nous l'avons vu, le regroupement de ces différents acteurs et leur association était pertinente du fait de leur connaissance du territoire. L'ancrage territorial est ainsi facilité car il existe déjà un réceptacle d'un ensemble d'actions menées par des groupes d'acteurs depuis les années 2000 qui s'assemblent aujourd'hui.

Un travail de coordination a en revanche été nécessaire afin que les objectifs portés jusque-là individuellement par chaque structure puissent s'accorder au profit d'un projet commun. Cela nécessite d'ailleurs parfois des ajustements en termes d'organisation, la relation de partenariat n'est pas toujours évidente car la relation entre association et collectivité ne va pas toujours de soi. Celle-ci est d'autant moins évidente que les associations Terre de Liens et Ilots Paysans partagent les mêmes bureaux ce qui renforce leur coopération et leur proximité aussi bien en termes de valeurs que géographique. C'est pourquoi en ce qui concerne le recrutement des porteurs de projets, Ilots Paysans a fait participer les élus afin que chacun trouve sa place dans le projet. Ils ont donc effectué un premier entretien avec les porteurs de projet avant de restituer un compte-rendu aux élus pour que ceux-ci participent à la décision.

L'association d'acteurs à la fois institutionnels et associatifs a ainsi ouvert droits à des subventions pour des partenaires publics / privés tels que le programme Leader. De plus, pour nombre d'acteurs, l'implication de la communauté de communes donne une visibilité et une légitimité au projet : « *sans soutien de la communauté de communes, je ne sais pas si on irait à nouveau* » (Technicien de la Safer). Le chargé de mission du PNRVA parle également d'un « *réel plus* ». La participation d'une institution territoriale présente selon lui un cadre sécurisant pour les porteurs de projet. Une autre remarque du président de Terre de Liens appuie cette idée : « *Ce qui est formidable dans la dynamique là-bas c'est le multi partenariat. Il faut justement arriver à régler les différents problèmes qui se posent avec une multitude d'acteurs* ».

Le verger test est donc le résultat d'une action collective encore en évolution aujourd'hui puisque le projet est très récent. Elle découle ainsi d'une dynamique et contribue à lui donner un nouvel élan. Malgré l'ancrage territorial on remarque cependant que les nouvelles relations à construire nécessitent toujours un temps de coopération et d'organisation. Et nous

verrons qu'elles n'empêchent pas forcément les tensions locales même si elles facilitent certaines démarches notamment en termes de prise de relais par la société civile d'un projet institutionnel.

c) Des tensions avec la population locale inévitables ?

Les deux dynamiques défendent des visions alternatives de la société que ce soit en matière de gestion du foncier, de pratiques agricoles ou de gouvernance. Ainsi, comme toute conception, cela suscite des réactions différentes allant parfois jusqu'à des conflits.

Dans le cadre du verger test, les désaccords résultent d'incompréhensions sur la tenue des vergers en agriculture biologique et les préjugés liés à un type de porteurs de projet. N'étant pas issu du monde agricole, l'installation de Laurent suscite méfiance et scepticisme de la part de personnes habituées à une transmission des exploitations agricoles dans le cadre familial. Ainsi, la différence de conduite des vergers en bio ajoutée à l'impression que les parcelles sont négligées renouvelle les craintes et préjugés de certains habitants concernant le profil de Laurent. L'intervention de la Safer qui se positionne en faveur de la préservation des cultures pérennes et donc contre l'arrachage des vergers pour la grande culture crée également des tensions et des insatisfaits du côté de ceux voyant leur demande d'acquisition rejetée. La préemption en 2012 a provoqué des réactions particulièrement houleuses. Enfin, les attributions successives de la Safer à Terre de Liens et la conversion des terres en agriculture biologique nourrissent le sentiment que l'association s'accapare les terres et qu'elle n'est pas légitime car celles-ci ne seraient pas bien entretenues. Face à ces réactions négatives, une rencontre est organisée entre Laurent, Terre de Liens et des élus afin d'expliquer le fonctionnement d'un verger biologique, les différentes manières de procéder ainsi que ce qui est prévu sur certaines parcelles actuellement en friche. De même, on peut penser que les actions menées en faveur des vergers sont une façon d'aller à contre-courant de la position fataliste tenue par la population locale jusqu'à présent face à la disparition de ce paysage. De cette manière, si le projet fonctionne, cela parait leur renvoyer dans un sens qu'ils ont trop vite baissé les bras au lieu de laisser faire sans réagir. Un ancien élu des Cheires reconnaît cet abandon face à une situation considérée comme « *inélucltable* » : « *j'étais probablement un des derniers à penser qu'il fallait absolument maintenir et développer [les vergers] sur cette partie* » (Ancien élu pivot des Cheires).

Pour ce qui est de la ferme de la Mhotte, une méfiance persiste de la part de la population locale, stigmatisant des accusations sectaires. Néanmoins, elle découle également du fossé initial qui n'a cessé de se creuser depuis l'arrivée des premiers anthroposophes dans les années 1970. Elle résulte d'un décalage idéologique. Les visions alternatives défendues sur la ferme soulèvent une réticence de certains habitants. De plus, il semble y avoir une incompréhension mutuelle entre les acteurs de la Mhotte et les institutions territoriales quant aux désirs de chacun. Alors que du côté de la ferme ils recherchent une reconnaissance politique et un soutien financier, la démarche des collectivités est plutôt de veiller à l'équité entre les associations sur leur territoire tout en proposant la mise à disposition d'ingénierie

afin d'accompagner le montage de projets et la demande de subventions. Cela crée un sentiment d'abandon et de désintérêt chez les acteurs de la ferme de la Mhotte et l'impression à l'inverse des institutions que la Mhotte ne transmet pas assez les informations concernant ses projets, démarches ou manifestations culturelles.

Dans les deux cas, on observe un impact pas toujours positif de la création de ressources sur le territoire. Le verger de l'étoile ou l'école de la Mhotte provoquent en effet des réactions peu enthousiastes voire malveillantes de la part des habitants du territoire qui peuvent freiner certains projets suivants. On le voit par exemple lors de la construction du verger test puisque les tensions s'expriment particulièrement à ce moment-là bien qu'elles portent sur le verger de l'étoile ayant été créé depuis deux ans environ. C'est la même chose sur la Mhotte. Malgré des tentatives d'ouverture et de liens depuis une dizaine d'années, le changement est long à venir et peut provenir des conditions de l'arrivée des fondateurs de l'école il y a 40 ans.

Il semblerait que les difficultés résultent également d'un manque d'implication et de construction avec la population locale ou les institutions qui ont ainsi du mal à voir l'intérêt de la démarche. Cela se ressent par un manque de mixité au sein des personnes participant aux actions ouvertes à un public large : aux manifestations culturelles de la ferme de la Mhotte, aux chantiers participatifs de débroussaillage des vergers ou à la collecte pour le verger test. Les volontaires font partie des réseaux de Terre de Liens ou de la Mhotte. Or, c'est une dynamique que l'association territoriale de Terre de Liens souhaite mettre en place afin de lancer un mouvement citoyen. La ferme de la Mhotte souhaite aussi travailler dans ce sens avec les collectivités afin d'avancer vers des démarches davantage partenariales pouvant mêler réseaux urbains et réseaux ruraux comme c'est le cas pour le verger test par exemple.

Synthèse

Les deux actions découlent d'un même contexte et développent une vision de la relation propriété - usage similaire malgré des outils différents. On observe dans les deux cas que c'est la ressource matérielle qui déclenche le processus. En revanche les deux trajectoires ont des approches différentes. Le verger test se situe davantage dans une dimension sectorielle et notamment une approche de filière de prime abord qui répond pourtant à des enjeux locaux ayant ensuite une portée plus large que le secteur seulement économique et touchant à la dimension patrimoniale, au cadre de vie. A l'inverse, la ferme de la Mhotte développe des projets appartenant aussi bien aux domaines culturels, qu'économiques, ou agricoles. On peut donc parler d'approche transversale puisqu'elle aborde le territoire de différentes manières. En fin de compte, ces deux projets abordent une dimension différente mais se rejoignent sur la finalité puisqu'ils répondent à des enjeux variés.

En ce qui concerne les rôles des acteurs tels que définis par Amblard et al. (À paraître), le verger test permet de légitimer l'échelon intercommunal et rend notamment visible la

nouvelle structure Mond'Arverne issue de la fusion des communautés de communes. Le verger de promotion lancé dans les années 2000 avait également le même effet sur la communauté de communes des Cheires. Il permet de plus de fédérer des acteurs qui n'avaient jusque-là pas l'habitude de travailler ensemble ce qui permet de définir également un rôle d'activateur. Dans le cadre de la ferme de la Mhotte il est plus difficile de la situer dans ces rôles car aucune collectivité territoriale ne fait partie du processus. En revanche, on peut tout de même relever une volonté de travailler avec un panel d'acteurs plus large et notamment de créer des relations de coopération avec les institutions locales dans les projets à venir. De même, un travail de promotion du lieu et de diffusion est actuellement en cours suite au travail d'une stagiaire en design graphique. De cette manière, il est possible de distinguer des rôles similaires pour chaque initiative dans des mesures différentes.

Enfin, les stratégies foncières divergent et semblent dépendre à la fois des acteurs en place mais aussi de leurs relations avec le territoire et les institutions locales qui le composent. Ce sera l'objet de notre seconde partie de l'analyse afin de déterminer le rôle de ces deux éléments sur la trajectoire.

2. Les facteurs déterminants de l'action collective

Chaque action collective est particulière car elle se construit dans un territoire donné à un certain moment et requiert des acteurs ayant chacun des objectifs et des visions du projet qui diffèrent. Cependant, quels sont les éléments déterminant la trajectoire ? Nous questionnerons l'importance du territoire avant de nous pencher sur le rôle des acteurs.

A. Le territoire, un élément indispensable de la trajectoire ?

Alors que dans une trajectoire l'importance donnée au territoire semble anecdotique, pour l'autre il est la base de l'initiative mais aussi le principal concerné par les retours de celle-ci.

a) La Mhotte : une trajectoire initialement déconnectée

Dans le cadre de la ferme de la Mhotte, le lien au territoire n'est pas évident au départ et s'il tend à se construire progressivement notamment avec l'arrivée de nouvelles personnes, la ferme reste relativement indépendante du contexte territorial.

A l'initiative de l'école de la Mhotte : un petit groupe d'anthroposophes venant de la banlieue parisienne. Ceux-ci décident de s'installer dans l'Allier en ayant recourt à des critères essentiellement objectifs que ce soit le prix d'accès au foncier ou le caractère rural du département. Le projet est mûri et construit du côté de Paris et arrive d'une certaine manière clé en main dans le bocage bourbonnais. Ce choix du lieu d'installation revient de manière pragmatique chez d'autres acteurs bien qu'ils appartiennent à la deuxième génération de la Mhotte. Des raisons telles que la position au sein de la diagonale du vide et les perspectives de développement que ça suppose sont avancées de même que la recherche d'un climat pas trop sec. Pour d'autres acteurs c'est simplement la présence de l'école Steiner ou la gestion collective du lieu qui importe et amène à s'installer sur la ferme. Le territoire passe au second

plan et intervient de manière indirecte. On vient s'installer dans ce lieu pour prendre part à l'action collective mise en place. On peut d'ailleurs noter l'absence de personne originaire des alentours actuellement active sur la ferme de la Mhotte et des relations initiales difficiles avec la population locale. Il est intéressant de remarquer également les ressources extraterritoriales ayant une influence dans la trajectoire, plus nombreuses que pour le cas du verger test (financements européens, aide financières de deux allemandes, porteurs de parts).

Cette difficulté d'intégration s'explique de différentes manières : par la pédagogie enseignée à l'école de la Mhotte mais aussi par des pratiques agricoles qui s'inspirent de la biodynamie, dans le contexte des années 1980 encore très éloigné de l'agriculture biologique et où les initiatives alternatives sont marginales. Enfin, les acteurs de la Mhotte sont perçus dès leur arrivée comme des néoruraux et un fossé se creuse entre les habitants originaires de la région et les citadins nouvellement arrivés. Les accusations portées à l'encontre de l'école et de l'association anthroposophique en général mettent encore à distance les acteurs et isolent le lieu du reste du territoire.

Ce détachement du territoire s'exprime aussi par la volonté de rester indépendant et de ne dépendre d'aucune institution. Les gîtes ne bénéficient d'aucun label. De même, l'Echoppe a été un temps une Biocoop mais cette appartenance a été vue comme contraignante et ils ont choisi de travailler avec des producteurs qu'ils connaissaient et en qui ils avaient confiance. Enfin, l'école n'a aucun contrat avec l'Education Nationale, perçue elle aussi comme intrusive : *« on était une école qui avait choisi de ne pas avoir de contrat d'association avec l'Educ' Nat, de ne pas avoir de contrat simple. Le contrat simple c'est l'Education nationale qui finance le professeur et uniquement ça, pas les frais généraux, pas le fonctionnement de l'école. Alors que le contrat d'association, l'Education Nationale est étroitement liée à une école. Elle surveille les programmes, les dépenses, elle est très, très intrusive. Le contrat simple si le prof accepte en gros le programme et a la qualification qu'il faut, banco ! Mais nous on a refusé tout ça parce que banco oui mais ce qu'ils vous donnent d'une main, ils tirent de l'autre. Il ne faut pas croire que quand vous recevez de l'argent ... Et nous on était très attaché à notre indépendance »* (Membre du couple fondateur).

Cette forme de déconnexion du territoire même si elle est en partie souhaitée, nourrit chez les habitants de la Mhotte le sentiment de se sentir étranger aujourd'hui encore sur le territoire. L'actuel gérant de l'Echoppe se sent par exemple plus proche de la Suisse que des bourbonnais, pays perçu comme ouvert et en avance sur l'organisation politique et sociale mais aussi en matière d'économie et d'environnement. De cette manière, cela rend le projet transposable dans un territoire aux caractéristiques à peu près similaires telles que la région Limousine par exemple.

b) Le verger test : un projet indissociable de son territoire

A l'inverse, le projet du verger test s'appuie sur des acteurs engagés sur leur territoire, qui connaissent donc ses enjeux et ses ressources. Ils participent à des dynamiques qu'elles

soient en lien avec l'arboriculture ou la relocalisation alimentaire. Ces différentes actions collectives constituent ainsi un socle qui facilite ensuite le montage de l'espace test arboricole et aboutit à l'ancrer encore plus profondément dans le territoire.

La dynamique vergers débute, nous l'avons vu, de l'initiative d'un élu de la commune de Saint Sandoux particulièrement attaché à son territoire, au paysage et à l'arboriculture et ayant des ressources à la fois matérielles puisqu'il est lui-même propriétaire foncier mais aussi symboliques car il cumule plusieurs mandats politiques à diverses échelles. Sa famille est installée sur Saint Sandoux depuis des générations et il a toujours grandi dans la maison familiale qui date de la Révolution française. C'est d'ailleurs ce lien fort à ce territoire qui l'amène à réagir face à la disparition des vergers : *« Et plus personnellement, pardon de le dire comme ça, Saint Sandoux, ce coteau de voir ce coteau qui était en train de se vider de ses arbres fruitiers ça me gênait et je voulais installer un verger »* (Ancien élu de Saint Sandoux). Sa position politique jouera effectivement en la faveur de la réalisation d'actions concrètes. Cet attachement territorial trouve un écho chez un technicien du GRAB, lui aussi auvergnat qui dès la mise en place de la structure initie la création d'un nouveau poste de technicien arboricole afin de pouvoir accompagner les porteurs de projets désireux de se lancer dans cette production. Volonté d'ailleurs pas toujours évidente à comprendre lorsque son remplaçant qui vient du Nord - Pas de Calais reprend le poste à sa suite : il a effectivement du mal à voir où est le besoin et à justifier la nécessité de ce poste : *« Ça répond à un besoin je pense. Comment dire... en fait [l'entretien] est un peu technique parce que moi j'arrive là et en fait je pense que ça avait du sens pour C., parce qu'il y avait vraiment une volonté de développement, recréer une filière arboricole, permettre des installations »* (Technicien de la FRAB Aura). Il confie en effet qu'il faut normalement 50 agriculteurs pour financer un poste de technicien. Or, pour le mi-temps qui a été créé sur l'arboriculture, il y a tout juste 20 arboriculteurs adhérents ce qui est un peu juste. Cette création semble donc répondre à d'autres motivations que la seule rentabilité économique et touche à la dimension patrimoniale et au caractère affectif qu'entretiennent certains acteurs avec leur territoire d'origine.

Néanmoins, cette notion de préservation du patrimoine est intimement liée à la dimension économique remise en cause par la disparition de la filière. Ainsi, chez de nombreux acteurs c'est aussi la question de la relocalisation alimentaire qui les anime lorsqu'ils s'engagent dans cette dynamique. Leurs engagements témoignent de cet intérêt. On peut noter par exemple que le gérant d'un magasin spécialisé dans l'alimentation biologique, partenaire de Terre de Liens, voit l'intérêt du verger test dans la capacité à pouvoir fournir le territoire en pommes et a lui-même choisi de soutenir un autre type d'agriculture, notamment biologique et locale, après avoir quitté la filiale Carrefour. Il accorde une grande importance à approvisionner son magasin par les productions d'agriculteurs locaux. De plus, Terre de Liens élargit son objet de travail du foncier vers l'alimentation grâce à une stagiaire recrutée en 2017 pour réfléchir à la question de la relocalisation alimentaire sur le périmètre du Grand Clermont.

Cet attachement passe aussi par des engagements en lien avec le territoire qu'ils habitent qui permettent une meilleure connaissance de celui-ci et de ses enjeux ainsi qu'une entrée dans des réseaux locaux. Laurent a ainsi participé à créer l'AMAP de Romagnat, un adhérent de Terre de Liens est lui aussi membre d'une AMAP et engagé dans une association citoyenne du territoire. Il a également travaillé pendant un temps sur l'installation des jeunes agriculteurs. Une autre adhérente est également impliquée dans une association de sa commune et au sein de jardins partagés.

Enfin, cet attachement au territoire et à ses caractéristiques locales et paysagères se traduit également par le soutien d'un technicien de la Safer qui, bien que ce soit dans le cadre de ses missions de travail, a répondu positivement à la démarche de la communauté de communes des Cheires dans la préservation de la production arboricole. Ils ont en effet permis l'installation de Laurent en préemptant la vente entre un arboriculteur et un céréalier et ont également réalisé plusieurs acquisitions foncières dès qu'ils ont été informés de la vente de vergers afin de protéger ces productions pérennes de la grande culture. Ils sont relayés par Terre de Liens qui leur a racheté les terrains exploités par Laurent et avancent eux aussi le double argument de la préservation patrimoniale et de la relance de la filière économique pour appuyer le projet auprès de la Foncière.

Ce projet résulte ainsi de différents facteurs réunis à un instant T à savoir : une tradition arboricole sur le territoire, la présence d'acteurs et de partenaires initialement impliqués et sensibilisés à la question patrimoniale et alimentaire et un potentiel de développement de la production notamment en termes de débouchés dus en partie à la proximité de la ville de Clermont-Ferrand. La capacité des acteurs à mobiliser ces enjeux est essentielle dans les dynamiques plurielles dont est issu le verger test. De cette manière cela rend le projet difficilement reproductible sur un autre territoire car un ensemble de conditions est réuni à partir des caractéristiques précises d'un territoire mais aussi de relations entre structures et habitants.

Synthèse

Dans le cas de la ferme de la Mhotte, le lien au territoire est ambivalent. Il n'est pas indispensable au début de la trajectoire et aujourd'hui encore ne semble pas prépondérant même si nous l'avons vu des efforts sont réalisés dans ce sens. En ce qui concerne le verger test en revanche il est indissociable car c'est à partir de lui que naît la dynamique et c'est lui encore qui récoltera les fruits de celle-ci.

En revanche, la présence et la mobilisation d'acteurs ainsi que leurs relations avec les institutions locales paraissent jouer un rôle essentiel dans chaque trajectoire ce qui semble finalement logique puisque la définition de l'action collective induit un mouvement qui « fédère plusieurs acteurs » (Amblard et al., à paraître).

B. Une présence continue et soutenue des acteurs à chaque étape de la démarche collective

On peut noter l'importance des acteurs à trois niveaux : d'abord dans l'émergence du projet, notamment lorsque ceux-ci changent parfois radicalement de voie professionnelle les amenant à rapprocher souhaits, convictions et travail. Ensuite, les réseaux ont une place importante pour lancer une dynamique mais aussi pour la faire vivre. Enfin, les acteurs participent à la trajectoire et la font perdurer dans le temps malgré des évolutions et des changements de génération.

a) Bifurcation professionnelle et prise de risques : l'émergence de la dynamique

Nous nous appuyons sur les travaux de Sophie Denave (2007), pour définir la reconversion qu'elle nomme dans son article « rupture professionnelle ». Il s'agit d'un changement de métier dans un nouveau domaine sans lien avec l'ancien et nécessitant de nouvelles compétences. Elle se distingue d'une mobilité à l'intérieur d'une entreprise ou d'un simple changement de firme où les compétences professionnelles demandées seraient similaires. C'est le cas de Laurent qui après avoir été employé dans la fonction publique territoriale, choisit de s'installer en arboriculture. Nous pouvons aussi citer l'exemple de l'un des membres fondateurs de l'école et de la ferme de la Mhotte qui après avoir travaillé dans le contrôle de gestion, devient enseignant à l'école Steiner. Il est intéressant de noter que dans les deux cas il s'agit de passer d'un emploi dans un cadre très institutionnel à un statut moins sécurisé dans une structure indépendante ou associative. Il y a d'une certaine manière une prise de risque et une sortie du chemin classique. Ce changement de parcours semble témoigner d'un engagement total des acteurs en faveur de l'action collective. Leur parcours professionnel révèle dans un sens le choix d'une alternative au parcours classique.

Cette question de la prise de risque est d'ailleurs intéressante à creuser dans le monde associatif en général. On peut souligner cette attitude notamment dans les discours de plusieurs acteurs partie prenante dans le verger test. Le choix de créer un poste de technicien arboricole au sein du GRAB en est un exemple. Il témoigne de la volonté de lancer une dynamique alors que ce service avait disparu dans les structures classiques telles que la chambre d'agriculture. De même, une adhérente du Celavar insiste sur la nécessité d'accepter de ne pas avoir de garantie immédiate pour lancer une dynamique : « *On est prêt à dire je ne sais pas, sur les 6 premiers mois tant pis tu n'es pas payée, c'était nécessaire pour que ça existe, maintenant que ça existe, sur le long terme il faut que ce soit un peu rentable mais ça peut pas être à priori sinon on fait jamais rien en fait. [...] il faut d'abord enclencher les choses et investir sur les choses pour qu'après il y ait du retour sur investissement. Si on attend que ça arrive tout cru dans la bouche, y a jamais rien qui se passe* » (Entretien avec le Celavar). Cette même employée a d'ailleurs travaillé en chambre d'agriculture avant de faire partie d'une association membre du Celavar. On ne peut pas parler véritablement de reconversion professionnelle mais on note là aussi la transition d'une structure institutionnelle à associative (dont les valeurs sont opposées).

Le choix de l'alternative se retrouve donc à la fois dans le projet et dans les choix réalisés par les acteurs dans leur propre trajectoire. L'évolution de leur parcours pour se rapprocher de leurs convictions personnelles les amène à prendre parfois des risques. Il semblerait que ce soit aussi ce qui leur permet de créer de nouveaux outils lorsque ceux-ci ne sont pas adaptés ou inexistant. On retrouve ici le lien entre territoire et innovation tel que le définit Richez-Battesti (2008) comme une réponse trouvée par les acteurs aux manquements du marché. Elle ajoute que les influences sont notables lorsque le nombre d'acteurs augmente. On peut alors s'intéresser aux évolutions que suppose l'arrivée de nouvelles personnes dans un projet et aux conséquences que cela induit sur la trajectoire du projet.

b) Des acteurs qui assurent la continuité des valeurs malgré des changements de génération

A chaque génération correspond une certaine mentalité et une vision de la manière de conduire des projets. A la ferme de la Mhotte, la bifurcation survient à partir de 2006 environ suite à l'arrivée d'un couple d'artistes parisiens ayant la volonté de relancer un « *projet social* ». Petit à petit l'arrivée de personnes sensiblement du même âge et non membres de l'anthroposophie apporte des changements. En revanche les modifications proviennent bien du fait de la différence d'âge plus que de l'éloignement idéologique de l'anthroposophie qui n'est pas si évident à saisir. Certains se sentent en effet proches de la vision anthroposophique sans pour autant être membres de l'association.

Néanmoins l'arrivée de nouveaux membres provoque des troubles et des remises en question. Dans le cadre de la ferme de la Mhotte ceux-ci se posent sur les moyens mis en œuvre pour atteindre le but plus que sur l'objectif lui-même. L'un des membres du couple fondateur parle par exemple d'un refus de l'autorité de la part de la jeune génération et critique l'absence de cadre : « *Je suis un vieux qui a une autre méthode de gestion. Je suis beaucoup plus je dirais autoritaire sans être totalitaire. Pour moi les responsabilités s'accompagnent d'engagement et s'accompagnent de nécessités hiérarchiques alors que votre génération ne veut plus entendre parler de ça, ils ne sentent plus le bien fondé de certains mécanismes. Quand on exerce une responsabilité c'est pas toujours facile, on ne peut pas toujours faire des sourires ou passer la main dans le dos. Alors maintenant je ne m'occupe plus de rien.* » (Membre du couple fondateur de la ferme de la Mhotte). Du côté des plus récents, les critiques portent également sur la manière de gérer les choses et notamment sur la vision parfois naïve des anciens : « *c'était un projet assez utopique [...] C'était vraiment des néoruraux déjà qui avaient donc qui étaient liés à Ecole Steiner etc. ils ont cumulé les handicaps de ce point de vue-là et ils ont été très mauvais dans la communication locale* » (Membre du collectif d'administrateurs). Les nouveaux arrivés des années 2000 jugent également paradoxales la volonté affichée d'un projet collectif et la réalité. Plusieurs n'hésitent pas à parler de projet familial et non collectif qui s'explique de fait par la seule présence de la famille sur la ferme durant une certaine période et donc la nécessité de gérer le lieu avec les moyens qu'ils avaient.

Malgré ces divergences, la finalité reste identique. Un autre des fondateurs parle d'ailleurs de « *fil rouge* » qui reste. Il semble y avoir une certaine cohérence dans la vision de la ferme et la volonté d'en faire un lieu collectif, ouvert aux projets. Cette forme d'incompatibilité se traduit par la mise à distance des plus anciens : cela s'exprime d'abord par le retrait de l'un des deux membres du couple du collectif d'administrateurs mais également par la construction d'une maison qui les éloigne du cœur de la ferme. Leur ancien logement est remplacé par des lieux communs à tous. Ce sont notamment les écovolontaires qui vont s'installer à leur place et qui participent à l'ensemble des initiatives présentes sur la ferme. Ce déplacement est symbolique car alors qu'ils étaient au départ les seuls gérants du lieu, ils s'éloignent progressivement et laissent la place aux plus jeunes, retrait consenti puisqu'ils se disent aussi trop fatigués pour pouvoir « *rester en plein cœur du tourbillon* » (Membre du couple fondateur).

Dans le cas du verger test, les changements générationnels se portent sur une vision différente de la finalité. Ceci est notable essentiellement du côté des élus des Cheires et notamment par la réponse mitigée de l' élu à l'origine du verger de promotion lorsqu'on l'interroge sur sa vision du projet d'espace test. Il ne semble tout d'abord pas convaincu par le changement de pratique agricole et la conversion en bio. Il fait partie en effet de la génération ayant connu la période d'intensification de l'agriculture qu'il met en pratique au sein de son exploitation. De plus, même si l'installation de Laurent constitue une forme d'aboutissement des objectifs définis initialement, le profil ne correspond pas à ce qu'il imaginait : « *Alors c'était pas l'étudiant comme je m'y attendais. Il avait passé l'âge d'être étudiant mais il a été intéressé, il a sauté sur l'occasion sûrement et puis nous aussi. J'aime beaucoup Laurent d'ailleurs. Je suis pas toujours d'accord avec sa manière de produire mais ça c'est entre guillemets. C'est peut-être une évolution, ça se fait plus non plus de la même manière* » (Ancien élu des Cheires). En revanche, il ne semble pas connaître le dispositif d'espace test agricole ce qui s'explique par la nouveauté de cet outil et son absence de responsabilités politiques depuis maintenant quelques années. Il a donc suivi de plus loin les évolutions du projet et s'attache à voir le positif dans l'installation d'un arboriculteur sur le territoire comme cela avait été prévu au cours de son mandat.

Quelles que soient les divergences, le projet semble s'être maintenu dans les deux cas que ce soit pour la préservation des vergers et la relance de la filière arboricole ou la volonté de faire de la ferme de la Mhotte un lieu collectif. Les changements de générations résultent des processus longs dans lesquels s'inscrivent les trajectoires mais si cela paraît nécessiter des ajustements, on observe ici que les projets se maintiennent et restent fidèles aux valeurs portées au départ. Seuls les moyens et les outils pour y parvenir sont modifiés au cours du temps et s'adaptent en fonction des innovations et des mentalités de la période.

c) L'importance du réseau

On note une grande proximité dans les réseaux du verger test et de la ferme de la Mhotte. L'anthroposophie a effectivement été source de nombreuses initiatives alternatives même s'il

n'existe pas toujours de lien avec la philosophie. L'un des fondateurs de Terre de Liens et actuel président de l'association nationale est par exemple membre de la société anthroposophique et donne des cours au foyer Mickaël à l'occasion d'un module sur la biodynamie. De plus, une adhérente de Terre de Liens a connu la structure parce qu'elle faisait partie de la NEF – elle-même partenaire historique de Terre de Liens – et que celle-ci conviait à une rencontre pour faire connaître l'association. De même, en ce qui concerne la Mhotte, le réseau anthroposophique a joué un rôle important notamment pour le prêt d'argent qui a permis l'acquisition de la ferme des Béguets ou lorsque les deux allemandes ont apporté un soutien bienvenu à la ferme.

Dans le cas du verger test, les réseaux sont entremêlés. Laurent a eu en 2016 la position de pivot entre les structures. Il faisait partie des fermiers de Terre de Liens mais était aussi locataire foncier de la communauté de communes des Cheires. Etant arboriculteur, il était en contact avec le cédant et avait été plusieurs années en bail avec la Safer. De plus il était également adhérent au GRAB en tant que référent bio professionnel. En ce qui concerne cette dernière structure, le technicien à l'origine de la création du mi-temps en arboriculture avait aussi travaillé pour le CEN et connaissait donc le projet de la communauté de communes concernant le verger de promotion et l'installation d'un arboriculteur sur son territoire. Les actuels testeurs sur le verger étaient eux aussi en contact avec le GRAB et avaient été formés à ce titre pour leur candidature auprès d'Ilots Paysans. Enfin, c'est bien en tant que partenaire de Terre de Liens que l'un des testeurs a été employé à mi-temps par un magasin spécialisé dans l'agriculture biologique dans le but de l'aider à concrétiser son projet. Et ce sont aussi les liens entre le Celavar, Ilots Paysans et Terre de Liens ainsi que leurs habitudes de travail qui ont pu orienter la réflexion vers un espace test et faciliter les démarches dans ce sens.

Dans ces cas-là, le réseau joue un rôle facilitateur. Il est d'ailleurs entretenu et soigné par certains des fermiers de Terre de Liens qui n'hésitent pas à donner des nouvelles de leur exploitation et organiser des rencontres pour leurs actionnaires (Compagnone et al., 2017). C'est lui qui permet d'accompagner les porteurs de projets et de les rediriger éventuellement vers d'autres structures. Enfin, plus les partenaires sont diversifiés (privés, collectivités territoriales, Chambres d'agriculture...), plus le projet gagne en légitimité et diversité.

Synthèse

Ces deux dynamiques s'inscrivent dans des processus longs car elles nécessitent pour les acteurs d'accorder leurs visions et manières de faire (Lamine et Chiffolleau 2012). Néanmoins, chaque action collective connaît une évolution aussi bien en termes d'objectif que d'acteurs. L'arrivée d'une nouvelle personne au sein d'un projet nécessite chaque fois des ajustements et apporte des idées nouvelles ou des révisions du projet. Ce sont les acteurs qui font vivre réellement l'action collective et ils peuvent choisir de s'affranchir des conditions territoriales notamment lorsque celle-ci répond à des enjeux globaux tels que l'éducation ou la manière de gérer un lieu. Le territoire joue alors un rôle d'accueil sans qu'une autre forme d'implication soit nécessaire. Cette forme d'action collective peut avoir plus de difficultés à s'intégrer au sein de la population locale, car quel que soit l'ancrage territorial, la co-construction permet l'implication de davantage d'acteurs qu'ils soient citoyens, élus, associatifs ou institutionnels...

Le contexte en revanche paraît indissociable de toute trajectoire qui ne peut s'émanciper de l'époque dans laquelle elle se construit et perdure. L'école de la Mhotte s'inscrit dans une période de renouveau que connaissent les espaces ruraux tandis que le verger de promotion naît à la suite de l'intensification de l'agriculture et d'une séquence de surproduction. Le contexte joue ainsi un rôle d'activateur des dynamiques mais peut aussi avoir des conséquences perturbatrices comme c'est le cas lors du rapport parlementaire sur les dérives sectaires. Enfin, c'est bien dans un contexte d'augmentation des installations hors cadre familial que le dispositif espace test est créé ou encore face aux menaces pesant sur le foncier et l'agriculture que des moyens de le préserver sont imaginés notamment dans le sens d'une forme de propriété collective. De cette manière, une trajectoire ne s'insère pas forcément dans un territoire local particulier mais dépend d'un contexte sociétal. C'est d'ailleurs pour répondre à des enjeux que des acteurs se saisissent de problématiques globales afin de réfléchir à des solutions appropriées non encore identifiées. Une action collective découle donc à la fois d'une période de l'histoire mais aussi de la capacité des acteurs à se saisir de ces thématiques pour innover face à ce qu'ils considèrent comme un problème non résolu.

Conclusion

Au cours de cette recherche, nous avons étudié la trajectoire de deux initiatives collectives en matière de foncier agricole. Celles-ci sont intimement liées à l'évolution des enjeux et demandes sociétales. Elles vivent et perdurent grâce aux acteurs qui les animent et qui orientent les choix par rapport aux enjeux auxquels ils souhaitent répondre. En revanche, outre les conditions matérielles du territoire, ce dernier semble jouer un rôle restreint dans le lancement de la démarche dans le sens où les trajectoires peuvent se construire indépendamment des caractéristiques qui le constituent. En ce qui concerne le partenariat entre les différents types d'acteurs, institutionnels et citoyens notamment, on a vu qu'ils facilitaient certaines démarches notamment en matière de subventions et permettaient de donner une légitimité à l'action. Néanmoins, de même que pour le territoire, l'absence initiale de liens avec des institutions n'empêche pas le lancement d'une démarche car le réseau peut jouer un rôle de soutien et de diffusion de l'initiative. Nous avons vu en revanche que le lien au territoire aussi bien que les relations avec les collectivités locales s'approfondissent avec le temps. Les acteurs cherchent actuellement à prendre parti de l'influence que ces deux éléments peuvent avoir de manière à ancrer la démarche dans un contexte territorial local et la faire gagner en légitimité en mobilisant notamment des ressources territoriales davantage idéelles ou organisationnelles qui contribuent à inscrire la trajectoire dans le territoire donné.

Nous avons ainsi centré cette étude sur les modalités de l'action collective et ses déterminants, de même que sur l'influence territoriale. Le terme d'innovation sociale mériterait cependant d'être approfondi notamment suite au colloque d'Athènes (Bertrand et al., 2017) qui conduira à la réalisation d'une grille d'analyse des innovations. Nous pouvons tout de même noter que ces deux trajectoires répondent au concept d'innovation sociale pour plusieurs raisons. Comme nous l'avons vu, les enjeux sont agricoles mais correspondent également à une volonté d'opposition générale au système global en développant des pratiques agricoles alternatives (agriculture biologique, biodynamique) et en proposant un accompagnement des projets par le collectif d'acteurs lui-même dans une société davantage portée par les démarches individualistes. De plus, les outils mobilisés, que ce soit l'espace test ou le fonds de dotation, ont été créés récemment et constituent de fait une forme d'innovation. Néanmoins, c'est davantage l'association de ces outils avec les acteurs en place ainsi que l'organisation de ceux-ci autour de la démarche qui nous permettent de parler d'innovation. Il existe en effet déjà de nombreux espaces tests en France et des tentatives de résolution de la propriété ont déjà été observées dans d'autres régions de France ou pays voisins tels que la Suisse. En revanche, allier espace test et verger est en soi une première nouveauté mais c'est également le multi-partenariat qui entoure cette démarche qui rend le verger test si attractif. De même pour la ferme de la Mhotte, bien que le dispositif soit relativement récent puisque créé en 2008, la révolution réside davantage dans la question qui anime le collectif d'acteurs de résoudre durablement la propriété et de la sortir des logiques

individuelles et familiales. En effet, dans un territoire rural, qui plus est, agricole, la transmission des exploitations et des terres en général reste cantonnée dans une sphère familiale. Le collectif de la Mhotte vient donc renverser les logiques traditionnelles du bocage bourbonnais. Un autre élément qui pourrait caractériser ces trajectoires d'innovantes est l'adaptation dont les acteurs font preuve que ce soit en termes de stratégie foncière pour augmenter le capital foncier au fil des opportunités ou au contraire préserver ce qui apparaît essentiel pour le cas de la Mhotte. Cet ajustement s'observe également en termes de réseaux d'acteur et de partenariats ce qui conduit à une évolution du collectif et une construction progressive de celui-ci en fonction des compétences de chacun. Enfin, nous avons vu que ces deux démarches s'inscrivaient dans un temps long ce qui permet ainsi de définir une évolution incrémentale et donc une innovation qui se construit de manière progressive. Ce ne sont là que des éléments d'interrogation et de questionnement qui pourront être complétés au regard des différents travaux de recherche à paraître. La question des tensions locales pourra par exemple être soulevée afin de déterminer si elles sont inhérentes à une trajectoire d'action collective ou bien à l'innovation sociale elle-même.

De plus, pour déterminer la trajectoire de l'initiative, nous avons rencontré les personnes actuellement impliquées et peu étaient déjà présentes à l'origine du projet. De cette manière, le récit des enquêtés se base sur des souvenirs et les événements peuvent être parfois difficiles à reconstituer notamment lorsque pour la ferme de la Mhotte, les personnes ont quitté la démarche. Ainsi, dans le cas du verger test, l'utilisation d'entretiens plus anciens a été une vraie plus-value pour éclaircir certains passages de la dynamique. Ensuite, dans le cas de la ferme de la Mhotte, la trajectoire se construit à la fois par la contribution de personnes permanentes mais aussi temporaires, ce qui rend la compréhension ainsi que la restitution des données complexes. De cette manière, le schéma des liens entre les acteurs et les initiatives de la ferme de la Mhotte (Figure 6 – page 38) témoigne d'un parti pris puisqu'il s'appuie essentiellement sur les acteurs ayant contribué de manière plus ou moins durable dans un projet spécifique et ne prend pas en compte les initiatives avortées ou les idées apportées par des personnes de passage.

Cette étude permet donc aux acteurs engagés de prendre de la distance vis-à-vis de la trajectoire et de noter leur rôle dans le territoire qui les entoure. Elle donne à voir également à ceux qui voudraient se lancer, ce qui réussit le mieux et les écueils à éviter. Elle ne constitue cependant pas une méthode clé en main car, comme nous l'avons observé, chaque trajectoire est différente et dépend du contexte, des enjeux territoriaux ou extraterritoriaux auxquels elle cherche à répondre et du contexte à la fois local et global dans lequel elle s'insère.

Bibliographie

Amblard, Laurence, G-E-K Berthomé, Marie Houdart, et Sylvie Lardon. (à paraître). « L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche. », Géographie, Economie, Société.

Bertrand, Nathalie, Patrice Cayre, Alain Guéringer, Marie Houdart, Christine Léger-Bosch, Salma Loudiyi, et Alexandre Péresse. (Inédit). « Vers un cadre d'analyse des innovations dans les relations propriété - usage ». In *ASRDLF*, 14pages. Athènes: 5-7 juillet 2017.

Boinon, Jean-Pierre. 2011. « Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945 ». *Economie et statistique* 444 (1): 19-37. doi:10.3406/estat.2011.9641.

Bouzille-Poupard, E. 2002. « Le développement agricole durable ; La diffusion des pratiques respectueuses de l'environnement dans les Pays de la Loire : l'exemple du RAD ». Nantes.

Bricas, Nicolas, Claire Lamine, et François Casabianca. 2013. « Agricultures et alimentations : des relations à repenser ?, Agriculture and food: a relationship to be reconsidered? » *Natures Sciences Sociétés* 21 (1): 66-70.

Brun, André. 1979. « Propriété foncière et exploitation agricole : contradictions et conflits ». *Économie rurale* 131 (1): 19-32. doi:10.3406/ecoru.1979.2632.

Chabrat-Michel, Sabine. 2015. « Impact des conditions territoriales sur la mise en place et le développement des démarches collectives de valorisation de la viande bovine en zones de moyenne montagne auvergnate. » Thèse de doctorat de géographie, Clermont-Ferrand: Université Blaise Pascal.

Compagnone, Claude, Léo Coutellec, Vincent Juillet, Freddy Le Saux, Frédérique Lorenzi, Luc Moineville, Emmanuelle Petitdidier, et Thibaud Rochette. 2017. « Accompagner l'accès à la terre », *Arpenter*, n° 2 (février): 19-33.

Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne. 2017a. « Le fruit et l'Auvergne, un peu d'histoire ». Consulté le juillet 12. https://www.cen-auvergne.fr/IMG/pdf/Fiche_4_histoire_bat2.pdf.

———. 2017b. « Plaquette vergers ». Consulté le juillet 12. https://www.cen-auvergne.fr/IMG/pdf/Plaquette_patrimoine_fruitier_d_Auvergne_904152.pdf.

Denave, Sophie. 2007. « Les conditions individuelles et collectives des ruptures professionnelles, SUMMARY ». *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120 (octobre): 85-110.

Houdart, Marie, et Salma Loudiyi. 2017. « L'alimentation comme levier de développement territorial ? Jeux d'acteurs dans l'intégration des enjeux locaux. Les cas de la fête de la

Pomme de Massiac et du service d'éducation à l'environnement de Courpière, Auvergne, France. » In . Université Libre de Bruxelles, 22-24 mai 2017.

Lamine, Claire, et Yuna Chiffolleau. 2012. « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis ». *Pour*, n° 215-216: 85-92.

Lardon, Sylvie, et Salma Loudiyi. 2013. « Agriculture urbaine et alimentation : entre politiques publiques et initiatives locales ». *Géocarrefour*, janvier. <http://geocarrefour.revues.org/8771>.

Levesque, Robert. 2013. « Propriété et exploitation agricoles : évolution du lien en Europe et en France - YouTube ». Présenté à Congrès des Safer, Evreux. <https://www.youtube.com/>.

Loudiyi, Salma, Marie Houdart, et G Giacché. 2014. « Action collective et dynamiques agri-urbaines: le cas de la route de l'huile du monte pisano (Pise, Italie) ». In *Colloque international de géographie rurale « Les campagnes: espaces d'innovation dans un monde urbain »*. Nantes.

Macé, Georges. 1983. « La terre, les agriculteurs et les problèmes fonciers dans une région des marges armoricaines ». *Noroi* 118 (1): 213-26. doi:10.3406/noroi.1983.4106.

Mendez, Ariel. 2010. *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociale*. Editions Academia.

Merlet, Michel. 2010. « AGTER - Les grands enjeux de l'évolution du foncier agricole et forestier dans le monde. Des réponses globales sont nécessaires ». http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-344.html.

Philippe - Dussine, Marie-Pierre. 2013. « Une histoire économique et institutionnelle de la culture paysanne, du 19ème siècle à nos jours: de la paysannerie à l'entrepreneuriat agricole et de l'entrepreneuriat agricole à la paysannerie ? », Cahier de Recherche, , n° 08-2013.

Pluinage, Jean, et Jean-Luc Mayaud. 2013. « De l'exploitation agricole du 19e siècle à l'exploitation agricole multifonctionnelle du 21e siècle ». In *Histoire et agronomie : Entre ruptures et durée*, édité par Jean-Paul Aeschlimann, Christian Feller, et Paul Robin, 405-14. Colloques et séminaires. Marseille: IRD Éditions. <http://books.openedition.org/irdeditions/4694>.

« PSDR USUS : Appel à propositions de recherche. Formulaire scientifique ». 2015.

Ricard, Daniel. 2014. « Les mutations des systèmes productifs en France : le cas des filières laitières bovines ». *Revue Géographique de l'Est* 54 (1-2). <https://rge.revues.org/5180>.

Richez-Battesti, Nadine. 2008. « Innovations sociales et dynamiques territoriales. Une approche par la proximité: (L'expérience des banques coopératives) ». *Marché et organisations* 7 (2): 36. doi:10.3917/maorg.007.0036.

Rieutort, Laurent. 2010. « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture, French rural dynamics and agriculture re-territorialisationAbstract ». *L'Information géographique* 73 (1): 30-48.

« Site internet de la Ferme de la Mhotte ». 2017. Consulté le mai 17. <http://fermedelamhotte.fr/ferme/>.

Tchékémian, Anthony, et André Suchet. 2011. « Perceptions, Réorganisations Locales et Stratégies d'acteurs Suite à l'application d'une Politique Publique Agricole Européenne: Étude Du Programme Français de Développement Rural En Thymerais, Monts de Lacaune, Pays de Langres, Mené, Coteaux Du Lyonnais, Ardèche Méridionale ». *Cybergeo*, mars. doi:10.4000/cybergeo.25538.

Annexes

Annexe 1 : Grille d'analyse générale.....	76
Annexe 2 : Grille d'analyse - Acteurs extérieurs	78

Annexe 1 : Grille d'analyse générale

Je suis étudiante en master de développement territorial. J'interviens dans le cadre de mon stage de fin d'étude dans le programme USUS qui étudie les usages du foncier agricole. Je travaille plus particulièrement sur les démarches collectives dont j'analyse le processus de mise en œuvre. Je m'intéresse également au lien entre propriété et usage du sol ainsi qu'au développement qu'elles suscitent sur le territoire que ce soit en termes d'activités ou de relations.

Thèmes	Questions générales	Informations à ne pas oublier
TRAJECTOIRE	<p>Comment a émergé la démarche et comment elle a évolué jusqu'à aujourd'hui ?</p> <p>Pourquoi cette démarche ?</p> <p>Où en est la démarche aujourd'hui ?</p> <p>Quelles sont les perspectives futures ?</p>	<p>Dates clés / acteurs / objectifs ou souhaits</p> <p>Acteurs à l'initiative / acteurs qui se greffent au projet petit à petit</p> <p>Organisation des tâches ?</p> <p>Outils de gestion, de gouvernance et d'animation</p> <p>Problèmes rencontrés et surmontés ? comment ?</p> <p>Phénomènes extérieurs qui ont contribué au développement de la démarche ?</p> <p>Financements ? de qui ? Pour quoi ? durée ? impacts sur la démarche ?</p> <p>Souhaits et objectifs initiaux ? Valeurs et convictions qu'il y a derrière ?</p> <p>Manques à combler ?</p> <p>Comment qualifiez-vous la démarche ? à quoi cela tient selon vous ?</p> <p>Quels sont les changements entre projet initial et aujourd'hui ?</p> <p>Quels sont les acteurs engagés ?</p> <p>Quels sont les objectifs poursuivis actuellement ?</p> <p>Comment voyez-vous le futur ? De manière générale et vis-à-vis du contexte ?</p>
STRUCTURE FONCIERE	<p>Qui sont les propriétaires initiaux actuels, envisagés ?</p> <p>A quoi est associée la propriété ? comment elle est conçue ?</p>	<p>Changement de propriétaires au cours du temps ?</p> <p>Est-ce que les changements ont eu des répercussions sur le projet (organisation, ressources matérielles, usages...)</p> <p>Est-ce que ça correspond à l'arrivée de nouveaux acteurs ?</p> <p>A quoi correspondent ces changements ? (Convictions, opportunités, changement d'acteurs...)</p> <p>Est-ce que le statut du projet évolue ? (association, SCI...)</p>

ENGAGEMENT PERSONNEL / CONCEPTIONS	<p>A partir de quand avez-vous été impliqué dans le projet ?</p> <p>Comment ? (rôle)</p> <p>Pourquoi êtes-vous impliqué?</p> <p>Qu'est-ce qui vous plait ?</p> <p>Quels sont vos ressentis concernant le projet ?</p>	<p>Implication de lui-même ou sollicité par d'autres ?</p> <p>Qu'est-ce qu'il apporte à la démarche (outils d'accompagnement, financement, locaux)</p> <p>Est-ce qu'il continue à participer et pourquoi ? (demande d'autres ou volonté perso)</p> <p>Quelles sont ses missions, son rôle ?</p> <p>Degré de participation au sein de la démarche (en continu, séquencée, temps de travail, capital financier...)</p> <p>Est-ce qu'il a plaisir à participer au projet ou choses qui ne fonctionnent pas ou ne se sent pas à l'aise ?</p> <p>Qu'est-ce que la démarche lui apporte ? (à titre individuel ou dans le cadre de sa structure)</p> <p>Confiant pour l'avenir ou l'évolution du projet ? Choses à revoir selon lui ?</p> <p>Engagement associatif ou politique ? à quel moment ?</p> <p>Evolution du parcours professionnel ?</p> <p>Est-il lui-même propriétaire à titre individuel ? (logement, exploitation, autres)</p>
EFFETS SUR LE TERRITOIRE	<p>Qu'est-ce que cette démarche a pu apporter au territoire ?</p> <p>Qu'est-ce qui selon vous explique que cette démarche ait pu se développer ici ?</p> <p>Est-ce que cette démarche pourrait fonctionner ailleurs ?</p> <p>Comment situez-vous cette action dans le contexte actuel ?</p>	<p>Avantages / inconvénients</p> <p>Quelles échelles territoriales ?</p> <p>Ressources ?</p> <p>Ressources matérielles, idéelles, organisationnelles, proximité avec ressources</p> <p>Oui : où ? / Non : pourquoi ?</p> <p>Contexte politique, économique.</p> <p>Action indispensable, qui s'inscrit dans le contexte ou à revoir au vu de l'évolution du contexte ?</p>

Annexe 2 : Grille d'analyse - Acteurs extérieurs

Je suis étudiante en master de développement territorial. J'interviens dans le cadre de mon stage de fin d'étude dans le programme USUS qui étudie les usages du foncier agricole. Je travaille plus particulièrement sur les démarches collectives dont j'analyse le processus de mise en œuvre. Je m'intéresse également au lien entre propriété et usage du sol ainsi qu'au développement qu'elles suscitent sur le territoire que ce soit en termes d'activités ou de relations.

Thèmes	Questions générales	Informations à ne pas oublier
TRAJECTOIRE	<p>Que connaissez-vous de cette démarche ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emergence et construction - Etat actuel - Perspectives <p>Comment qualifiez-vous cette démarche ?</p>	<p>Dates clés / acteurs / objectifs ou souhaits</p> <p>Acteurs à l'initiative / acteurs qui se greffent au projet petit à petit</p> <p>Organisation des tâches ?</p> <p>Outils de gestion, de gouvernance et d'animation</p> <p>Problèmes rencontrés et surmontés ? comment ?</p> <p>Phénomènes extérieurs qui ont contribué au développement de la démarche ?</p> <p>Financements ? de qui ? Pour quoi ? durée ? impacts sur la démarche ?</p> <p>Souhaits et objectifs initiaux ? Valeurs et convictions qu'il y a derrière ? Manques à combler ?</p> <p>Comment qualifiez-vous la démarche ? à quoi cela tient selon vous ?</p> <p>Quels sont les changements entre projet initial et aujourd'hui ?</p> <p>Quels sont les acteurs engagés ?</p> <p>Quels sont les objectifs poursuivis actuellement ?</p> <p>Comment voyez-vous le futur ? De manière générale et vis-à-vis du contexte ?</p>

STRUCTURE FONCIERE	<p>Qui sont les propriétaires initiaux actuels, envisagés ?</p> <p>A quoi est associée la propriété ? comment elle est conçue ?</p> <p>Que pensez-vous de cette forme de propriété ?</p>	<p>Changement de propriétaires au cours du temps ?</p> <p>Est-ce que les changements ont eu des répercussions sur le projet (organisation, ressources matérielles, usages...)</p> <p>Est-ce que ça correspond à l'arrivée de nouveaux acteurs ?</p> <p>A quoi correspondent ces changements ? (Convictions, opportunités, changement d'acteurs...)</p> <p>Est-ce que le statut du projet évolue ? (association, SCI...)</p>
RELATIONS / CONCEPTIONS	<p>Quels liens entretenez-vous avec les acteurs de ce projet ?</p> <p>Pourquoi ?</p> <p>Comment voyez-vous l'évolution de la relation ?</p> <p>Quels sont vos ressentis concernant ce projet ?</p>	<p>Implication indirecte ?</p> <p>Nature des relations (indifférence, conflictuelles, voisinage, aide occasionnelle...)</p> <p>Souhaiteriez-vous une relation différente ?</p> <p>Evènements particuliers qui ont construit cette relation ?</p> <p>Sentiment que la structure ou la personne n'a pas sa place dans le projet ?</p> <p>Non sollicité ?</p> <p>Valeurs différentes ?</p> <p>Conflits ? Lesquels ? Pour quelles raisons ?</p> <p>Plus ou moins d'implication de leur ou de votre part ?</p> <p>Qu'est-ce que vous pourriez apporter à ce projet ? (outils d'accompagnement, foncier, financements, ...)</p> <p>Que souhaiteriez-vous retire de ce projet ?</p> <p>Confiant pour l'avenir ou l'évolution du projet ?</p> <p>Choses à revoir selon lui ? à travailler ou à corriger pour de prochains projets ?</p> <p>Engagement associatif ou politique ? à quel moment ?</p> <p>Evolution du parcours professionnel ?</p> <p>Est-il lui-même propriétaire à titre individuel ? (logement, exploitation, autres)</p>

EFFETS SUR LE TERRITOIRE	Qu'est-ce que cette démarche a pu apporter au territoire ?	Avantages / inconvénients Quelles échelles territoriales ? Ressources ?
	Qu'est-ce qui selon vous explique que cette démarche ait pu se développer ici ?	Ressources matérielles, idéelles, organisationnelles, proximité avec ressources
	Est-ce que cette démarche pourrait fonctionner ailleurs ?	Oui : où ? / Non : pourquoi ?
	Comment situez-vous cette action dans le contexte actuel ?	Contexte politique, économique. Action indispensable, qui s'inscrit dans le contexte ou à revoir au vu de l'évolution du contexte ?